



**SDK** Geliefte  
Klimaschutz  
SuperDrecksKëscht®



Action SuperDrecksKëscht® (SDK)\*

# Rapport sur le développement durable 2025

\* Chargé de mission: Oeko-Service Luxembourg S.A.



**OSL**



## CONTENU

<b>1. Contexte et Finalité</b>	<b>4</b>
1.1. Action SuperDrecksKëscht® et le chargé de mission	5
1.2. Introduction/Avant-propos	6
<b>2. Profil de l'action/de l'entreprise</b>	<b>8</b>
2.1. Développement	9
2.2. Activités et produits	10
2.3. Compétences	11
2.4. Structure organisationnelle et siège	12
2.5. Conformité	13
2.6. Organigramme et site de l'entreprise	14
<b>3. Le système de gestion environnementale de L' OSL/ action SuperDrecksKëscht®</b>	<b>15</b>
3.1. Le système de gestion environnementale	16
3.2. Code de conduite et code environnemental	19
3.3. Responsabilité sociale des entreprises <sup>1)</sup>	21
3.4. Matrice de matérialité	21
3.5. Parties prenantes - Stakeholders	22
<b>4. Responsabilité sociale - notre engagement envers la société</b>	<b>24</b>
4.1. Protection des droits de l'homme et contre la discrimination	25
4.2. Responsabilité envers les collaborateurs	26
4.3. L'Académie SDK	29
4.4. Conseil aux consommateurs et aux entreprises	30
<b>5. Solutions pour l'économie circulaire et la consommation durable</b>	<b>32</b>
5.1. Économie circulaire et ressources	33
5.2. Manutention des produits et flux de produits - de la collecte au traitement	34
5.3. Partenaires de coopération et destinataires des produits	36
5.4. Potentiel de ressources	37
5.5. Réutilisation et produits SDK Circular	37
5.6. Consommation durable	39
<b>6. Nos services aux citoyens, aux communes et aux entreprises</b>	<b>43</b>
6.1. La SDK fir Bierger (pour les citoyens)	44
6.2. La SDK fir Betriber (pour les entreprises)	51
<b>7. Performance environnementale</b>	<b>57</b>
7.1. Aspects environnementaux directs	57
7.2. Aspects environnementaux indirects	80
<b>8. Annexes</b>	<b>82</b>



### **Remarque préliminaire concernant la terminologie utilisée dans la présente déclaration environnementale**

La société ne traite pas des déchets, mais des produits. L'**action SuperDrecksKëscht® /SDK** n'utilise donc pas le terme « déchets », mais celui de « produits », « produits usagés » ou « produits résiduels », ainsi que celui de « produits valorisables » et de « produits problématiques », indépendamment de la terminologie légale.

Dans cette optique, les entreprises de recyclage et les destinataires de déchets sont désignés comme des « réproducteurs » ou des « destinataires de produits », qui traitent les produits livrés par la **SDK** au moyen de processus de reproduction. Étant donné que la gestion des produits usagés est le reflet de la société de consommation, la **SDK** ne parle pas de gestion des déchets mais d'économie de réconsommation, qui s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire (Circular Economy).

Nous sommes convaincus que la terminologie que nous utilisons favorise et développe l'appréciation d'une économie circulaire durable ainsi que la prise de conscience sociale quant à la participation à celle-ci.

### **Déclaration relative au genre et à la diversité**

Pour faciliter la lecture, la présente déclaration environnementale utilise généralement la forme masculine habituelle pour les noms et pronoms se référant à des personnes. Dans la mesure où les désignations se rapportant à des personnes ne sont mentionnées qu'au masculin, elles s'appliquent de la même manière aux hommes, aux femmes et aux personnes de genre divers.

L'**action SuperDrecksKëscht®** a signé la Charte luxembourgeoise de la diversité ([www.chartediversite.lu](http://www.chartediversite.lu)) et s'engage ainsi à mettre en œuvre la diversité sociale des personnes indépendamment de leur origine, de leur sexe, de leur âge ou de leur handicap/non-handicap, à la promouvoir également en collaboration avec ses parties prenantes et à lutter contre toute forme de discrimination.



# 1. CONTEXTE ET FINALITÉ



## 1. CONTEXTE ET FINALITÉ

### 1.1. Action SuperDrecksKëscht® et le chargé de mission

L'**action SuperDrecksKëscht®** a été lancée en 1985 par Robert Krieps, alors ministre de l'Environnement. Depuis 1990, la société Oeko-Service Luxembourg S.A. (OSL) est chargée, en tant qu'opérateur (Chargé de mission), de la mise en œuvre des missions de l'**action SuperDrecksKëscht®**. La loi du 25 mars 2005, complétée par la loi du 15 juillet 2022, a fixé légalement le fonctionnement et le financement de l'**action SuperDrecksKëscht®**. La loi actuelle sur la gestion des déchets du 21 mars 2012, modifiée en dernier lieu le 9 juin 2022, définit d'autres missions de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

L'**action SuperDrecksKëscht®** est une marque développée dans le cadre des missions de gestion des déchets de l'État luxembourgeois. Elle s'aligne sur la stratégie définie par l'UE, qui établit les priorités suivantes : la prévention avant la préparation en vue de la réutilisation, avant le recyclage, avant toute autre valorisation (par exemple énergétique) et avant l'élimination des déchets.

L'**action SuperDrecksKëscht®** a pour mission d'utiliser et de mettre en œuvre les informations les plus récentes afin de garantir une gestion durable des matériaux, tant sur le plan écologique qu'économique, avec un niveau de qualité élevé. L'accomplissement de cette mission permet alors de jouer un rôle de modèle dans la refonte écologique de notre société. Ce rôle de modèle doit donner une impulsion à tous les acteurs de l'économie, dans le but de réduire la pression sur l'environnement et d'améliorer l'efficacité des ressources.

Les partenaires de l'**action SuperDrecksKëscht®** sont, outre le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, les communes, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.



Actions du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité avec ses partenaires : les communes, l'Administration de l'Environnement, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité



Administration  
de l'environnement  
Grand-Duché de Luxembourg



**CHAMBRE  
DES MÉTIERS**  
LUXEMBOURG



**La présente déclaration environnementale concerne, sur le plan juridique et organisationnel, la société Oeko-Service Luxembourg S.A. en tant que gestionnaire (Chargé de mission) de l'action SuperDrecksKëscht®. En tant que Chargé de mission, Oeko-Service Luxembourg S.A. assume toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes, telles que les autorisations et les contrats relatifs à l'action SuperDrecksKëscht®. Dans la déclaration environnementale suivante, le terme « action SuperDrecksKëscht® » ainsi que l'abréviation « SDK » sont toujours utilisés au sens de cette définition. De même, le terme « action » est utilisé au sens d'« organisation/entreprise ».**

#### Base juridique

- Lois du 25 mars 2005 et du 15 juillet 2022 relatives au financement de l'**action SuperDrecksKëscht®**
- Loi du 21 mars 2012, telle que modifiée le 9 juin 2022, relative à la gestion des déchets
- Chargé de mission: Oeko-Service Luxembourg S.A.



## 1.2. Introduction/Avant-propos

L'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> est une marque développée dans le cadre des missions de gestion des déchets de l'État luxembourgeois. Ressources – Innovation – Développement durable – Économie circulaire : ces quatre valeurs déterminent les activités de l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup>. La **SDK** a pour mission d'utiliser et de mettre en œuvre les informations les plus récentes afin de garantir une gestion durable des matériaux, tant sur le plan écologique qu'économique, avec un niveau de qualité élevé.

Ses priorités résident dans le développement et la mise en œuvre de concepts visant à prévenir la production de déchets, à favoriser la réutilisation et le recyclage, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation initiale et continue présentant un intérêt pour la protection de l'environnement et la gestion des déchets, tant sur le plan social que professionnel.

Tous les domaines d'activité de la **SDK** ont un impact positif sur le climat. Avec la nomination d'un responsable de la protection du climat en 2020 et la mise en place d'un conseil climatique en 2021, l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> a donné un nouveau cadre à sa stratégie de protection du climat. C'est pourquoi un rapport sur la protection du climat est également intégré à la présente déclaration environnementale. La **SDK** considère ses activités comme une mise en pratique de la protection du climat et a donc intégré cette dimension dans la communication externe de la marque.

Depuis 1998 déjà, l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> est certifiée ISO 14001 pour son système de management environnemental sur son site de L-Colmar-Berg par l'intermédiaire de sa société exploitante. En 2017, le système EMAS a également été mis en place.





OSL

Début 2017, notre système de management environnemental a obtenu sa première certification EMAS et notre déclaration environnementale a été validée par un vérificateur environnemental agréé par l'État. Vous avez devant vous l'édition consolidée 2026 de la déclaration environnementale, qui reprend les données de 2025.

L'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> s'engage à améliorer en permanence ses performances environnementales et le système de gestion nécessaire à cet effet. Le système de gestion documenté constitue un cadre contraignant pour toutes les activités et les actions des collaborateurs de la **SDK**. Grâce à la certification supplémentaire du système de management environnemental selon EMAS, nous avons l'intention de continuer à améliorer les impacts environnementaux spécifiques liés à nos activités.

L'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> s'engage à garantir le respect de toutes les obligations légales qui la concernent. Dans le cadre de sa politique d'entreprise et de la mise en œuvre des exigences du système EMAS, la **SDK** s'est engagée à intégrer fermement la protection de l'environnement et la gestion responsable des ressources, même au-delà de son domaine de compétence propre dans le cadre de la gestion des déchets, et à conseiller ses partenaires et ses clients de manière compétente à cet égard. Le terme « environnement » ne désigne toutefois pas uniquement la « nature », mais l'ensemble du milieu vivant : c'est-à-dire également l'être humain lui-même.

Nous considérons notre engagement comme une responsabilité sociétale globale et coopérons depuis des années avec des associations, des groupements de citoyens et l'économie sociale.





## 2. PROFIL DE L'ACTION/DE L'ENTREPRISE



OSL

## 2. PROFIL DE L'ACTION/DE L'ENTREPRISE

### 2.1. Développement

Au cours de la première phase, l'action « **SuperDrecksKëscht® fir Bierger** » a été lancée, avec pour objectif de permettre aux citoyens de trier les déchets problématiques issus des ménages et de les déposer séparément.

Au cours de la deuxième phase (à partir de 1992), l'**action SuperDrecksKëscht® fir Betriber** a permis de mettre en place un concept de gestion des déchets dans les petites et moyennes entreprises, favorisant une gestion écologique des déchets grâce à un tri sélectif étendu des déchets valorisables et des déchets problématiques. Au cours de cette phase, une identité de marque a également été développée afin de positionner l'**action SuperDrecksKëscht®** comme une marque grand public – « loin de l'image des déchets ».

En lien avec l'attribution aux entreprises participantes du label de qualité **SDK** certifié selon la norme ISO 14024, les entreprises et les institutions sont accompagnées sur la voie d'une action responsable, respectueuse de l'environnement et économe en ressources.

Au cours de la troisième phase, l'aspect « prévention/efficacité des ressources » a été davantage mis en avant auprès des établissements et des entreprises. Au fil du temps, la **SDK** a acquis un savoir-faire complet permettant de lancer et/ou d'accompagner des activités de prévention des déchets. La prévention revêt ici un caractère à la fois qualitatif (réduction des substances dangereuses) et quantitatif (réduction des volumes).

De plus, depuis 2007, la campagne « **Shop Green** » (rebaptisée en 2022 « **Clever akafen** » – Achats malins) a permis d'impliquer le consommateur. Les commerces et les producteurs locaux participent non seulement dans le cadre de l'**action SuperDrecksKëscht® fir Betriber**, mais aussi à travers la commercialisation et la distribution de produits écologiques et économes en ressources.

Dans la quatrième phase, lancée en 2015, la **SDK** s'attache à remédier à un point faible de l'économie circulaire grâce à l'outil potentiel des ressources, certifié selon la norme ISO 14024. Cet outil permet d'examiner et d'évaluer tant les processus de valorisation chez le fabricant que l'utilisation de produits usagés dans la production de nouveaux produits, sous l'angle de l'efficacité des ressources.

En 2018, d'autres activités supplémentaires ont été ajoutées sous l'égide de la **SDK**, comme l'**ECOBOX** dans le cadre de la campagne nationale contre le gaspillage alimentaire. Afin de rendre le développement de la **SDK** clairement visible à l'extérieur, l'identité visuelle a été renouvelée et les éléments clés des activités – « ressources, innovation, durabilité et économie circulaire » – ont été intégrés au nouveau logo.

En 2020, le département de formation de la **SDK** a été définitivement rebaptisé « **SDK-Akademie** » et repensé sur le plan conceptuel.



↑ Service de conseil

↓ Promotion des produits Shop Green dans le commerce





## 2.2. Activités et produits

Dans le cadre des missions décrites ci-dessus, l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> utilise différents outils :

### → PARC DE VÉHICULES

Pour la collecte et le transport des déchets, l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> dispose d'un parc de véhicules comprenant différents types de véhicules, allant des petites camionnettes aux semi-remorques de taille moyenne, en passant par des camions à crochet pour le transport de conteneurs.

De plus, pour des produits tels que les huiles usagées, le liquide de frein, le liquide de refroidissement, les carburants contaminés, les émulsions et les pneus usagés, l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> coopère avec des partenaires qui les collectent pour son compte et les acheminent vers des sites de valorisation.

Le transport des déchets vers les destinataires est assuré en grande partie par des entreprises partenaires.

### → CENTRE LOGISTIQUE

L'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> exploite un centre logistique pour les déchets à L-Colmar-Berg. Le traitement des produits va du simple stockage temporaire à la préparation en vue de la valorisation (démontage ou broyage), en passant par la préparation des commandes et le tri.

À des fins d'assurance qualité, une série de produits est analysée par le laboratoire interne de l'entreprise. Cela sert à la fois à établir une déclaration claire et conforme à l'ADR, ainsi qu'à garantir le respect des exigences de qualité des destinataires des

↓ Le „Service-Center“





produits / fabricants. Il est remarquable à cet égard que, grâce au tri et au contrôle qualité qui s'ensuit, divers déchets retrouvent le statut de produit. Cela concerne actuellement les bouteilles de gaz, les lunettes, les restes de bougies et de cire, les palettes destinées à la réparation et à la réutilisation, ainsi que les chips d'emballage.

Pour son propre usage, mais aussi pour la vente ou la mise à disposition des clients, la **SDK** dispose d'un stock de conteneurs de collecte de toutes sortes et de toutes qualités (carton, plastique, métal).

### → PRODUITS

Outre la vente de conteneurs de collecte et d'accessoires pour les stations de collecte, l'**action SuperDrecksKëscht®** commercialise le liant pour huile Oeko-PUR, un produit issu de la revalorisation des appareils de réfrigération.

Dans le cadre du projet « ECOBOX » lancé en 2018, un système réutilisable permettant d'emporter des plats pour les consommer ultérieurement, la **SDK** a pris en charge la gestion et la distribution des barquettes en plastique.

Parmi les autres produits, on trouve la LECOBX (petits conteneurs pour la collecte sélective des déchets sur les chantiers) ainsi que l'Ecobelle (sas à déchets) disponible en 5 versions différentes.

## 2.3. Compétences

### → CONSEIL

Le conseil aux communes, aux citoyens, aux entreprises/établissements et à d'autres partenaires constitue le deuxième axe principal de l'activité de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Les conseillers travaillent principalement sur le terrain et utilisent pour cela leur propre parc automobile, composé en grande partie de véhicules électriques.

Le conseil met particulièrement l'accent sur les thèmes de la prévention des déchets et de la gestion durable des ressources. Outre le conseil aux citoyens sur le tri sélectif et la prévention des produits problématiques, les priorités sont l'élaboration de concepts de gestion des déchets pour les institutions et les entreprises et, depuis 2018, des campagnes spécifiques dans le cadre de l'initiative nationale contre le gaspillage alimentaire ou pour la promotion de la réparation et de la réutilisation des produits :

- Offre de produits respectueux de l'environnement dans le commerce (Shop Green)
- Gestion des déchets et prévention dans le secteur de la construction
- Gestion des déchets et prévention dans les résidences
- Économie circulaire et potentiel des ressources (collecteurs de déchets et destinataires de produits, fabricants)
- Gestion intelligente des ressources (denrées alimentaires, réutilisation des produits)



↑ Tri des médicaments

### ↓ Utilisation d'Oeko-PUR





### → FORMATION CONTINUE (ACADÉMIE SDK)

L'action **SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> a encore élargi son offre de mesures de formation continue. Outre la formation initiale et continue des personnes actives dans le domaine de la gestion des déchets (centres de ressources, gestion des déchets en entreprise), cela concerne avant tout des projets pédagogiques menés avec des écoles en collaboration avec le ministère compétent. Le 13 mars 2014, l'exploitant de la **SDK** a obtenu la reconnaissance officielle en tant qu'établissement de formation. Depuis le 4 septembre 2023, l'Académie **SDK** est certifiée ISO 21001:2021.

## 2.4. Structure organisationnelle et siège

La structure organisationnelle axée sur le travail d'équipe de l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> est présentée sur la page suivante.

À la fin de l'année 2025, l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> comptait 87 collaborateurs, direction comprise.

Le centre logistique est situé dans une zone commerciale et industrielle à proximité immédiate de l'autoroute A7, sortie Colmar-Berg / Roost. Il est desservi par les transports publics (bus), mais uniquement à certaines heures. Colmar-Berg dispose d'une gare qui n'est pas située à proximité immédiate de la zone industrielle.

Il n'y a pas de zones naturelles ou de protection des eaux à proximité immédiate.

Le site de l'entreprise jouxte directement une zone résidentielle (rue du Faubourg). Il s'agit de l'arrière du centre logistique, qui est séparé de la zone résidentielle par une bande verte d'environ 100 m de long. En règle générale, il n'y a pas de circulation de marchandises ni de passage de public à cet endroit.

### ↓ Les employés de la SDK





## 2.5. Conformité

L'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> a répertorié ses obligations légales et autres obligations contraignantes, y compris les lois qui la concernent, dans une liste de contrôle et vérifie en permanence leur actualité via la plateforme Internet officielle de l'État legilux.lu. La liste est mise à jour et évaluée régulièrement en conséquence.

Les lois ci-contre, la législation sur la gestion des déchets et la loi relative au fonctionnement et au financement de l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> (voir page 3) revêtent une importance particulière.

L'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> dispose des autorisations suivantes :

- Autorisation d'intermédiaire, de négociant et de transporteur de déchets
- Autorisations en matière de déchets
- Autorisations en matière d'eaux usées
- Autorisations Commodo-Incommodo
- Enregistrement pour le transport de déchets

Les autorisations Commodo-Incommodo répertorient toutes les installations relevant de la sécurité. Celles-ci sont exploitées conformément aux indications. Les autres obligations contraignantes envers la commune et les autres parties prenantes sont également consignées dans la liste de contrôle mentionnée.

L'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> s'engage à garantir le respect de toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes qui la concernent.

↓ Extrait du cadastre légal  
Situation en février 2026

Wesentliche Gesetze für SuperDrecksKëscht  
Stand: Februar 2026

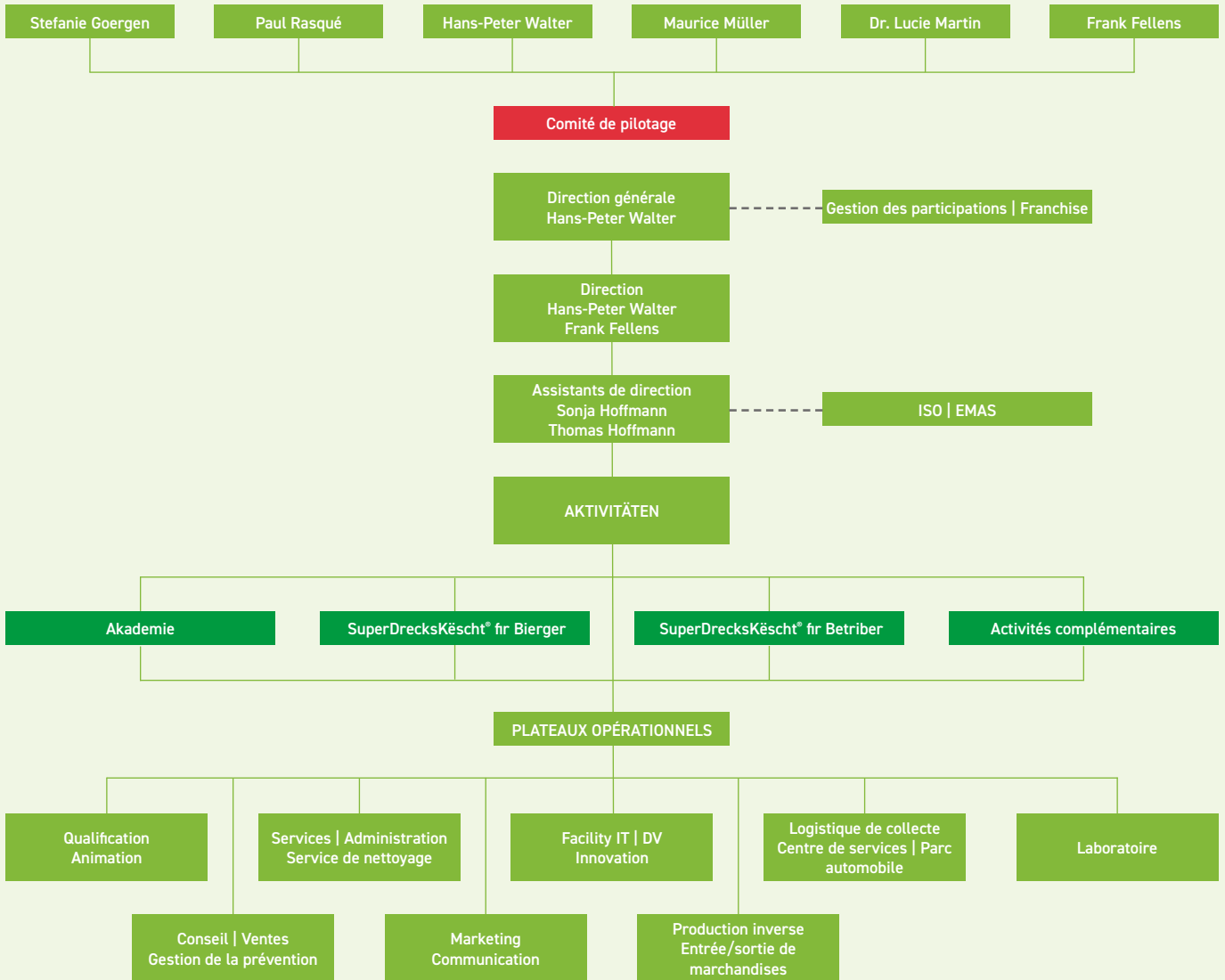
N°	Kategorie	Bereich	Name	Mémoria / EU	Jahr	Statut	Relevanz
1	Abfallgesetzgebung	Abfall	Richtlinie 2008/98/EG des Europäischen Parlaments und des Rates vom 19. November 2008 über Abfälle	EU	2008	modifiziert durch Verordnung 1357/2014 2015/1127 2018/997 2018/851 2023/1542	hoch
2	Abfallgesetzgebung	Abfall	Loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets, et modifiant 1) 1. la loi du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement; 2. la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action SuperDrecksKëscht; 3. la loi du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi Modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets; 4. la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur	2012A060	2012	modifiziert durch 2022A267	hoch
3	Abfallgesetzgebung	Abfall	Loi du 3 décembre 2014 modifiant 1) la loi Modifiée du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi Modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets; 2) la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets	2014A225	2014		hoch
4	Abfallgesetzgebung	Abfall	Règlement grand-ducal du 24 mars 2015 remplaçant l'annexe V de la loi Modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets	2015A060	2015		hoch

### → REMARQUE CONCERNANT LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SECTORIEL SUR LA GESTION DES DÉCHETS (DÉCISION (UE) 2020/519)

Les bonnes pratiques mentionnées dans le document de référence – stratégie de gestion des déchets, plans spécifiques de gestion des déchets, promotion de la prévention des déchets, réutilisation (ReUse), traitement des déchets en vue du recyclage des matériaux (économie circulaire) – font partie des missions principales de l'**action SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> (voir également le programme environnemental, en particulier concernant les aspects environnementaux indirects) . L'outil « Potentiel des ressources » développé par la **SDK** conformément à la norme ISO 14024 revêt également une importance particulière à cet égard. L'examen du document de référence montre que les recommandations sont largement respectées dans la mesure où elles s'appliquent. Ainsi, les indicateurs de performance environnementale mentionnés dans le document sont utilisés depuis longtemps (par exemple pour la collecte des déchets médicaux dans les ménages). Le document continuera d'être consulté régulièrement à l'avenir et la pertinence des remarques et des indicateurs de performance environnementale sera vérifiée.



### 2.6. Organigramme et site de l'entreprise



↑ L'organigramme 2025 a légèrement évolué par rapport à celui figurant dans la déclaration environnementale de l'année précédente. Des changements sont intervenus au sein de la direction de la SDK.

← Le plan de situation indique l'emplacement du centre logistique dans la zone industrielle de Piret, à Colmar-Berg (entouré en rouge), ainsi que les constructions avoisinantes.



### 3. LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE



### 3. LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L' OSL/ACTION SUPERDRECKSKËSCHT®

#### 3.1. Le système de gestion environnementale

Depuis l'introduction de la norme ISO 14001 en 1998, la politique environnementale et ses lignes directrices constituent le fondement de la mise en œuvre du système de management environnemental (SME) et de l'amélioration continue des performances environnementales de l'entreprise. Elle atteste de la responsabilité de la direction et de l'ensemble du personnel envers l'environnement, ainsi que de la transparence des performances environnementales vis-à-vis des clients, des propriétaires, des partenaires commerciaux et des autres parties prenantes.

Divers documents servent de guide à tous les collaborateurs, notamment les supports de formation « **action SuperDrecksKëscht®** », « ISO 14001 », « ISO 14024 » et « ESR-Label », les rapports annuels / rapports de développement durable ainsi que le manuel **SDK**. Ils fournissent des informations sur l'objectif et la mise en œuvre du SME, sur les processus internes, les responsabilités et les réglementations légales pertinentes.

La direction d'Oeko-Service Luxembourg S.A., en tant qu'exploitant de l'**action SuperDrecksKëscht®**, est responsable du maintien continu du système. Le comité de pilotage (CP) examine et discute tous les sujets pertinents, formule des recommandations et soumet des propositions. La direction est assistée par le responsable de la gestion environnementale (RGE) et les autres personnes mandatées. Le RGE tient à jour la documentation du SME, y compris tous les indicateurs, rédige la déclaration environnementale et sert d'interlocuteur pour les collaborateurs et les personnes occupant des fonctions liées à la protection de l'environnement (par exemple, administration : aspect environnemental « Achat de biens et de services »).

En outre, le RGE coordonne toutes les questions relatives au SME et informe le comité de pilotage, au nom de la direction, de l'évolution du système. Sur la base de ces informations, le comité de pilotage formule des recommandations après consultation et discussion. La direction met à disposition les ressources nécessaires à la poursuite du programme environnemental.

Le SME est conçu comme un système dynamique. Chaque collaborateur peut et doit s'impliquer dans le processus de développement du SME et contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux. C'est pourquoi il existe un système interne de suggestions permettant à tous les collaborateurs de faire part de leurs souhaits de changement et de leurs propositions.

La direction et l'RGE se tiennent à la disposition des collaborateurs pour répondre à leurs questions et recueillir leurs suggestions. Les informations sont également échangées par le biais d'une communication directe (réunions, « discussions de couloir », e-mails internes) et, le cas échéant, intégrées au SME.

#### ↓ Participation MANIFESTO 2025





En 2022, deux nouveaux comités ont été créés dans le cadre de la gestion de la durabilité et des parties prenantes : l'équipe de protection du climat et l'équipe RSE, qui assistent l'RGE sur ces questions. Ces deux comités ont été fusionnés en 2025, et le comité d'entreprise y est également associé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte du 16 mai 2023, deux canaux de signalement ont été mis en place. Ces canaux permettent de signaler de manière confidentielle des plaintes, des recours et des réclamations. Un membre du comité d'entreprise se tient à la disposition des collaborateurs. Le responsable de la gestion environnementale se tient à la disposition de toutes les parties prenantes issues du milieu professionnel ainsi que des personnes concernées dans le cadre des certifications ISO 14024. Cela concerne également les signalements relatifs à la protection des droits de l'homme.

Le comité de suivi du centre logistique se réunit trois fois par an. Outre le comité de pilotage, la direction, le responsable de la sécurité et le responsable du système de gestion environnementale (SME) de l'action **SuperDrecksKëscht®**, il compte parmi ses membres des voisins, des responsables communaux et des équipes d'intervention (pompiers) de la commune de Colmar-Berg.

Le processus du système de management environnemental se présente comme suit, sur la base de la politique environnementale : définition des objectifs environnementaux → bilans → évaluation → planification des mesures → mise en œuvre → contrôle des résultats

**Parmi les autres rapports pertinents, on peut citer :**

- le rapport sur la protection du climat,
- le rapport du responsable RSE,
- le rapport sur la protection des droits de l'homme



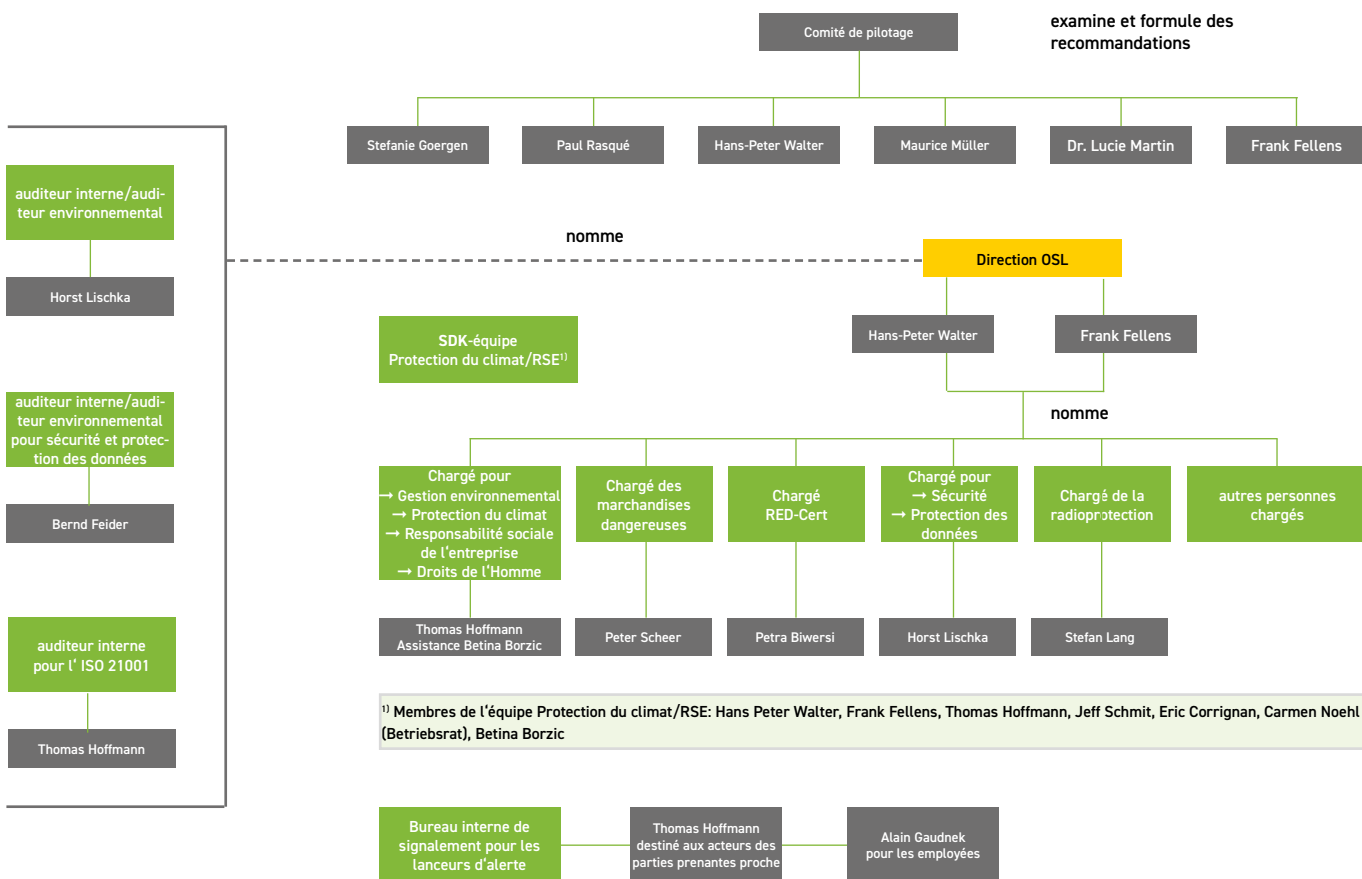


Des audits environnementaux internes et externes réalisés régulièrement ainsi que la participation des collaborateurs visent à promouvoir une amélioration continue de la performance environnementale par la mise à jour des objectifs environnementaux et assurent le bon fonctionnement du SME.

En publiant la déclaration environnementale, mise à jour à intervalles réguliers et validée par un vérificateur environnemental externe, nous informons les clients, les partenaires commerciaux et les autres parties prenantes de la performance environnementale de l'entreprise. Les parties prenantes sont répertoriées dans le rapport annuel/rapport de développement durable et sont évaluées à l'aide d'une matrice opportunités-risques.

### APERÇU DU COMITÉ CONSULTATIF, DES RESPONSABLES ET DES DÉLÉGUÉS D'EXPLOITATION

Organigramme ISO 14001 / EMAS avec fonctions et domaines de responsabilité





### 3.2. Code de conduite et code environnemental

Les actions et les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** et de ses collaborateurs reposent sur des principes et des lignes directrices contraignantes, définis dans les directives destinées aux collaborateurs, le code environnemental (voir page 14) et le code de conduite plus détaillé prévu pour début 2025.

Les aspects d'une gestion économique écologique et durable ainsi que le conseil correspondant aux consommateurs, aux institutions et aux entreprises en matière de consommation et de gestion des déchets, notamment dans le but de prévenir la production de déchets, constituent les compétences clés de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

Outre la responsabilité en matière de protection de l'environnement dans le cadre des activités de la **SDK**, la responsabilité sociale revêt également une importance capitale. À cet égard, les principes suivants s'appliquent :

Les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** sont, avec la participation active des collaborateurs, planifiées et menées de manière à préserver autant que possible les ressources naturelles, à minimiser les impacts environnementaux néfastes et à respecter de manière contraignante les dispositions légales en vigueur.

Afin d'améliorer en permanence la performance environnementale, le comité de pilotage fixe des objectifs et met à jour les programmes visant à leur mise en œuvre.

Afin de mesurer et de surveiller la performance environnementale, des indicateurs de performance sont définis et rendus publics.

Dans le cadre de ses achats, la **SDK** privilégie les produits et services fabriqués ou proposés selon les principes d'une économie durable et efficace en ressources. Elle incite, dans la mesure de ses possibilités, ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs à adopter des principes équivalents.

Afin de garantir le respect des critères d'approvisionnement, une formation a été organisée en 2025 à l'intention de tous les collaborateurs chargés des achats, au cours de laquelle des informations détaillées ont été fournies sur ces critères et leur mise en œuvre.

L'**action SuperDrecksKëscht®** favorise les connaissances et la sensibilisation des collaborateurs en matière d'environnement grâce à une formation continue et les motive à agir de manière responsable, même au-delà des activités de l'entreprise.

Les impacts des activités actuelles et futures de la **SDK** sur le site sur l'environnement local sont régulièrement surveillés et évalués.

#### CRITÈRES ET MISSIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE (SITE DE COLMAR-BERG)

Pour la mise en œuvre des missions et des objectifs décrits à la section 3.2, le code environnemental suivant s'applique (version de juin 2024 ; page suivante)

#### Code de conduite 2025



#### Code de conduite





- ↓ Le code de conduite environnemental en vigueur depuis  
juin 2024 (Traduction de l'original allemand)

## Code environnemental



L'action SuperDrecksKëscht® est un label d'efficacité des ressources développé dans le cadre de la gestion durable des déchets par l'État luxembourgeois. Elle s'appuie sur la hiérarchie européenne des déchets ainsi que sur la législation nationale de 2012 : la prévention prime sur la préparation en vue du réemploi, sur le recyclage, sur toute autre valorisation (par exemple la valorisation énergétique) et sur l'élimination. En conséquence, l'accent est mis sur la prévention et, par conséquent, sur la gestion des ressources.

Il incombe à l'action SuperDrecksKëscht® d'utiliser et de mettre en œuvre les informations les plus récentes afin de voir se concrétiser une gestion durable des ressources, tant sur le plan écologique qu'économique, avec un niveau de qualité élevé. L'accomplissement de cette mission permet de jouer un rôle exemplaire dans la refonte écologique de la société. Ce rôle exemplaire doit donner une impulsion à tous les acteurs de l'économie, dans le but de réduire la pression sur l'environnement et d'améliorer l'efficacité des ressources.

Dans cette optique, l'action SuperDrecksKëscht® s'engage à protéger l'environnement, à respecter les obligations légales et autres obligations contraignantes, ainsi qu'à améliorer en permanence son système de gestion environnementale dans le but d'améliorer ses performances environnementales.

Plus précisément, l'action SuperDrecksKëscht® s'est fixé les objectifs suivants :

### ⇔ Dans le cadre de l'économie circulaire et de la gestion des ressources

- Économie de matières premières grâce à une gestion efficace des ressources
- Prévention des déchets
- Préparation des déchets en vue de leur réutilisation (« Re-Use »)
- Recyclage et valorisation plutôt qu'élimination des déchets
- Conception intelligente et durable des produits
- Nouveaux procédés de production et de recyclage
- Évolution des modes de consommation (« économie du partage »)
- Transparence de tous les flux de produits

### ⇔ Dans le cadre de la prévention environnementale générale et de la protection de la santé

- Gestion de l'énergie et protection du climat
- Protection de l'environnement et durabilité chez les fournisseurs et les partenaires commerciaux
- Prévention des accidents environnementaux
- Procédures en cas d'accidents environnementaux - Réduction des impacts environnementaux

### ⇔ Dans le cadre de la responsabilité sociale

- Prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes
- Respect des normes sociales aux niveaux local et mondial
- Conditions équitables pour les collaborateurs et les partenaires
- Formation, information et sensibilisation à la protection de l'environnement

Pour atteindre les objectifs fixés, les tâches de gestion suivantes doivent être mises en œuvre :

### ⇔ Mesures directes

- Mesures visant à réduire au minimum les émissions liées au recyclage, à la valorisation et à l'élimination des déchets
- Prévention des émissions et rejets accidentels
- Évaluation préalable des impacts sur l'environnement et la société
- Évaluation des impacts sur l'environnement et la société
- Vérification du respect du code environnemental
- Mesures en cas de non-respect du code environnemental

### ⇔ Mesures indirectes

- Promotion du sens des responsabilités chez les collaborateurs et collaboratrices
- Information et dialogue avec toutes les parties prenantes
- Conseil à tous les partenaires
- Respect des normes environnementales par les fournisseurs et les partenaires contractuels

Juin 2024

Direction et responsable de la gestion environnementale



### 3.3. Responsabilité sociale des entreprises<sup>1)</sup>

Comme mentionné, la politique environnementale inclut également des aspects sociaux essentiels. À cet égard, l'**action SuperDrecksKëscht®** participe depuis 2011 au système national de certification RSE-Label et est certifiée en tant qu'entreprise socialement responsable. Dans ce cadre, la **SDK** a également signé deux engagements volontaires, à savoir la Charte 2019 pour la promotion de la diversité et, en 2022, le Pacte national des droits de l'homme. Nous renvoyons ici au rapport du délégué RSE ainsi qu'au rapport du délégué aux droits de l'homme.

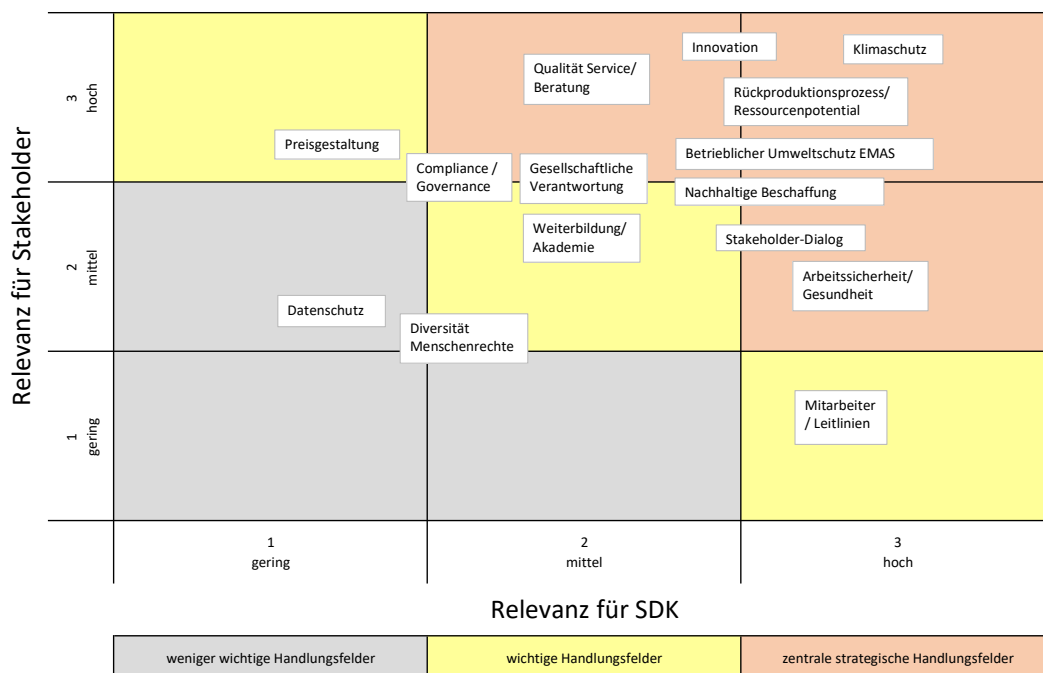
### 3.4. Matrice de matérialité

L'analyse de matérialité est un outil central dans la gestion de la durabilité et le pilotage stratégique de l'entreprise. Elle sert à identifier et à hiérarchiser les thèmes qui revêtent une importance particulière pour une entreprise et ses parties prenantes. L'objectif est d'assurer la transparence, d'utiliser les ressources de manière ciblée et de jeter les bases d'un reporting crédible.

Dans le cadre d'une analyse de matérialité, les thèmes écologiques, sociaux et économiques potentiellement pertinents ont été systématiquement recensés et évalués. À cet égard, tant les effets de l'activité commerciale sur l'environnement et la société (perspective d'impact) que les risques et opportunités financiers pour l'entreprise (perspective financière) ont été pris en compte.

<sup>1)</sup> Remarque : les rapports et certificats relatifs à la responsabilité sociale des entreprises (RSE/CSR), y compris le pacte sur les droits de l'homme, ne sont pas validés par les audits environnementaux.

Wesentlichkeitsmatrix - Status 17.09.2021



↑ Matrice de matérialité  
Situation en 2021 (en allemand)



OSL

48 02 10  
www.sdk.lu

### 3.5. Parties prenantes - Stakeholders

Le rapport annuel/rapport de développement durable ainsi que le rapport du responsable RSE présentent en détail les parties prenantes de la **SDK** avec lesquelles des coopérations et des projets communs sont menés.

L'**action SuperDrecksKëscht®** tient à jour une matrice dans laquelle toutes les parties intéressées ainsi que leurs besoins et attentes pertinents sont répertoriés. C'est sur cette base que les opportunités et les risques qui en découlent sont également identifiés et évalués. En raison de sa mission particulière, la **SDK** intervient souvent en tant que facilitateur de réseaux dans le domaine de la consommation et de la reconconsommation. C'est pourquoi la liste des parties prenantes recense la quasi-totalité des acteurs sociaux actifs. La principale opportunité réside ici dans le soutien à la stratégie de reconconsommation de la **SDK**, le principal risque étant le manque de cohérence.

Outre le donneur d'ordre et les partenaires d'action – qui englobent toutes les communes luxembourgeoises – ainsi que les collaborateurs et les clients, les parties prenantes comprennent : les partenaires avec lesquels des contrats ont été conclus, d'autres partenaires publics, les groupes/associations/ONG environnementaux, la protection civile (police, pompiers), les associations professionnelles, les entreprises, les partenaires de projet / plateformes / groupes d'intérêt, les établissements de formation, les fournisseurs, le voisinage, le grand public, les médias (voir tableau ci-dessous).

La communication avec les parties prenantes internes (collaborateurs) s'effectue à l'aide de divers outils. Les collaborateurs sont étroitement associés au processus d'amélioration continue par le biais :

- de réunions de service, d'équipe et de groupes de travail / d'entretiens individuels
- de réunions entre la direction et le comité d'entreprise

Une enquête anonyme en ligne auprès des collaborateurs est prévue pour 2026.

Les voisins, les riverains, les services de sécurité civile (police, pompiers) et les représentants communaux, ainsi que le ministère de l'Environnement, l'administration environnementale, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce sont informés en permanence, dans le cadre du comité de suivi, des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®**, en particulier au centre logistique de Colmar-Berg. Les membres ont accès à tout moment au site de l'entreprise. En règle générale, le comité de suivi se réunit trois fois par an.

La communication avec les parties prenantes est variée et utilise notamment les outils suivants :

- réunions et ateliers communs
- examen des déclarations publiques, des programmes internes et des initiatives des parties prenantes
- participation/adhésion à des associations d'intérêts



↑ La collecte mobile au „Service-Center“



- communication directe
- informations provenant des médias et d'autres sources d'information publiques

Le comité de suivi du centre logistique ainsi que l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC) jouent un rôle particulier.

Une liste de contrôle distincte relative à la gestion des parties prenantes répertorie notamment les acteurs et les établissements d'enseignement qui jouent un rôle particulier dans les domaines de l'économie circulaire et du développement durable. Elle mentionne également les personnes de contact et les thèmes abordés. Cette liste est mise à jour au moins une fois par an.

Categorie	Partie prenante	Obligations Coopération	Exigences et attentes	Communication	Opportunités	Risques
<b>Donneur d'ordre et partenaires de l'opération</b>	MECB	Donneur d'ordre principal	Donneur d'ordre principal	Comité de pilotage et entretiens individuels		
	Administration de l'environnement	Autorité - donneur d'ordre principal	Autorité - donneur d'ordre principal	Comité de pilotage et entretiens individuels		
	Chambre des métiers	Membre du comité de pilotage	Membre du comité de pilotage	Comité de pilotage et entretiens individuels		
	Chambre de commerce	Membre du comité de pilotage	Membre du comité de pilotage	Comité de pilotage et entretiens individuels		
	Communes	Responsable légal des déchets ménagers	<b>SDK</b> en tant que prestataire de services pour les communes - Conseil/accompagnement	Entretiens individuels	Soutien à la philosophie/politique environnementale de <b>SDK</b>	Manque de cohérence entre la commune et la stratégie du <b>SDK</b>
	Syndicats intercommunaux	Responsable légal des déchets ménagers	<b>SDK</b> en tant que prestataire de services pour les syndicats intercommunaux - Conseil/accompagnement	Entretiens individuels	Soutien à la philosophie/politique environnementale de <b>SDK</b>	Manque de cohérence entre la commune et la stratégie du <b>SDK</b>
	Centres de ressources	Organisme pour les communes et les syndicats intercommunaux	<b>SDK</b> en tant que prestataire de services pour les centres de ressources - conseil/ accompagnement	Réunions, entretiens individuels, formation continue	Soutien à la philosophie/politique environnementale de <b>SDK</b>	Manque de cohérence entre la commune et la stratégie du <b>SDK</b>
<b>Partenaires conventionnés</b>	Ecobatteries	<b>SDK</b> est mandant	Exécution de la prestation conformément au contrat et respect des obligations prévues par l'ordonnance	Réunions du comité de suivi et entretiens directs	Soutien à la philosophie/politique environnementale de <b>SDK</b>	Non-respect de la convention
	Ecotrel	<b>SDK</b> est mandant et partenaire dans la communication avec le public	Exécution de la prestation conformément au contrat et respect des obligations prévues par l'ordonnance	Réunions du comité de suivi et entretiens directs	Soutien à la philosophie <b>SDK</b> /politique environnementale : participation à des projets d'innovation	Non-respect de la convention
	Valorlux	partenaire agréé	Exécution des obligations réciproques conformément au contrat	Entretiens directs	Soutien à la philosophie <b>SDK</b> /politique environnementale : participation à des projets d'innovation	Non-respect de la convention
	Partenaires de coopération	Le partenaire travaille conformément aux critères de qualité et environnementaux fixés par <b>SDK</b> (collecte pour le compte de <b>SDK</b> + transports vers les destinataires des produits)	<b>SDK</b> en tant que conseiller, organisme de certification, auditeur	Visites, réunions, sessions de formation continue, audits	Soutien à la philosophie <b>SDK</b> /politique environnementale	Non-respect de la convention ; scandales environnementaux
	Destinataires des produits	Partenaires agréés	Fiabilité et transparence de la part du bénéficiaire du produit	Visites, réunions, audits du potentiel des ressources	Soutien à la philosophie <b>SDK</b> /politique environnementale	Non-respect de la convention ; scandales environnementaux

↑ Extrait de la liste de gestion détaillée des parties prenantes  
Statut/dernière mise à jour : janvier 2026



## 4. RESPONSABILITÉ SOCIALE - NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ



## 4. RESPONSABILITÉ SOCIALE - NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ

La durabilité ne se limite pas à la responsabilité écologique et économique, mais englobe également la responsabilité sociale. L'engagement de l'**action SuperDrecks-Këscht**<sup>®</sup> se manifeste par exemple par l'emploi de collaborateurs handicapés ou par l'implication des riverains, des pompiers locaux et des responsables communaux dans le cadre du comité de suivi. La **SDK** s'est donc vu décerner par l'INDR (Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises; [www.esr.lu](http://www.esr.lu)) le label ESR pour la durabilité et la responsabilité sociale.

Les chapitres 3.2 à 3.5 du présent rapport de développement durable, qui font partie de la déclaration environnementale, présentent déjà les points essentiels de l'engagement social. Ce chapitre aborde donc, en complément, l'engagement en faveur des droits de l'homme et de la protection contre la discrimination, la responsabilité envers ses propres collaborateurs, ainsi que les activités dans le domaine de l'information, de la sensibilisation et du soutien aux citoyens, et, dans ce cadre, l'**Académie SDK**.

### 4.1. Protection des droits de l'homme et contre la discrimination

#### DROITS DE L'HOMME

Le 6 juillet 2022, **SDK** a signé le Pacte national Entreprises et Droits de l'homme et s'est ainsi engagée à sensibiliser ses collaborateurs et ses parties prenantes aux droits de l'homme, de nommer un responsable des droits de l'homme, de former ses employés aux droits de l'homme, de mettre en place une stratégie d'entreprise pour identifier les enjeux liés aux droits de l'homme, d'établir un processus de signalement des violations des droits de l'homme, ainsi que de publier un rapport annuel sur les droits de l'homme.





Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte du 16 mai 2023, deux canaux de signalement ont été mis en place en 2023. Ces canaux permettent de signaler de manière confidentielle des plaintes, des recours et des réclamations. Un membre du comité d'entreprise se tient à la disposition des collaborateurs. Le responsable de la gestion environnementale se tient à la disposition de toutes les parties prenantes issues du milieu professionnel ainsi que des personnes concernées dans le cadre des certifications ISO 14024. Cela concerne également les signalements relatifs à la protection des droits de l'homme.

### DIVERSITÉ / INTÉGRATION DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Le 26 septembre 2019, la **SDK** a signé la Charte de la diversité, dans laquelle elle s'engage à respecter la diversité. Cela vaut tant en interne, vis-à-vis de ses propres collaborateurs, qu'en externe, vis-à-vis des parties prenantes.

L'action **SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> attribue une partie de ses marchés à des acteurs de l'économie sociale qui emploient des personnes socialement défavorisées. On peut citer comme exemples le Service de l'Entraide (CNDS) ou la livraison de repas par l'ATP (Ateliers thérapeutiques) de Schieren.

Une collaboration étroite existe depuis de nombreuses années avec la Ligue HMC pour l'emploi de personnes en situation de handicap au centre logistique de la **SDK**. Celles-ci sont formées et perfectionnées par la **SDK**. Le groupe se compose au total de 10 collaborateurs ainsi que de deux accompagnateurs sociaux sur le site. Les collaborateurs sont chargés du tri des supports de données (cassettes vidéo et audio, CD/DVD, disques vinyles), des cartouches de toner, des cartouches d'encre, des bombes de mousse PU, des films plastiques, du polystyrène et des pièces en mousse (PE, EPS), des lampes, des médicaments, des bougies et des déchets d'équipements électriques et électroniques. Après accord avec les responsables, les collaborateurs de la Ligue HMC peuvent également être affectés à d'autres tâches (par exemple, le nettoyage et le démontage des seaux à graisse de friture).

L'Infocenter, qui accueille des visiteurs dans le cadre de formations et de visites, est accessible par un chemin adapté aux fauteuils roulants. De plus, une rampe a été installée afin de rendre accessible la marche encore présente à l'entrée du parking. L'Infocenter dispose également de toilettes adaptées aux personnes handicapées.

Le site web de la **SDK** propose également une fonctionnalité d'accessibilité.

## 4.2. Responsabilité envers les collaborateurs

### LIGNES DIRECTRICES POUR LES RELATIONS ENTRE COLLÈGUES

Tous les collaborateurs se sont engagés à respecter les lignes directrices suivantes dans leur comportement et leurs relations entre collègues :

- Ponctualité et présentation (ponctualité, propreté du poste de travail, tenue de travail propre et correcte)
- Utilisation soigneuse et responsable des équipements mis à disposition (entretien et maintenance responsables de tous les équipements et infrastructures, tels que les ordinateurs, les véhicules, etc.)



- ↓ Nettoyage des bacs à huiles alimentaires et à graisses avec le soutien de la Ligue HMC





- Accompagnement motivé des mesures de restructuration (disponibilité pour la mise en œuvre de toutes les mesures de restructuration, apport de suggestions d'amélioration, flexibilité constante)
- Respect de la culture **SDK** (relations honnêtes et ouvertes entre collègues, respect des autres collaborateurs, soutien aux autres, en particulier aux nouveaux collaborateurs)
- Respect des directives en matière de qualité et de sécurité (respect des accords dans les différents domaines de travail ainsi que respect et mise en œuvre du code environnemental conformément à EMAS/ISO 14001)

Il existe une procédure pour les suggestions d'amélioration. Les suggestions retenues sont récompensées. Le respect des directives est vérifié chaque année. Les écarts sont, le cas échéant, abordés lors d'un entretien individuel.

### DIVERSITÉ INTERNE

La composition du personnel de **SDK** est très diversifiée en termes de sexe, d'âge et de nationalité. Il n'y a aucune différence à cet égard dans l'attribution des postes de direction et la fixation des salaires. La **SDK** emploie notamment des collaborateurs des nationalités suivantes : luxembourgeoise, allemande, italienne, belge, portugaise, française.

### TEMPS DE TRAVAIL

Les collaborateurs de la **SDK** disposent de possibilités d'aménagement individuel de leur lieu de travail et de leurs horaires dans le cadre des accords. La possibilité d'aménager les heures de travail hebdomadaires de manière flexible est mise en œuvre depuis des années.

Les rendez-vous privés peuvent également être pris entre 8h00 et 17h00. Si le télétravail est possible, cette option peut être utilisée de manière flexible. La coordination s'effectue au sein de l'équipe ou du service. La possibilité de se déconnecter (indisponibilité) est également explicitement autorisée par la direction.

La flexibilité s'applique également au temps de travail total. Toutes les gradations réalisables sont possibles, par exemple, outre 80 % (le plus courant), également 90 % (36 h), 75 % (30 h) et 70 %. Le congé parental peut être combiné de manière flexible avec le temps de travail total.

La direction et les coordinateurs abordent la situation de travail et les possibilités d'amélioration lors des réunions du personnel.

### BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Dans le domaine des bureaux/de l'administration, des bureaux réglables en hauteur ont été installés ces dernières années, permettant ainsi de travailler en ménageant le dos. Dans la production arrière, un dispositif d'aide au levage (« exosquelette ») a été introduit en 2023, qui sert également à ménager le dos.

#### ↓ Hommage rendu aux collaborateurs pour leurs longues années de service 2025





En 2024, une salle a été mise à disposition dans laquelle des séances de « Fitness at Work » sont proposées régulièrement une fois par semaine.

Outre leur rémunération, les collaborateurs reçoivent un cadeau à l'occasion de leur anniversaire et d'événements tels que les mariages ou les naissances. Les anniversaires de service « ronds » sont célébrés à partir de 10 ans, puis tous les 5 ans, lors d'une cérémonie d'hommage.

D'autres attentions sont proposées, telles qu'un panier de fruits gratuit et des boissons gratuites (eau, café, thé, jus de fruits, lait et lait d'avoine).

### COMITÉ D'ENTREPRISE

Le comité d'entreprise actuel a été réélu en 2024. Il se compose de 4 personnes et représente les intérêts de tous les collaborateurs. Dans le cadre des certifications ISO 14001 et RSE, le responsable de la sécurité au travail et le responsable du développement durable continuent de veiller aux intérêts des collaborateurs.

### SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le 30 octobre 2018, **SDK** a signé la charte nationale « Vision Zero Accidents ». Le responsable de la sécurité au travail veille à la sécurité sur le lieu de travail et vérifie régulièrement le respect des consignes de protection, telles que le port de lunettes et de vêtements de protection dans le centre logistique. Cela inclut également des mesures régulières de la qualité de l'air sur le lieu de travail et de l'exposition des employés dans la zone de production. Lors de l'embauche, ainsi que dans le cadre de la formation continue des employés, le responsable de la sécurité au travail organise régulièrement des sessions de remise à niveau sur les consignes d'utilisation.

Les employés peuvent participer à une formation à la sécurité routière ainsi qu'à une formation aux premiers secours (secouriste). La formation aux premiers secours est obligatoire pour les employés en contact direct avec la clientèle et ceux en contact direct avec des produits dangereux ou qui manipulent des produits dangereux. Une liste des secouristes est accessible à tous les employés. Des formations à l'utilisation des extincteurs sont également proposées régulièrement.

### INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Tous les nouveaux collaborateurs commencent leur premier jour par une visite guidée détaillée de l'entreprise et une présentation personnelle de tous les collaborateurs présents ce jour-là. Un plan d'intégration s'étalant sur plusieurs semaines permet au nouveau collaborateur de se familiariser avec tous les domaines d'activité de **SDK**.

Le développement de la carrière au sein de l'entreprise est régulièrement abordé lors des réunions du personnel. Des événements internes, destinés à favoriser les échanges informels entre les collaborateurs, ont lieu régulièrement et sont organisés tant par la direction/les coordinateurs que par le comité d'entreprise.

Sur la base du profil de compétences (description de poste), tous les collaborateurs ont la possibilité de suivre une formation continue personnalisée. Outre les formations obligatoires pour tous les collaborateurs du service concerné, chacun a la possibilité d'accepter des offres individuelles, par exemple pour approfondir ses connaissances linguistiques.



↑ Mesure dans la tour de filtration



Tous les collaborateurs ont la possibilité d'assumer davantage de responsabilités, ainsi que de changer de domaine d'activité.

Après une absence prolongée pour cause de maladie ou de congé familial, une période de réintégration appropriée est accordée. Les collaborateurs en situation de crise personnelle bénéficient d'un aménagement de travail adapté.

Les collaborateurs qui recherchent un nouveau défi en dehors de la **SDK** sont intégrés normalement jusqu'à leur départ.

### 4.3. L'Académie SDK

L'**Académie SDK** est un outil transversal qui sert à la sensibilisation, à l'information et à la qualification dans le cadre des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** (**SDK fir Bierger, SDK fir Betriber** et activités complémentaires). Elle propose une offre variée d'informations, de sensibilisation et de formation sur les thèmes de l'action durable, de la préservation des ressources et de l'économie circulaire.

Dans le cadre de la sensibilisation des citoyens, la **SDK** a participé à 18 événements en 2025. Citons notamment la YEP-Schoulfoire, la Foire Agricole d'Ettelbruck et la BNE-Foire. En 2025, 13 groupes totalisant 150 participants ont visité l'**action SuperDrecksKëscht®** sur le site de Colmar-Berg.

Dans le cadre de la sensibilisation des enfants, des élèves et des étudiants dans les écoles primaires, les Maisons Relais, les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur, 521 activités ont eu lieu en 2025. Ainsi, 8 782 élèves ont pu être sensibilisés.

Dans le cadre de la formation continue, l'**Académie SDK** mise sur la collaboration avec des partenaires sectoriels. Ainsi, en 2025, des formations continues ont été organisées en collaboration avec des partenaires tels que la Chambre des métiers, House of Training, l'IFSB, l'INAP, l'IFEN, Horesca ou encore le CNFPC. De plus, des formations spécifiques ont été dispensées aux collaborateurs des centres de ressources et aux partenaires de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Au total, 236 modules de formation ont été organisés, réunissant 2 848 participants. Dans le cadre du projet pour les centres d'hébergement de réfugiés (en collaboration avec l'ONA – Office National de l'Accueil), 7 formations ont été dispensées aux accompagnateurs.

Qualification interne : le recours à du personnel qualifié pour la gestion de l'**action SuperDrecksKëscht®** est obligatoire. Dans cette optique, les collaborateurs de l'OSL ont été formés en 2025 dans le cadre de 179 modules de formation continue internes.

Le volume total de formation des activités de l'**Académie SDK** en 2025 s'élevait à :

- offre externe : 785 activités avec 12 534 participants
- formation continue interne : 179 modules avec 324 jours-personnes.



↑ Visite de la Chambre de commerce 2025

↓ Participation au Yep Schoulfoire 2025





OSL



↑ consultation téléphonique

Depuis 2023, l'Académie SDK est la première institution au Luxembourg à avoir obtenu la certification ISO 21001, qui garantit la qualité d'un organisme de formation. L'audit de surveillance du 21 juillet 2025 n'a révélé aucune non-conformité.

#### 4.4. Conseil aux consommateurs et aux entreprises

L'information et la sensibilisation, l'animation et la formation continue constituent les principaux domaines d'activité de l'action SuperDrecksKëscht® et s'adressent à tous les groupes sociaux. En 2025, 28 647 clients et partenaires ont été conseillés par téléphone et par e-mail, et 29 469 sujets ont été abordés, dont 5 648 questions générales sur la gestion des déchets. Sur 250 jours ouvrés, 118 questions ont été traitées chaque jour.

Un portail numérique est à la disposition des collaborateurs et des partenaires qui exercent également des activités de conseil. Outre les brochures et dépliants actuels, il contient des informations supplémentaires sur la manipulation des produits, les systèmes de collecte et les entreprises labellisées.

#### MÉDIAS

L'ensemble des médias est mis à contribution pour informer le consommateur sur l'écologie, la gestion des produits de l'achat à l'élimination, les possibilités de prévention ainsi que le label de qualité Aktion SuperDrecksKëscht®. En collaboration avec l'Association de protection des consommateurs, un plan thématique a également été élaboré pour 2025, qui définit des thèmes prioritaires mensuels.

Outre les publications dans « de Konsument », des annonces et des articles ont été publiés en 2025 dans des magazines et revues en allemand, français, anglais et portugais. Des fiches d'information sur les produits sont mises à la disposition des communes luxembourgeoises pour publication dans leurs bulletins d'information destinés aux citoyens.

Afin de promouvoir les entreprises labellisées, des spots publicitaires sont régulièrement diffusés sur RTL Radio, ainsi que, une fois par semaine sur RTL Radio, des spots de 2 à 3 minutes sur des thèmes spécifiques liés à la gestion durable des produits et à la prévention des déchets. Ces contributions sont disponibles sous forme de mini-podcasts sur le site web sdk.rtl.lu.

D'autres émissions régulières ont été diffusées sur Radio Latina. Cette dernière s'adresse principalement aux auditeurs francophones et lusophones.

#### INTERNET, RÉSEAUX SOCIAUX ET NEWSLETTER

Le site Internet [www.sdk.lu](http://www.sdk.lu) (y compris [www.shop-green.lu](http://www.shop-green.lu) et [www.ressourcenpotential.com](http://www.ressourcenpotential.com)) a été entièrement renouvelé et restructuré en 2021. Le lexique des produits, qui contient des informations détaillées sur l'économie circulaire et les possibilités de prévention, a été enrichi et développé.

#### ↓ Infographie sur les traverses de chemin de fer 2024

**Bahnschwellen**  
Sicher entsorgen und verwerten

Ausrangte Bahnschwellen sind in der Regel mit Krescot, einem Terebint, behandelt. Dieses Biotizid ist als krebserregend eingestuft. Es wird durch die Haut absorbiert und gelangt ins Grundwasser. Neben dem Impregniermittel können weitere problematische Rückstände wie Öl, Russ oder Herbizide im Holz vorhanden sein.

**Traverses de chemin de fer**  
Élimination et valorisation en toute sécurité

En règle générale, les traverses de chemin de fer mises au rebut sont traitées au cobaltite, une huile de godolite. Ce biocide est classé comme cancérigène. Il est absorbé par la peau et il pénètre dans les nappes phréatiques. En plus des agents d'impregnation, d'autres résidus problématiques tels que de l'huile, de la saie ou des herbicides peuvent être présents.

**Vermeidung**

- Nutzen Sie Eisenbahnschwellen auf keinen Fall als Brennholz.
- Ziehen Sie, beim Umgang mit den Schwellen, geeignete Schutzhandschuhe an. Sollte es sich um alte, schon brüchige Schwellen handeln, so empfehlen wir zusätzlich eine Staubmaske.
- Vermeiden Sie jegliche neue Bearbeitung.
- Ausgebauete Schwellen nicht weiter nutzen.

**Prévention**

- Utilisez en aucun cas les traverses de chemin de fer comme bois de chauffage.
- Pour manipuler les traverses, portez des gants de protection appropriés. S'il s'agit de vieilles traverses déjà fragiles, il est recommandé de porter en plus un masque anti-poussière.
- Évitez toute nouvelle manipulation.
- Ne plus utiliser les traverses enlevées.

**Information**  
Informations

Die SuperDrecksKëscht® fir Bierger holt die Schwellen auf Anfrage kostenlos beim Bürger ab. Es werden nur Holzschwellen angenommen. Diese müssen ausgebaut sein und so gelagert werden, dass sie von einem Stapler aufgenommen werden können (z.B. auf einer Palette oder auf Kantholzern gelagert).

Die Holzschwellen gehen von der SDK über Partner zu einem Fachunternehmen nach Deutschland. Hier werden sie nach Vorbehandlung in einem Biomasseheizkraftwerk thermisch verwertet. Bei dem Prozess werden Strom und Fernwärme hergestellt.

**Ressourcenpotential**  
Potential de ressources

Sur demande, la SuperDrecksKëscht® fir Bierger enlève gratuitement les traverses chez le citoyen. Seules les traverses en bois sont acceptées. Celles-ci doivent être démontées et être stockées de manière à pouvoir être chargées par un chariot élévateur (p. ex. sur des palettes ou sur des bois gelagés).

Pour l'intermédiaire d'un partenaire, la SDK envoie les traverses en bois à une entreprise spécialisée en Allemagne, où après un traitement préalable, elles sont utilisées dans une centrale thermique à biomasse. De l'électricité et de la chaleur pour le chauffage urbain sont produits au cours de ce processus.

Für weitere Informationen scannen Sie den QR Code. Pour plus d'informations, scannez le code QR.

www.sdk.lu



La présence sur les réseaux sociaux, lancée fin 2019, a été développée et s'est désormais bien établie. En juin 2023, la **SDK** a lancé une newsletter qui s'adresse principalement aux entreprises et institutions affiliées.

En 2021, l'administration environnementale a lancé l'application nationale sur les déchets, grâce à laquelle les citoyens peuvent s'informer sur tous les systèmes de collecte et les dates dans leur commune. Bien entendu, la **SDK** y est également représentée.

↓ Réseaux sociaux de la SDK

BEITRÄGE
IGTV
GESPEICHERT
MARKIERT

ENGE SCHRÉTT UM FREIDEN  
OUSSE SCHRÉTT FIR D'ZUKUNFT

UN PETIT PAS LE VEND  
UN GRAND PAS POUR NOTRE AV

**Meng Missioun vum Dag:**  
Ech entlëften all meng Heizkierper

**Ma mission d'aujourd'hui:**  
je purge l'air de tous mes radiateurs

Et gëtt esier an et ass méi einfach ewéi geduecht

C'est rapide et plus facile qu'on ne pourrait le croire

Klengschritt

ENGE SCHRÉTT UM FREIDEN  
OUSSE SCHRÉTT FIR D'ZUKUNFT

UN PETIT PAS LE VEND  
UN GRAND PAS POUR NOTRE AV

**Klengen Test:**  
Ech setzen d'Temperatur doheem ëm 1 Grad of a kucke wéi ech mech dobäi fillen

**Petit test:**  
Je baisse le chauffage de mon logement d'un degré et j'observe quel effet cela a sur moi

Ech spuere du Energie a Suen!

Tu économiseras de l'énergie et de l'argent

Klengschritt

ENGE SCHRÉTT UM FREIDEN  
OUSSE SCHRÉTT FIR D'ZUKUNFT

UN PETIT PAS LE VEND  
UN GRAND PAS POUR NOTRE AV

Ech ginn duerch meng Wunneng an ziele wéivill Heizkierper grad u sinn

Je fais le tour de mon domicile et je compte le nombre de radiateurs allumés

ENGE SCHRÉTT UM FREIDEN  
OUSSE SCHRÉTT FIR D'ZUKUNFT

UN PETIT PAS LE VEND  
UN GRAND PAS POUR NOTRE AV

**Virsaz:**  
Ab haut maachen ch meng Rolllueden a meng Rideauen all Owend zou

**Résolution:**  
Dës aujourd'hui, je ferme mes rideaux, volets tous les soirs avant de me coucher

Die Termine der mobilen SDK Sammlung

Les dates de la collecte



# 5. SOLUTIONS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA CONSOMMATION DURABLE



## 5. SOLUTIONS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA CONSOMMATION DURABLE

### 5.1. Économie circulaire et ressources

S'appuyant sur le savoir-faire existant, la stratégie de l'**action SuperDrecksKëscht®** vise à faire évoluer la gestion classique des déchets vers une économie de la réutilisation. Grâce au concept de réutilisation et de re-production, les déchets sont collectés de manière propre et directe, ce qui leur permet de mieux conserver leur valeur qu'avec les collectes mixtes classiques. L'instrument « potentiel des ressources » joue ici un rôle important (voir section 5.4).

Outre la réutilisation et la re-production, les concepts « intelligents » de l'**action SuperDrecksKëscht®** (« **Shop Green** », « **Share & Repair** ») visent la réutilisation des produits ainsi que l'utilisation de produits écologiques. Un autre aspect concerne le développement de la conception intelligente de nouveaux produits (« éco-conception »).

Afin de faire évoluer la stratégie, la **SDK** collabore également avec les communes et les régions luxembourgeoises pour promouvoir des concepts innovants et faire passer la gestion des déchets à une économie circulaire/gestion des ressources.

Les activités de la **SDK** s'inscrivent pleinement dans l'esprit de la stratégie « Zéro déchet au Luxembourg » présentée en septembre 2020 par le ministère de l'Environnement, qui a pour objectif de réduire à zéro les déchets résiduels non valorisables.

↓ centre logistique SDK





## DURABILITÉ ET ÉCONOMIE

Les activités de l'**Aktion SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> jouent un rôle important dans le Plan national pour la gestion des déchets et des ressources de 2018 ainsi que dans le 3e Plan national de développement durable de 2019, qui tient compte des objectifs de développement durable des Nations unies (ONU) (Agenda 2030).

Cela concerne par exemple la contribution au développement et à la promotion du Luxembourg en tant que pôle d'attractivité pour les entreprises et prestataires de services dans le domaine des technologies environnementales, la prévention de la production de déchets toxiques, la réduction de la vulnérabilité de l'économie face aux fluctuations des prix des ressources ou l'élaboration de scénarios destinés à aider les décideurs (« économie post-croissance »).

### 5.2. Manutention des produits et flux de produits - de la collecte au traitement

#### FLUX DE PRODUITS

En 2025 également, les listes de manutention des produits, qui représentent les flux de produits au sein de la **SDK** depuis le point de collecte jusqu'à l'expédition au destinataire en passant par le centre logistique, ont été soumises à un examen et mises à jour.

#### CENTRE LOGISTIQUE

Dans le domaine de la logistique de transport et de stockage, l'**Aktion SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> a développé ces dernières années des véhicules et une logistique spécialisés, notamment pour la collecte et le transport de produits problématiques.

→ Logistique/Véhicules :

La flotte de camions a été rajeunie en 2017/2018 et remplacée par des véhicules plus respectueux de l'environnement et à faibles émissions (norme Euro 6d temp). Une nouvelle superstructure Oleocont destinée à optimiser la collecte des produits contaminés par de l'huile, des filtres à huile et à diesel ainsi que du papier et des films souillés par de la peinture a été mise en service en 2021.

→ Traitement et transformation des déchets (recyclage) :

En 2020, d'autres optimisations ont été réalisées. Ainsi, un dispositif de réception permettant le déversement direct des palox en plastique a été intégré à la chaîne de tri existante. Sur cette installation, les employés de la Ligue HMC contrôlent notamment les bougies usagées entrantes afin de détecter la présence de corps étrangers avant qu'elles ne soient envoyées au destinataire, Kaërzefabrik Peters, pour la production d'une bougie d'extérieur.

Dans le cadre de la collaboration avec Peintures Robin, les peintures usagées à base d'eau sont triées pour la fabrication d'un nouveau produit. Celles-ci ont été commercialisées à partir du 2e trimestre 2021 sous le nom de RobinLoop.

Afin d'exploiter de manière optimale les emplacements de stockage des palettes dans l'entrepôt à bloc, certains produits usagés sont stockés depuis 2021/2022 sur des palettes à montants métalliques à deux niveaux. Les produits usagés contenus dans des big bags, tels que les CD et les déchets de plastique broyés, peuvent également

↑ Tri des peintures et vernis

↓ Contrôle et conditionnement





être stockés sur deux niveaux à l'aide de ces palettes à montants. La conception modulaire des palettes à ranchers métalliques, composées d'une partie supérieure et d'une partie inférieure ainsi que de barres (ranchers) de différentes longueurs, permet de s'adapter de manière flexible aux différents domaines d'application (par exemple, collecte d'Eternit/de fibrociment avec des ranchers de 1 m, stockage de bombes de mousse PU avec des ranchers de 2,5 m).

→ Savoir-faire informatique / Numérisation

Le programme de gestion des stocks, perfectionné et en partie reprogrammé, a été mis en service le 1er janvier 2021. L'ensemble des mouvements des produits entrants est entièrement traçable via un code-barres jusqu'à leur livraison au destinataire.

Dans le cadre de l'optimisation continue, la saisie des temps de travail a été structurée et numérisée en 2020, par domaine d'activité et par tâche. Cela permet d'analyser en détail les différents processus de retour de production afin d'identifier les potentiels d'optimisation et d'améliorer les procédures.

D'autres mesures de numérisation ont été mises en œuvre dans le but d'optimiser les processus et de réduire la consommation de papier. Dans le domaine du conseil **SDK** pour les exploitants notamment, la numérisation a été systématiquement développée et les conseillers peuvent désormais travailler en grande partie sans papier.

→ Quantités traitées

En 2025, le centre logistique a réceptionné 4 588,0 tonnes de produits de valeur et de produits problématiques. En 2024, ce chiffre s'élevait à 4 555,9 tonnes. La quantité a donc légèrement augmenté, avec une hausse de 0,7 %. En 2025, 4 552,3 tonnes ont été transportées depuis le centre logistique vers les destinataires des produits. En 2024, ce chiffre s'élevait à 4 571,5 tonnes, soit une baisse de 0,4 %. Les quantités sont donc très stables.

Le stock au 31 décembre 2025 s'élevait à 600,8 tonnes. La moyenne mensuelle était d'environ 600 à 700 tonnes, ce qui correspond à une fréquence de rotation d'environ 6 à 7.

Il est prévu de maintenir le stock à un niveau de 600 à 700 tonnes ; une réduction supplémentaire du stock est difficilement envisageable en raison de la diversité des produits ainsi que de la nécessité de maintenir des volumes de transport économiquement et écologiquement rationnels (chargements complets de camions ; frais).

### ASSURANCE QUALITÉ PAR LE LABORATOIRE SDK

Le nombre d'échantillons de « produits » et de « produits inconnus » s'élevait en 2025 à 2 061 au total, soit un niveau similaire à celui des années précédentes (2024 : 2 297). De manière générale, le nombre total ne suit pas de tendance cyclique.

L'échantillonnage des huiles usagées reste le poste le plus important, avec 1 560 échantillons (2024 : 1 553 échantillons). Les échantillonnages de solvants se sont élevés à 304 (447 échantillons en 2024). L'objectif principal de ces prélèvements était de vérifier les paramètres de qualité en vue de la recyclabilité ainsi que les paramètres relatifs aux destinataires (valeurs limites). Pour les produits non recyclables, l'accent a été mis sur les paramètres pertinents pour le transport de marchandises





dangereuses (réglementation ADR) et ceux que le destinataire du produit doit respecter dans le cadre d'une valorisation ou d'une élimination sûre et respectueuse de l'environnement.

Les analyses de l'air ambiant/de la radioactivité et des lots spéciaux, au nombre de 6 636, ont été nettement inférieures aux chiffres de l'année précédente, en raison du nombre réduit de contrôles de radioactivité nécessaires.

L'accompagnement des centres de ressources dans le conditionnement et la déclaration conformes des produits chimiques de laboratoire, ainsi que l'élaboration de concepts de laboratoire pour les produits problématiques avec des structures de collecte spécifiques pour les écoles et les centres de recherche, se sont poursuivis.

Dans le cadre du **SDK fir Betriber**, les collaborateurs du laboratoire ont conditionné des lots spéciaux de substances dangereuses chez 82 clients (contre 74 l'année précédente), élaboré et mis à jour des concepts, et prélevé des échantillons sur 215 produits (contre 204 l'année précédente).

### 5.3. Partenaires de coopération et destinataires des produits

#### PARTENAIRES DE COOPÉRATION

Dans le cadre du **SDK** pour les entreprises, la **SDK** propose des conseils et des formations à tous les collecteurs de déchets agréés disposant d'une autorisation de transport, de commerce ou d'intermédiaire. Les collecteurs ont la possibilité de signer un contrat de coopération et de postuler ainsi pour le label **SDK** pour collecteurs. En 2025, sur les 20 partenaires de coopération ayant signé une convention avec la **SDK**, 9 avaient obtenu le label **SDK**, tous avec un diplôme (détenteurs du label depuis 5 ans ou plus).

Les partenaires de coopération qui ne remplissaient pas encore les critères du label doivent continuer à être soutenus, dans le but d'atteindre les exigences de qualité et d'obtenir le label. Des mesures de formation continue sont également proposées à cet effet. Les établissements qui confient l'élimination de leurs produits usagés à des partenaires de coopération labellisés ont ainsi la garantie que ceux-ci sont traités selon les techniques les plus récentes en matière de valorisation et de préservation des ressources.

#### DESTINATAIRES DES PRODUITS

Les destinataires des produits sont contrôlés conformément aux prescriptions de la hiérarchie des méthodes de traitement de l'UE ainsi qu'au code environnemental de la **SDK**, et en tenant compte du concept de potentiel des ressources.

Seuls les destinataires des produits qui satisfont aux prescriptions et traitent ainsi les produits dans l'esprit d'une économie durable et efficace en ressources (économie circulaire) sont pris en considération.

L'évaluation s'effectue après visite des sites d'exploitation et examen des autorisations, certificats et autres documents pertinents.

↓ Recyclage des bombes de mousse PU chez le distributeur PDR (photo : PDR)





Au cours de l'année 2025, les représentants de **SDK** ont rendu visite à 58 destinataires de produits/fournisseurs. Les thèmes abordés ont porté sur le potentiel de ressources/l'évaluation des destinataires de produits et sur des questions générales telles que la protection du climat. En outre, 35 rendez-vous ont eu lieu avec des destinataires de produits ou des partenaires de coopération sur le site de Colmar-Berg, y compris des conférences en ligne. Le calcul du potentiel de ressources selon le concept **SDK** a été actualisé dans la mesure du possible.

#### 5.4. Potentiel de ressources

Le concept de « potentiel de ressources » – initialement appelé « potentiel de produit » – développé lors de la première phase avec le Centre de recherche de l'État (aujourd'hui LIST) permet d'examiner et d'évaluer les procédés de valorisation ou d'élimination (processus de reproduction) chez le destinataire des déchets (destinataire du produit) sous l'angle de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources. Le processus de vérification est certifié depuis juillet 2015 selon la norme ISO 14024.

Contrairement aux taux de recyclage classiques, cette méthode de calcul prend en compte les flux sortants (output) des installations de traitement. Cela conduit à la divulgation de l'ensemble des flux de produits et favorise la transparence des filières de valorisation et d'élimination. Pour la collecte des données, l'installation de traitement doit fournir des informations détaillées sur les différentes fractions de sortie. Une distinction par couleur est alors opérée lors du calcul du potentiel de ressources.

Un avantage important de la méthode de calcul de l'**action SuperDrecksKëscht®** réside dans le fait que différentes méthodes de traitement d'un même produit peuvent être comparées sans grand effort, car seuls les flux de sortie sont pris en compte pour la représentation sous forme de diagramme circulaire. L'installation de traitement présentant la plus grande utilisation de matières premières – c'est-à-dire celle où le recyclage des matériaux est prioritaire – peut ainsi être rapidement identifiée.

Au 31 décembre 2025, 133 processus de recyclage au total avaient été certifiés chez 47 partenaires de l'**action SuperDrecksKëscht®** et d'autres acteurs. Par ailleurs, trois producteurs luxembourgeois de produits neufs, à savoir Peintures Robin SA, la Käerzefabrik Peters et Geobloc SA, sont certifiés pour leur utilisation de produits usagés dans la fabrication de nouveaux articles.

#### 5.5. Réutilisation et produits SDK Circular

De manière générale, l'**action SuperDrecksKëscht®** soutient autant que possible des projets tels que Social-ReUse d'Ecotrel. Au cours des deux dernières années, plusieurs projets ont également été lancés. Il s'agit en partie de la mise en place de systèmes de collecte pour des produits qui n'étaient pas acceptés jusqu'à présent, et en partie de la recherche de moyens pour réutiliser davantage de produits.

##### COLLECTE DE LUNETTES USAGÉES

Dans le cadre de la collecte de médicaments, des lunettes usagées ont également été régulièrement remises à la **SDK**. Depuis 2019, en collaboration avec les centres de ressources et les magasins d'optique luxembourgeois, les lunettes sont désormais





systématiquement collectées et acheminées via le centre logistique vers « Brillen weltweit ». « Brillen weltweit » est une initiative à but non lucratif qui, après un contrôle qualité professionnel, redistribue les lunettes usagées à des fins humanitaires dans le monde entier. En 2025, environ 384,7 kg, soit environ 12 800 paires de lunettes, ont été collectés.

### COLLECTE DES BOUGIES USAGÉES

Dans le cadre de la collecte des produits problématiques, des restes de bougies ont également été régulièrement déposés à la **SDK** et des citoyens ont demandé comment traiter les bougies usagées. Dès 2019, une étude a donc été menée avec la fabrique de bougies luxembourgeoise Peters afin d'évaluer les possibilités de réutilisation des bougies usagées. Après confirmation de leur réutilisation dans de nouveaux produits tels que des torches ou des braseros, 4,59 tonnes ont été collectées dès 2019. En 2022, ce chiffre s'élevait à 8,41 tonnes, en 2023 à 7,73 tonnes, en 2024 à 8,71 tonnes et en 2025 à 8,79 tonnes.

Depuis l'automne 2021, la Kärzefabrik Peters propose une bougie d'extérieur fabriquée à partir de bougies usagées issues de la collecte de la **SDK** pour les citoyens et portant le label **SDK-Circular**. En 2025, elle a été complétée par une autre bougie d'extérieur offrant une durée de combustion plus longue. Sur les 8,8 tonnes livrées à la Kärzefabrik en 2025, 98,07 % ont pu être utilisés pour la production.



### PROJET COMMUN AVEC PEINTURES ROBIN POUR LA VALORISATION DES PEINTURES USAGÉES

Dans le cadre du partenariat avec Peintures Robin (en lien avec la **SDK fir Betriber**, potentiel de ressources pour le produit Verdello), un projet commun a été lancé afin de réutiliser les peintures usagées issues de la collecte **SDK fir Bierger** pour la production de nouvelles peintures. Après des tests et des contrôles de qualité, le produit RobinLoop, qui porte le label **SDK-Circular**, a pu être lancé sur le marché. Cela s'est produit à l'été 2021. 2,26 tonnes de peintures usagées adaptées ont été livrées à Peintures Robin en 2022. En raison du manque de demande pour ce produit, aucune peinture usagée n'a toutefois été livrée à Peintures Robin depuis lors. Le projet devrait toutefois être relancé en 2026 et faire l'objet d'une campagne de promotion par Peintures Robin.



↑ RobinLoop

### PROJET COMMUN AVEC LA FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE TENNIS

À la suite d'un projet pilote mené conjointement avec la commune de Schifflange, lancé en 2018, des balles de tennis sont collectées depuis 2022 en collaboration avec la Fédération luxembourgeoise de tennis (FLT). Le processus comprend plusieurs phases : collecte des balles dans les clubs de tennis, broyage dans une installation spécialisée afin de récupérer des granulés de caoutchouc destinés à la fabrication de nouvelles balles de tennis.

En 2025, 4 clubs se sont joints à l'initiative, portant à 38 le nombre de clubs participants à la fin de l'année. Chacun dispose sur son site d'une boîte de recyclage pour les balles usagées, qui est régulièrement collectée par l'**action SuperDrecksKëscht®**.

La quantité de balles de tennis collectées a atteint près de 2,9 tonnes en 2025, soit environ 50 285 balles pour un poids moyen de 57 g.





OSL



## OEKO-PUR

L'**OEKO-Pur**, obtenu dans le cadre du recyclage des appareils de réfrigération, est composé de polyuréthane dont les CFC et les COV ont été extraits lors du recyclage d'anciens appareils de réfrigération. Cela permet d'éviter que ces substances ne soient libérées et ne nuisent ainsi au climat. Chaque kg d'**OEKO-Pur** permet ainsi d'éviter 250 kg d'émissions de CO<sub>2</sub> nuisibles au climat. L'**OEKO-Pur** est un excellent liant pour l'huile et d'autres liquides organiques tels que les solvants, les liquides de frein et de refroidissement, les peintures et les vernis, etc. Il est proposé sur le marché en 3 qualités différentes (poudre, granulés, granulés fins).

De manière générale, **OEKO-Pur**, en tant que produit de l'économie circulaire, reste très demandé. La sensibilisation des entreprises au travail propre et à la prévention des incidents, obtenue grâce au conseil, contribue à une consommation responsable. Les trois produits (Plus, Kompakt et granulés fins) sont utilisés de manière spécifique, en fonction des différents domaines d'application. Dans le cadre du suivi de la clientèle, **OEKO-Pur** est promu de manière ciblée auprès des pompiers, de la Protection civile, des Ponts et Chaussées, des communes et d'autres entreprises.

## FIN DU STATUT DE DÉCHET POUR DIFFÉRENTS PRODUITS

À la demande de la **SDK/OSL**, l'Office de l'environnement a approuvé le statut de produit pour certains produits traités par la **SDK**. Cela signifie que ces produits ne sont plus considérés comme des déchets. Le contrôle qualité effectué lors du traitement/tri des produits collectés a été déterminant à cet égard. Cela concerne par exemple les bougies et les lunettes mentionnées ci-dessus, mais aussi les palettes destinées à la réutilisation, les palettes à réparer ou les matériaux d'emballage (chips).

## 5.6. Consommation durable

En Europe, la consommation des ménages privés est responsable d'environ un quart des émissions de gaz à effet de serre. La **SDK** s'engage donc systématiquement en faveur de la consommation durable et soutient le consommateur par le biais d'actions, de labels et de formations.

### 5.6.1. Shop Green

Avec la campagne « **Shop Green** – Votre label pour les produits durables au Luxembourg », la **SDK** souhaite mettre en avant les produits respectueux de l'environnement et générant peu de déchets dans le commerce et aider le consommateur à faire des choix d'achat durables. C'est pourquoi les produits sélectionnés sont mis en avant dans les supermarchés et magasins spécialisés participants avec la mention « **Shop Green** ».

Fin 2025, le nombre de magasins participants s'élevait à environ 150, en raison du rachat d'une chaîne de magasins par un autre opérateur et du changement de gamme qui en a résulté. En 2025, comme chaque année, des mises à jour et des adaptations des critères et des documents ont été effectuées. Depuis fin 2020, des analyses de marché sont menées afin de déterminer la part des produits **Shop Green** dans le nombre total de produits proposés dans chaque catégorie et d'évaluer le niveau





d'information des employés dans les supermarchés et magasins participants. En 2025 également, des formations destinées aux employés du commerce ont été organisées par l'Académie **SDK**. Ces analyses servent de base au développement du projet.

Les groupes de produits suivants sont évalués et promus dans le cadre de la campagne :

- peintures, vernis et lasures respectueux de l'environnement
- batteries rechargeables et chargeurs
- lessives et produits d'entretien écologiques à usage domestique et professionnel
- éclairage économe en énergie et durable
- fournitures scolaires et de bureau écologiques
- produits de soins corporels (produits à rincer)
- papiers d'hygiène



L'évaluation des produits s'effectue généralement sur la base de questionnaires remplis par le fabricant, de fiches de données de sécurité et de fiches d'information sur les produits, ainsi que d'autres informations fournies par le fabricant. Les critères sont adaptés en permanence et individuellement aux groupes de produits concernés. L'évaluation des détergents et produits d'entretien, des peintures et vernis ainsi que des produits à rincer est effectuée par l'organisation partenaire Energie- und Umweltagentur Niederösterreich/« umweltberatung » Vienne.

Des recommandations d'utilisation pour chaque groupe de produits et des dépliants d'information complètent la campagne de sensibilisation « **Shop Green** ».

En 2025 également, des échanges ont eu lieu en continu avec les partenaires de la campagne, notamment issus du secteur commercial. Le site Internet [www.shop-green.lu](http://www.shop-green.lu) est mis à jour régulièrement et offre de nombreuses informations aux consommateurs intéressés : liste des magasins participants, catalogues de critères pour chaque groupe de produits, listes des produits ayant reçu une évaluation positive, recommandations d'utilisation, brochures d'information, etc.

En 2025 également, la campagne « **Shop Green** » a été régulièrement mentionnée dans des articles de presse et des publications telles que « de Konsument » de l'ULC.

### 5.6.2. Repair&Share

Dès 1999, une brochure répertoriant les entreprises et les établissements proposant des services de réparation (« Flécken ») et de location (« Léinen ») a été publiée en collaboration avec l'ancien Oeko-Fonds (aujourd'hui Oekozerter Pafendall). Ce projet a été relancé en 2018 sous la forme d'une plateforme en ligne. L'objectif général de la plateforme en ligne est, dans un souci d'efficacité des ressources, de prolonger la durée de vie des biens et de réduire la consommation de ressources grâce au partage. En 2022, « Flécken a Léinen » a été rebaptisé « Repair & Share ». Cette décision visait à s'adresser davantage aux citoyens non luxembourgeois.





En 2021, le projet a été développé davantage. Un concept a été élaboré afin de rendre le site Internet plus attractif tant pour les entreprises que pour les consommateurs.

Au 31 décembre 2025, 123 entreprises proposant des services de réparation et 33 entreprises proposant un service de location étaient enregistrées sur **Repair & Share**.

Outre l'Administration de l'environnement, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, les partenaires sont l'Oekozer Pafendall, Ecotrel asbl et l'INDR. La **SDK** entretient des contacts étroits avec d'autres acteurs nationaux tels que Repair Cafés Lëtzebuerg.

### 5.6.3. Manger malin (ECOBIX)

L'**ECOBIX** est un récipient réutilisable disponible en deux tailles (500 ml et 1 000 ml) qui permet d'emporter des plats provenant de restaurants, de cantines, de plats à emporter et d'autres établissements proposant de la nourriture pour les consommer plus tard au bureau ou à la maison. De plus, un set de couverts réutilisables est proposé afin d'éviter l'utilisation de couverts à usage unique.

La campagne de promotion du récipient réutilisable a débuté en juin 2018 et a connu une évolution très positive en 2024.

Au 31 décembre 2025, 137 restaurants, 163 cantines/cantines scolaires et 26 autres établissements y avaient adhéré. À cette date, 41 674 contenants de 500 ml et 122 733 contenants de 1 000 ml – soit un total de plus de 160 000 – ainsi que 2 332 sets de couverts étaient en circulation. Le projet s'inscrit dans la stratégie du gouvernement luxembourgeois de lutte contre le gaspillage alimentaire et les emballages à usage unique et est mené sous l'égide du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et de l'Administration de l'environnement, en collaboration avec la HORESCA. Il existe désormais d'autres contenants réutilisables sur le marché luxembourgeois (tels que Luloup/Vytal, Mubowl) qui font également l'objet d'une promotion par la **SDK**.

L'action **SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> se charge de la mise en œuvre opérationnelle, c'est-à-dire de la distribution et de la gestion des contenants, ainsi que de l'accompagnement des entreprises et établissements participants et des questions des particuliers.

L'**ECOBIX** est gérée selon les principes de l'économie circulaire et du potentiel des ressources. Les contenants qui ne sont plus utilisables sont repris par la **SDK** et renvoyés au fabricant pour la production de nouvelles matières premières secondaires.

### 5.6.4. Événements durables – Green Events

Le projet **Green Events** a été lancé en 2019 par le ministère de l'Environnement, en collaboration avec l'Oekozer Pafendall et l'action SuperDrecks-Këscht<sup>®</sup>.

L'objectif est de promouvoir les initiatives durables dans le domaine de l'événementiel et d'en renforcer la visibilité. Il s'agit également d'encourager et de favoriser la préservation des ressources naturelles (principe du cycle) et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Dans le cadre des événements durables, la coopération entre les communes



↓ **Accompagnement lors des Energy Days à Mondorf-les-Bains**



et les associations doit également être soutenue. Le public cible comprend tous les types d'événements (festivals, manifestations musicales, culturelles et/ou sportives) organisés par des associations, des clubs, des groupements d'associations, des fédérations, des communes, des parcs naturels ou des ORT (Office Régional du Tourisme).

Afin de soutenir les organisateurs qui s'engagent dans une démarche durable, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable attribue les logos « **Green Events** » et « Mir engagieren eis » aux événements écologiquement responsables. Les critères d'attribution des logos sont énumérés dans la liste de contrôle « **Green Events** ». Celle-ci sert de guide et d'orientation pour l'organisation d'événements écologiquement responsables. Pour obtenir le logo « **Green Events** », l'événement doit satisfaire à tous les critères obligatoires de la liste de contrôle. Le logo « Mir engagieren eis » peut être obtenu si au moins la moitié de tous les critères (obligatoires et facultatifs) sont remplis par l'événement.

En 2025, 199 événements ont reçu le label « Green Event » et 3 le label « Mir engagieren eis ». Au total, 242 consultations relatives à des événements ont eu lieu en 2025, dont 86 par la **SDK** et 156 par l'Oekozerter Pafendall.

L'Oekozerter Pafendall ayant résilié la convention avec le ministère de l'Environnement au 31 décembre 2025, l'EBL (Ëmweltberodung Lëtzebuerg) est le nouveau partenaire responsable de **Green Events** à compter du 1er janvier 2026.



**OSL**

Eng Initiativ vum



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

**GREEN.  
EVENTS**

**Maacht Ären Event méi nohalteg  
a séchert Iech de Green Events-Logo !**



**Profitéiert vun individuelle Berodungen**



greenevents.lu



## 6. NOS SERVICES AUX CITOYENS, AUX COMMUNES ET AUX ENTREPRISES

## 6. NOS SERVICES AUX CITOYENS, AUX COMMUNES ET AUX ENTREPRISES

### 6.1. La SDK fir Bierger (pour les citoyens)

#### 6.1.1. Quantités et fournisseurs

La quantité totale enregistrée par la **SDK fir Bierger** en 2025 s'élevait à 3 064,8 tonnes. Cela correspond à une augmentation de 1,7 % par rapport à 2024. Au cours de la même période, la population a augmenté d'environ 1,5 % pour atteindre 681 973 personnes. La quantité de produits problématiques enregistrée par an et par habitant reste d'environ 4,49 kg. Ce chiffre est globalement positif, ce que confirme également le résultat de l'analyse nationale des déchets résiduels.

Les résultats de l'analyse nationale des déchets résiduels réalisée en 2021/2022 ont été publiés début 2023 et ont montré une réduction de moitié des quantités absolues de produits problématiques encore présents dans les déchets résiduels, passant de 1,93 kg à 0,92 kg par rapport à l'analyse de 2018/2019. Cette baisse est donc clairement due aux effets de la prévention et témoigne du succès des mesures de sensibilisation et d'information.

En 2025, une nouvelle analyse des déchets résiduels a été réalisée. Les résultats ne seront disponibles qu'au début de l'année 2026. Ils serviront à nouveau de base à de nouvelles campagnes spécifiques aux produits visant la prévention et la collecte sélective. L'objectif est de réduire encore les quantités traitées via les déchets résiduels.

En 2025, le nombre de personnes se rendant aux points de collecte mobiles s'élevait à 51 910, soit une baisse de 2,54 %.

#### 6.1.2. Systèmes de collecte

Avec son centre de service, ses points de collecte de courte durée et ses collectes porte-à-porte, l'**action SuperDrecksKëscht®** dispose d'un système très flexible en termes de temps et de lieu, qui répond aux besoins des citoyens et est bien accueilli.

##### → CENTRE DE SERVICE

Le centre de service est un véhicule de collecte mobile moderne. Les coûts de collecte ainsi que le nombre de déplacements des véhicules, les émissions liées au transport et la consommation de carburant par tonne-kilomètre se situent à un bon niveau.

##### → COLLECTE PORTE-À-PORTE

En 2025, des camionnettes modernes étaient utilisées dans le cadre de la collecte porte-à-porte. Celles-ci répondent aux exigences de sécurité les plus récentes et sont équipées de SAP, de fûts et de palox en plastique, ce qui permet de trier directement les produits et d'échanger les conteneurs au centre de service. Comme les années précédentes, des collectes porte-à-porte ont été organisées dans environ deux tiers des communes luxembourgeoises.

##### → CENTRE DE RESSOURCES (POINTS DE COLLECTE FIXES/SERVICES TECHNIQUES)

Dans les communes de Wormeldange, Manternach et Merttert, des collectes mobiles de produits problématiques ont eu lieu une fois par mois, parallèlement à la collecte des produits valorisables par le service technique des communes. Dans les



↑ La gamme de produits

↓ Le Centre de Service





OSL

communes de Mondorf-les-Bains, Echternach et Rosport/Mompach, la collecte a eu lieu deux fois par mois. Les habitants des communes de Grevenmacher, Flaxweiler/Lenningen et Betzdorf ont la possibilité de déposer leurs produits recyclables et leurs déchets problématiques deux samedis par mois au point de collecte de la décharge de Buchholtz-Muertendall.

→ **CENTRES DE RECYCLAGE/CENTRES DE RESSOURCES (POINTS DE COLLECTE FIXES)**

Les habitants disposent actuellement de 20 points de collecte fixes dans les centres de ressources. En 2025, la quantité de déchets spéciaux collectés s'élevait à 2 433,6 tonnes, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Grâce à un accompagnement et un suivi qualifiés, la qualité de la collecte reste à un niveau élevé.

→ **SERVICE D'ENLÈVEMENT / VIA DES PARTENAIRES / LIVRAISON DIRECTE**

Le service d'enlèvement a continué de gagner en importance dans le secteur commercial (commerce, comptoir pharmaceutique) grâce aux campagnes communes spécifiques aux produits. En 2025, 171,7 tonnes ont été collectées via le service d'enlèvement, via des partenaires et par livraison directe.

→ **MINI-POINTS DE COLLECTE DANS LE COMMERCE**

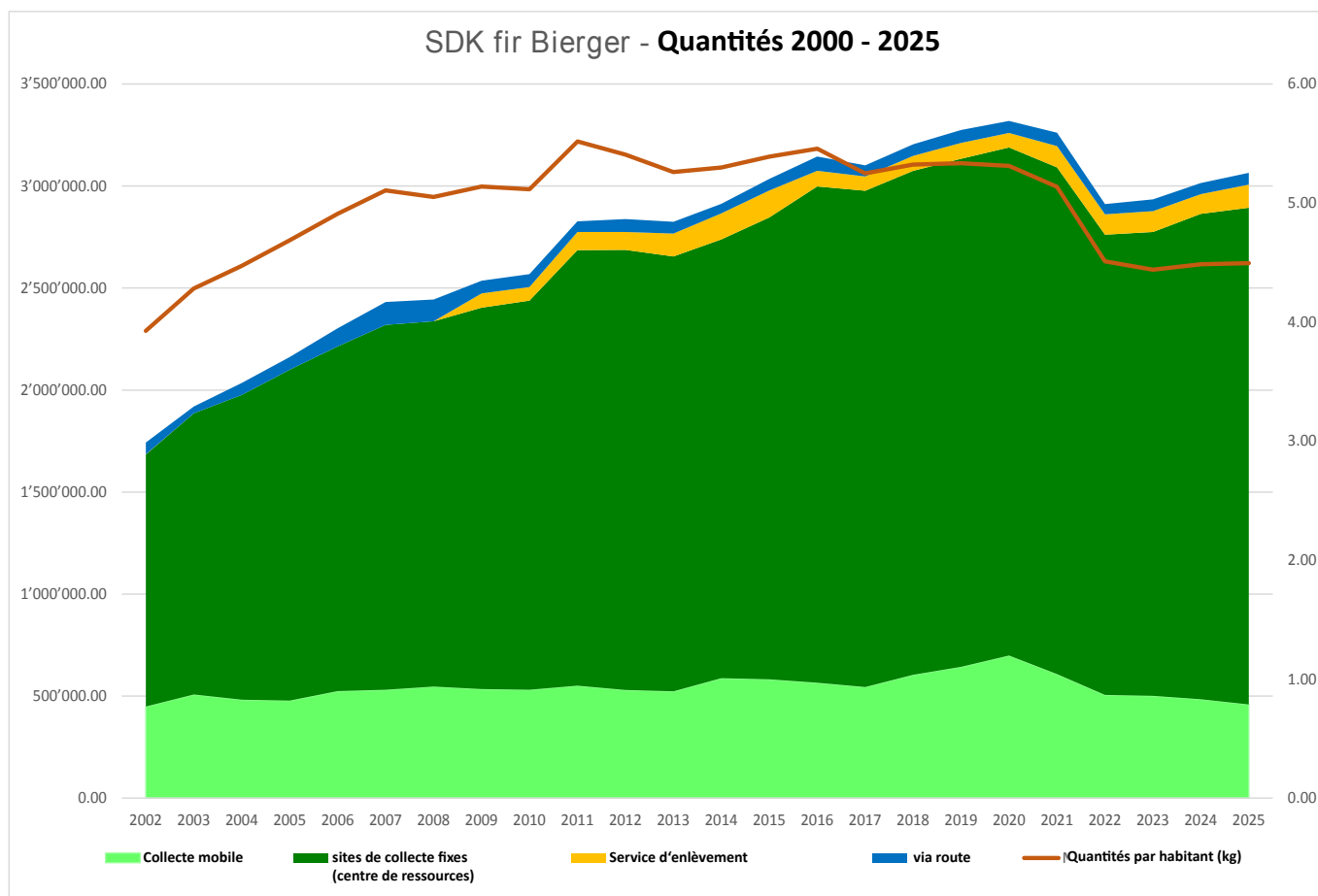
En collaboration avec Ecotrel asbl et Ecobatterien asbl, des armoires et des points de collecte ont été installés dans divers supermarchés et magasins de bricolage.

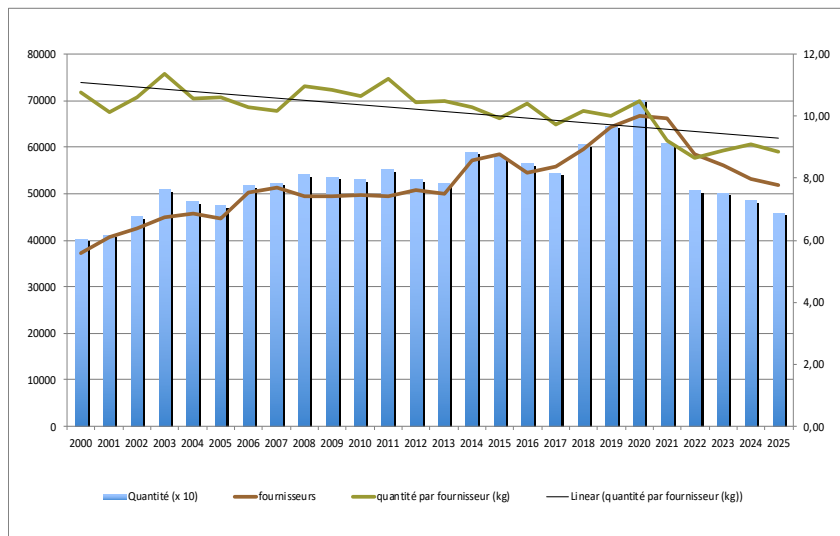


↑ Point de collecte fixe

↓ Produits problématiques collectés auprès des ménages 2002 - 2025

Échelle de gauche / zones : quantité en kg  
Échelle de droite / ligne : quantité par habitant et par an





↑ Collecte porte-à-porte

↑ SuperDrecksKëscht® fir Bierger - Quantité totale de la collecte mobile / Fournisseurs / Quantité par fournisseur (en kg) 2000 - 2025

### 6.1.3. Produits

Parmi les plus de 100 produits différents, en voici quelques-uns.

#### → BRIQUETS

En 2025, 1 955,9 kg, soit environ 162 000 briquets à gaz, ont été collectés. Cela représente une augmentation de 2,0 % par rapport à l'année précédente.

#### → MÉDICAMENTS

En 2025 également, des supports d'information ont été distribués dans les pharmacies, les cabinets médicaux et vétérinaires. Des informations ont notamment été publiées dans un numéro du magazine client des pharmacies luxembourgeoises « Letz be healthy » ainsi que dans « de Konsument ».

La quantité de médicaments collectés a de nouveau augmenté de 6,1 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 222,0 tonnes. La quantité annuelle par habitant a également augmenté de manière significative, passant à 332,5 g. Les pharmacies ont collecté 40,25 tonnes, soit 18,1 %. La collecte dans les pharmacies se poursuit en partenariat avec le Syndicat des pharmaciens et CPL. Malgré une baisse générale de la part des produits problématiques dans l'analyse des déchets résiduels 2021/2022, des quantités relativement importantes de médicaments restent présentes dans les déchets résiduels.

La promotion de la collecte sélective des médicaments et des possibilités de dépôt en pharmacie, dans les centres de ressources ou via la collecte mobile de l'action **SuperDrecksKëscht®** se poursuit à un rythme soutenu.

#### → BOUTEILLES ET RÉCIPIENTS DE GAZ SOUS PRESSION

En 2025, 78,1 tonnes ont été collectées. Cela représente une nouvelle augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente et plus du double par rapport à 2017. La quantité d'hélium (gaz pour ballons) a de nouveau nettement augmenté. Elle a encore progressé de 2,3 tonnes pour atteindre 23,3 tonnes. La quantité de cartouches

↓ Collecte des médicaments par les pharmacies





de gaz hilarant enregistrées était encore négligeable en 2022 avec 93,5 kg, elle a « explosé » en 2023 pour atteindre 2,24 tonnes, a triplé en 2024 pour atteindre 6,26 tonnes et s'élève désormais à 12,56 tonnes en 2025. Cela s'explique apparemment principalement par les « soirées au protoxyde d'azote », au cours desquelles ce gaz est consommé comme drogue récréative. Les actions de sensibilisation concernant l'hélium et le protoxyde d'azote vont donc être encore renforcées.

La quantité de bouteilles de gaz propan (y compris le gaz de camping) a également augmenté de manière significative et s'élevait à 32,6 tonnes, soit 6,4 % de plus que l'année précédente (30,6 tonnes). Les bouteilles de CO<sub>2</sub> continuent également d'être rapportées ; en 2025, leur volume s'élevait à 1,7 tonne. Malgré l'existence de systèmes de consigne, les possibilités de retour dans les centres de ressources et lors de la collecte mobile de la **SDK** restent donc largement utilisées.

Les bouteilles de gaz propan-butane sont acheminées vers le remplisseur luxembourgeois PrestaCylinders, où elles sont, si possible, recyclées. La récente certification du potentiel de ressources pour la production de ces bouteilles chez PrestaCylinders a révélé un taux d'utilisation des matières premières d'environ 96 %.

→ **MERCURE DANS LES MÉNAGES**

En 2025, 124,2 kg de produits contenant du mercure ont été collectés auprès des ménages, dont 29,8 kg de thermomètres à mercure. En 2024, ce chiffre s'élevait à 87,1 kg, et en 2023 à 59,2 kg. Bien que la vente de produits contenant du mercure à usage domestique soit désormais interdite, des quantités non négligeables de ces produits se trouvent encore dans les ménages. La quantité a même de nouveau augmenté de manière significative en 2025.

→ **GRAISSES ET HUILES ALIMENTAIRES**

En 2025, 503,4 tonnes de graisses et d'huiles alimentaires ont été enregistrées via **SDK fir Bierger** et **SDK fir Betriber**, contre 506,23 tonnes en 2024, soit des quantités pratiquement identiques.

Sur les quantités traitées en 2025 – 468,5 tonnes – 81,84 % ont été utilisées pour la production de biodiesel, 6,13 % ont été directement utilisés dans la chaufferie de la **SDK** et 12,03 % ont servi à la fabrication de combustibles de substitution.

Les camions et véhicules utilitaires, ainsi qu'une partie des voitures particulières, continuent d'utiliser du biodiesel. Le chauffage central du site continue d'être alimenté autant que possible directement par des graisses alimentaires usagées. En 2025, cela représentait une part de 76,6 % (voir 6.2 Consommation d'énergie).

Afin d'optimiser l'utilisation des graisses alimentaires usagées sur le plan écologique et économique dans l'esprit de l'économie circulaire, le système de certification allemand REDcert est appliqué depuis 2014. Ce système certifie une utilisation durable de la biomasse au sens du règlement allemand sur la durabilité de la biomasse et est désormais également reconnu à l'échelle européenne par la Commission européenne. Dans ce cadre, tous les flux de produits sont documentés avec précision et traités séparément en fonction de leur origine (distinction entre graisses alimentaires d'origine végétale et animale ; voir également [www.redcert.org](http://www.redcert.org)).



↑ Utilisation de bouteilles de gaz

↓ Seau de collecte pour les graisses et huiles alimentaires





→ **SERINGUES ET AIGUILLES**

La quantité de seringues et d'aiguilles collectées a de nouveau augmenté. En 2025, 28,48 tonnes de seringues/aiguilles ont été collectées, contre 27,75 tonnes l'année précédente. En 2025, 50 734 conteneurs de sécurité ont été livrés (contre 45 004 l'année précédente).

La grande majorité des seringues et des aiguilles a été livrée dans des conteneurs spéciaux, seul un faible pourcentage était emballé dans d'autres récipients.

→ **CARTOUCHES DE TONER ET CARTOUCHES D'ENCRE**

Depuis 2020, la gestion des cartouches de toner et des cartouches d'encre est assurée par le partenaire Return, qui garantit la transparence des flux de produits lors du rechargement. En 2025, 33,8 tonnes de cartouches de toner et de cartouches d'encre ont été enregistrées via la **SDK** pour les citoyens. Cela représente une baisse de 5,1 % par rapport à 2024. Au total, 48,1 tonnes ont été collectées, y compris celles de **SDK fir Betriber**. En 2025 également, une part notable de ces déchets a été destinée au rechargement ou au recyclage.

→ **PILES SÈCHES ET ACCUMULATEURS À HAUTE ÉNERGIE**

Depuis 2010, la collecte nationale des piles est coordonnée par Ecobatterien asbl, dans le cadre de la responsabilité des fabricants et des importateurs vis-à-vis de leurs produits.

La quantité de piles sèches collectées auprès des ménages a de nouveau augmenté de 5,1 % après une hausse de 4,3 % l'année précédente (de 2023 à 2024). En 2025, la quantité collectée s'élevait à 111,6 tonnes. Pour les batteries à haute énergie, on a également constaté une nette augmentation d'environ 10 %, pour atteindre 13,85 tonnes. Chez **SDK fir Betriber**, on a observé une nette diminution de 16 % pour les piles sèches, qui sont passées à 42,2 tonnes, et une nette augmentation de 63 % pour les batteries à haute énergie, qui ont atteint 37,5 tonnes. Cela représente un total de 205,2 tonnes (contre 192,1 tonnes l'année précédente). L'analyse des déchets résiduels de 2022 n'a révélé, selon les estimations, que 13,2 tonnes.

Le taux de collecte au Luxembourg est donc très élevé. L'augmentation globale des quantités s'explique par l'utilisation croissante de produits fonctionnant sur batterie. C'est pourquoi, conformément à la nouvelle législation (règlement européen sur les piles et accumulateurs), les accumulateurs à haute énergie ont été reclassés dans les 3 catégories suivantes : piles portables, piles industrielles et LV (pour véhicules légers).

La logistique de collecte mise en place en 2003 en collaboration avec le commerce, avec le conteneur de 30 litres pour les piles sèches, a fait ses preuves. Afin de garantir une sécurité suffisante face à la part croissante des accumulateurs à haute énergie (risque de forte surchauffe/incendie en cas de court-circuit), un concept de sécurité a été mis en place fin 2019 en collaboration avec Ecobatterien asbl, garantissant le traitement séparé des batteries au lithium. Fin 2025, des conteneurs avaient été installés sur 316 sites dans le commerce et dans les bâtiments publics. De manière générale, Ecobatterien, en tant qu'instrument du commerce et des producteurs, communique intensivement sur la gestion correcte des piles usagées et mène des campagnes et des mesures de sensibilisation. Dans le cadre de l'action « **Shop Green** », les piles rechargeables et les chargeurs font l'objet d'une promotion particulière dans le commerce depuis janvier 2007.



↑ **Seringues et aiguilles : le récipient spécial doit être fermé hermétiquement après utilisation.**

↓ **Fiche d'information sur le plan de sécurité**

**Rückmeldung: Sicherheitskonzept für die Sammlung von Trockenbatterien**

Lithiumbatterien/-akkumulatoren wie sie z.B. in Smartphones oder Laptops verwendet werden, bergen ein nicht unwesentliches Risiko sich z.B. aufgrund von Defekten selbst zu entzünden und somit Brände zu verursachen. Auch wenn diese vermeintlich „tote“ sind und ausgetauscht werden müssen – ihr Energieinhalt ist immer noch so hoch, dass z.B. durch Kurzschluss mit anderen Batterien Brände entstehen können.

Die Sammlung der Trockenbatterien in Systembehältern kann laut dem Sicherheitskonzept von Ecobatterien ASBL und SuperDrecksKëscht daher nur unter folgenden Vorgaben erfolgen:

- Die für die Betreuung verantwortlichen Personen haben an einer Sicherheitseinweisung/Schulung teilgenommen.
- Tägliche Kontrolle der Systembehälter durch eine geschulte/eingewiesene Person
- Abkleben der Pole von Lithiumbatterien wie Laptop- und Smartphone-Akkus
- Befüllung des Behälters mit feuerhemmendem Isolationsmaterial (Vermiculite)

Die korrekte Handhabung von Hochenergieakkus/Lithiumakkus wird Ihnen anschaulich auch im über Youtube abrufbaren Video gezeigt: Über nebenstehenden QR-Code gelangen Sie direkt zum Video.

<https://youtu.be/EKMcwvYmIU>

Falls Sie bereit sind, die Batteriesammlung nach den oben aufgeführten Vorgaben einzuhalten, dann teilen Sie uns dies bitte per E-Mail an Ihre(n) Berater(in) oder an Frau Ludwig (nancy.ludwig@sdk.lu) mit.

Wir möchten uns an der öffentlichen Sammlung von Trockenbatterien beteiligen und sind bereit, die oben aufgeführten Vorgaben zu befolgen.

\_\_\_\_\_  
 Betrieb      Kundennummer      Kontaktperson      Datum      Unterschrift

Weitere Fragen beantwortet Ihnen gerne Ihr Berater/Beraterin.

**SDK** RESSOURCEN  
 WIRTSCHAFTS-  
 KONZERN  
 SuperDrecksKëscht®

**ecobatterien**  
 ASSOCIATION SAAS SAAS LUXEMBOURG

Version française au verso



→ **TRAVERSES DE CHEMIN DE FER ET POTEAUX TÉLÉPHONIQUES**

En raison de leur résistance aux intempéries, les traverses de chemin de fer mises au rebut étaient souvent utilisées par les particuliers dans leurs jardins, pour soutenir des talus, délimiter des parterres, etc. Elles sont généralement traitées à la créosote, une huile de goudron. Ce biocide est classé comme cancérigène. À la demande des citoyens et des communes, les poteaux téléphoniques ont également été inclus.

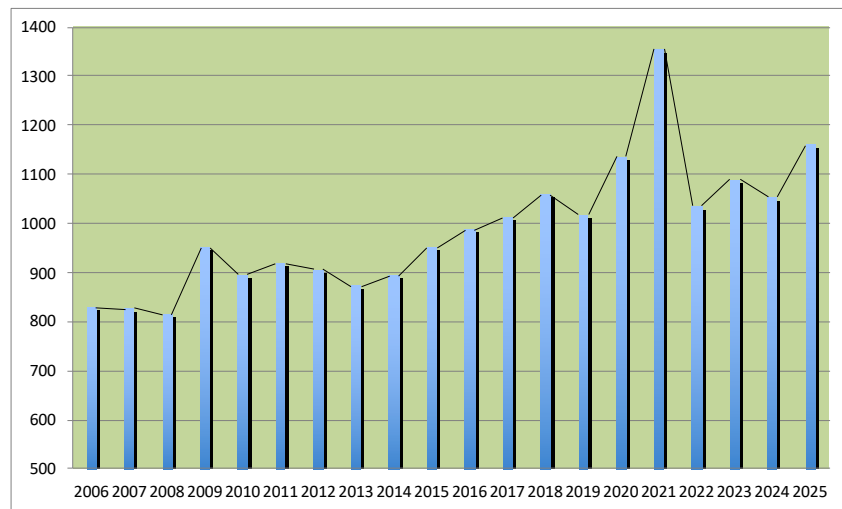
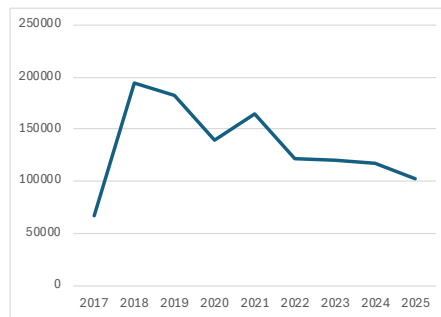
Deux réunions avec les responsables des centres de ressources ont eu lieu au centre logistique **SDK** de Colmar-Berg, en juin et en novembre 2025. Elles ont porté sur la gestion de la qualité et de la sécurité. Appareils de réfrigération et de climatisation

→ **APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION**

L'action **SuperDrecksKëscht®** est mandatée par le système national de reprise pour la collecte et la valorisation des déchets électriques et électroniques Ecotrel asbl (voir point B.2).

En 2025, 1 158,3 tonnes d'appareils de réfrigération, de climatisation et de déshumidification ont été collectés, avec un poids moyen de 45 kg par appareil, ce qui correspond à un total de 25 741 unités. Cela représente une nette augmentation de 9,95 % par rapport à l'année précédente.

↓ **Quantité de traverses de chemin de fer collectées depuis 2017, en kg**



↑ **SuperDrecksKëscht® fir Bierger/Ecotrel - Nombre d'appareils de réfrigération recensés (en tonnes) 2006 - 2025**

Des appareils de réfrigération et des comptoirs réfrigérés professionnels, ainsi que des climatiseurs et des distributeurs automatiques de boissons ont également été collectés et acheminés vers un destinataire de produits certifié RAL pour y subir un traitement respectueux de l'environnement. En 2025, 5 947,5 kg de fluides frigorigènes ont été collectés via la **SDK** pour les exploitants, soit nettement plus que l'année précédente.

Les points de collecte dans les centres de ressources sont équipés de conteneurs spéciaux conformes aux critères de qualité de la norme RAL-GZ 728

↓ **Même les appareils de réfrigération sans CFC doivent faire l'objet d'un traitement spécial.**





OSL

Chez le destinataire des produits SEG-Umweltservice à Mettlach/Sarre, la revalorisation de niveau 1 et de niveau 2 est effectuée dans une installation moderne à l'échelle industrielle, ce qui la rend très efficace et économique.

La revalorisation des appareils de réfrigération s'effectue selon les critères stricts de l'association de qualité RAL. Cela concerne aussi bien les anciens appareils de réfrigération contenant encore des CFC que les appareils à COV, ainsi que les appareils utilisant d'autres fluides frigorigènes tels que l'ammoniac. Le traitement respectueux de l'environnement et du climat s'effectue dans le cadre de la norme DIN EN ISO 50574.

La récupération et la destruction écologique des substances nocives pour la couche d'ozone et le climat, ainsi que le recyclage des métaux et plastiques récupérés en matières premières secondaires, permettent de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> lors de la remise à neuf des appareils de réfrigération. Ceci est reconnu par la méthode de calcul RAL-CO<sub>2</sub>OLprint.

Les contacts avec les communes et les autres clients ont été entretenus de manière intensive en 2025, en concertation avec Ecotrel asbl.

La campagne SuperDrecksKëscht® informe le public sur la prévention et la valorisation de différents groupes de produits nuisibles au climat et à la couche d'ozone.

En tant que partenaire de la campagne oekotopten, l'action SuperDrecksKëscht® contribue à la promotion d'appareils de réfrigération économes en énergie et respectueux du climat. Dans le cadre du partenariat avec Ecotrel asbl, le thème des appareils de réfrigération et de la protection du climat a fait l'objet d'une communication continue dans le cadre des relations publiques.

#### 6.1.4. Conseil et accompagnement

Les centres de ressources ont reçu au moins une visite par trimestre. Le contact avec les communes s'est fait par le biais de visites et d'entretiens téléphoniques.

Des formations de base, de remise à niveau et de perfectionnement ont été proposées aux collaborateurs des centres de ressources en fonction de leur niveau de connaissances. En 2025 également, des collaborateurs des centres de ressources ont suivi la formation de spécialiste SDK. À ce jour, 59 personnes ont été formées en tant que spécialistes SDK. Par rapport à la formation de base destinée aux collaborateurs des centres de ressources, cette formation transmet un savoir-faire supplémentaire sur la manipulation en toute sécurité des produits problématiques.

Deux réunions avec les responsables des centres de ressources ont eu lieu au centre logistique SDK de Colmar-Berg, en juin et en novembre 2025. Elles ont porté sur la gestion de la qualité et de la sécurité.

Le site web de la SDK met à la disposition des responsables et des collaborateurs des centres de ressources une plateforme contenant principalement des informations relatives à la sécurité (instructions d'exploitation et de travail, conduite à tenir en cas d'incident, etc.). Celui-ci est continuellement révisé et mis à jour.

Il existe également pour les centres de ressources un catalogue de critères spécifique visant à garantir le respect des critères de qualité pour le centre de collecte SDK. Actuellement, 11 centres de ressources sont certifiés par le label de qualité.



↑ Protection certifiée du climat grâce au recyclage des appareils de réfrigération conforme à la norme RAL

↓ Coin d'information dans l'un des centres de ressources





## 6.2. La SDK fir Betriber (pour les entreprises)

### 6.2.1. Gestion des déchets

La mission de la **SDK fir Betriber** dans le domaine de la gestion des déchets consiste, en complément des collecteurs présents sur le marché, à éliminer les très petites quantités et les produits spéciaux de manière sûre et à des conditions équitables. En 2025, plus de 120 groupes de produits différents ont été collectés et acheminés vers une valorisation ou une élimination appropriée.

### 6.2.2. Conseil et accompagnement

Au 31 décembre 2025, 5 970 établissements et entreprises étaient affiliés. On a enregistré 320 nouvelles affiliations. Après prise en compte des cessations d'activité et des ajustements, cela représente une augmentation de 130 entreprises par rapport au chiffre de 5 840 de l'année précédente. Les entreprises et établissements ont également bénéficié d'un accompagnement intensif en 2025. Au total :

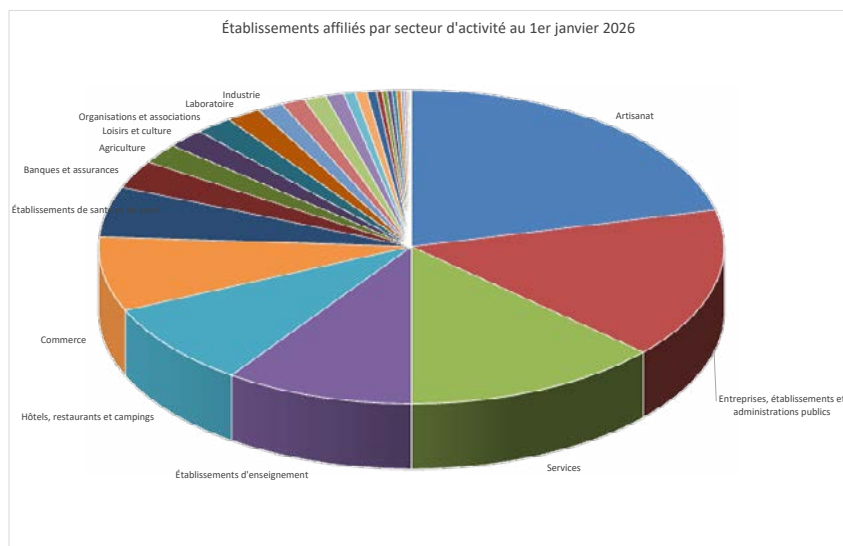
- 2 305 analyses et concepts ont été élaborés
- 2 546 contrôles de label ont été effectués
- 320 entreprises ont été nouvellement affiliées
- 2 280 autres visites de conseil ont été effectuées.

Au total, 7 451 visites ont été effectuées dans des établissements. Parmi celles-ci, on comptait 299 premières consultations et 32 formations. Depuis le début de l'action, 149 128 visites de conseil ont été effectuées au total.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'employés des établissements affiliés s'élevait à 313 178 personnes. En nombre, l'artisanat arrive en tête avec 1 269 entreprises, suivi des entreprises publiques, des établissements et des administrations avec 924 entreprises, puis du secteur des services avec 792 entreprises. En termes d'effectifs, l'artisanat arrive également en tête avec 64 589 employés.



↑ Rendez-vous de consultation



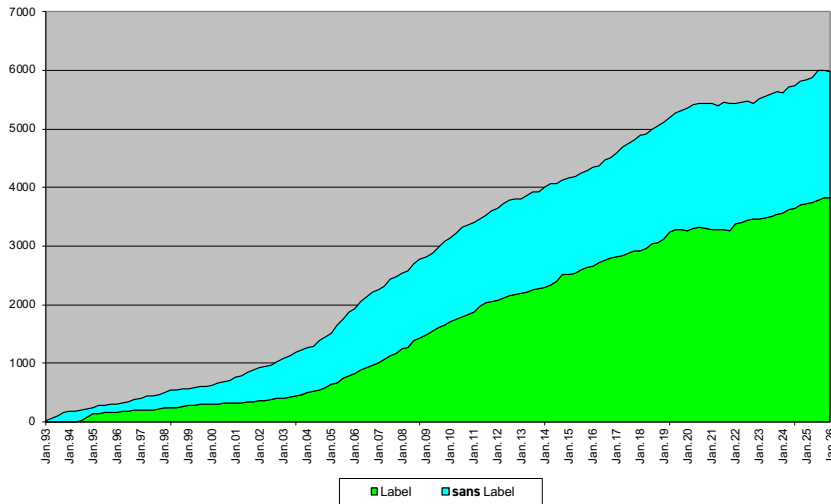
↑ Répartition des entreprises affiliées (nombre d'entreprises) par secteur au 31 décembre 2025



↓ Rendez-vous de consultation



Le nombre de contacts par e-mail ou par téléphone est resté au même niveau que l'année précédente. Sur 28 647 communications avec les clients, 17 504 demandes concernaient des thèmes relevant du **SDK fir Betriber**.



← **SDK fir Betriber - Développement des points de vente et des entreprises affiliés 1993 - 2025**

### 6.2.3. Le label SuperDrecksKëscht®

Le label **SDK** est un label de qualité pour une gestion des déchets respectueuse de l'environnement. Il est certifié selon la norme internationale ISO 14024 relative aux labels environnementaux et distingue les établissements des secteurs privé et public qui, par la mise en œuvre du concept **SDK fir Betriber**, contribuent activement à la protection de l'environnement grâce à une gestion moderne des déchets et des ressources.

Les établissements au sens du règlement de certification sont par exemple les entreprises et les administrations, les chantiers, les résidences collectives, les bureaux partagés ou les entreprises de collecte des déchets. Pour le consommateur, il s'agit d'un label fiable pour les entreprises qui adoptent un comportement durable.

Afin de s'adapter aux évolutions sociétales dans le domaine de la durabilité et de l'économie circulaire, le label a été adapté en 2021. Il symbolise désormais une gestion durable des ressources. Cela évalue mieux les performances des entreprises certifiées que le slogan « pour une gestion écologique des déchets ».

Au 31 décembre 2025, le nombre d'établissements labellisés s'élevait à 3 843, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à l'année précédente. L'objectif consistant à augmenter encore le nombre d'établissements labellisés a donc été atteint. L'importance du label reste élevée en 2025, grâce à la campagne publicitaire et aux mesures d'accompagnement (certificats, diplômes). La part du nombre d'établissements affiliés est légèrement supérieure à celle de l'année précédente, s'élevant à 64,2 %.



↓ **Remise du label**





#### 6.2.4. Savoir-faire spécialisé

##### → SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Dans le cadre du programme « **SDK fir Betriber** », la **SDK** accompagne tous les acteurs du secteur de la construction. Les maîtres d'ouvrage publics et privés ont la possibilité de gérer la gestion des déchets de leur projet de construction selon le concept « **SDK fir Betriber** ». Les entreprises de construction et les artisans actifs dans le secteur de la construction bénéficient de conseils conformes à ce concept. En 2025, 20 chantiers étaient affiliés.

En 2025, 53 formations spécifiques au secteur de la construction ont été organisées par la **SDK** en collaboration avec l'Institut de formation du secteur de la construction (IFSB) ; 884 personnes y ont participé.

La prévention et la démolition ont également été abordées lors de discussions en cours avec les acteurs mentionnés et d'autres intervenants. Dans cette optique, il est prévu de développer davantage le thème de l'utilisation de matériaux de construction facilitant une démolition ultérieure.

Afin de permettre un tri sélectif étendu même sur les petits chantiers, la « LECO-Box » (Lëtzebuenger ECO-Box) a été développée en 2016. Entre-temps, d'autres acteurs au Luxembourg proposent un conteneur de collecte similaire. La **SDK** a ainsi donné l'impulsion nécessaire conformément à sa mission et renonce à la construction de nouvelles LECO-Box.

##### ↓ Conseils spécialisés dans le domaine de la construction





→ **GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS DANS LES RÉSIDENCES**

Les conclusions tirées jusqu'à présent des analyses des déchets résiduels, ainsi que les résultats des analyses de la **SDK** pour les exploitants, ont montré que le taux de collecte des matières recyclables était très faible, en particulier dans les immeubles d'habitation où vivent plusieurs locataires et où les déchets ménagers sont éliminés en commun.

La loi luxembourgeoise sur les déchets du 21 mars 2012, dans sa version modifiée du 9 juin 2022, s'est fixé des objectifs ambitieux. L'un des principaux objectifs est d'augmenter le taux de valorisation des déchets. L'article 13, paragraphe 5, exige explicitement que les déchets soient triés dans les immeubles d'habitation comptant 4 logements ou plus.

L'action **SuperDrecksKëscht**® a donc lancé dès 2012 le projet « Gestion écologique des déchets dans les résidences ». Grâce aux outils éprouvés de la **SDK** pour les entreprises, le tri des déchets dans les immeubles collectifs doit être amélioré.

Les premières résidences ont été raccordées en 2013. Au 31 décembre 2025, la base de données de la **SDK** comptait au total 89 gestionnaires immobiliers représentant 6 157 résidences, soit 30 978 logements. Parmi celles-ci, 862 résidences étaient équipées de 994 locaux de collecte. Le nombre de résidences ayant obtenu le label s'élevait à 37.

Les communes exercent une grande influence sur la gestion des déchets dans les résidences par le biais de règlements communaux et d'autorisations, et sont également intéressées, dans le cadre de leurs obligations légales, par la mise en place d'installations de collecte sélective des déchets. Une collaboration étroite s'est mise en place dans ce domaine avec un nombre croissant de communes et de syndicats.

Depuis 2021, une offre de formation est proposée pour la promotion et la mise en œuvre du concept **SDK** pour les résidences, ainsi que des modules de formation pour la manipulation en toute sécurité des produits dangereux et problématiques pouvant être générés lors de la collecte dans les résidences. Dans ce cadre, de plus en plus de représentants des gestionnaires immobiliers sont formés afin qu'ils transmettent leurs connaissances (concept « train-the-trainer »). L'offre de formation a été poursuivie en 2025.

Depuis 2016, des sas à ressources pour les conteneurs de déchets résiduels de 1 100 l sont disponibles sur le marché, et depuis 2017, il en va de même pour les conteneurs de 240 l. Les sas de tri permettent de comptabiliser individuellement les déchets résiduels de chaque partie en fonction du volume et donc de ne facturer que la quantité de déchets résiduels produite, selon le principe du pollueur-payeur.

Depuis 2018, la **SDK** développe un sas de tri afin de compléter l'offre existante.

Depuis 2025, la **SDK** ne propose plus que moyennant paiement les services pour lesquels il existe désormais suffisamment d'autres prestataires sur le marché luxembourgeois. La **SDK** continue d'apporter gratuitement son soutien aux communes et aux syndicats dans le cadre du conseil et de l'accompagnement par la **SDK fir Betriber**, y compris l'attribution de labels. L'information générale et la sensibilisation des habitants restent également gratuites.



↑ Point de collecte dans une résidence

↓ Dépliant d'information

**Conservation des ressources dans les résidences**  
Évitez les déchets et collectez-les séparément

**Rejoignez-nous !**

- Mémoire**  
Contactez votre association de propriétaires ou votre gestionnaire de biens (syndicat), car ce sont eux qui sont responsables de l'organisation.
- Consultation gratuite**  
Analyse individuelle Développement du concept Matériel d'information Orienté vers la pratique Tél: (+352) 488 214 - 1 residenten@sdk.lu

**Objectif :**

- Réduire les déchets résiduels
- Encourager l'objectif est de réduire considérablement la quantité de déchets résiduels en collectant séparément divers produits en fin de vie et en les recyclant.
- Sécurité et progrès
- La collecte séparée réduit à la fois la quantité et le potentiel de danger des déchets résiduels.
- Recyclage
- La collecte sélective est ce qui rend le recyclage possible au premier lieu, et donc l'extraction de matières premières secondaires.

**Exemple Local poubelle**

**En collaboration avec :** Chambre immobilière, VALORLUX, ecofret, ecobatterien

**SuperDrecksKëscht®**  
Collections via **SDW** le Bierger, Centre de recyclage, porte-à-porte (fa/fa), réseau public de collecte de tri sélectif

- Médicaments, bombes aérosol, cartouches d'encre et de toner, huiles et graisses alimentaires, emballages de produits nocifs
- Tubes fluorescents, Lampes à basses consommations d'énergie
- Petit électroménager

**Poubelle intelligente**

- Au moins 50% de déchets résiduels, les ressources sont préservées
- réduction des taxes sur les déchets, simplicité opération
- facturation selon le principe du pollueur-payeur
- la facturation individuelle par utilisateur, transmission sécurisée des données
- Solution pour l'intérieur et l'extérieur de bâtiments

**VALORLUX (emballage)**

- Bouteilles et flacons en plastique
- Emballages métalliques
- Cartons à boisson
- Film et sacs en plastique
- Piles, godets et barquettes en plastique

**La loi luxembourgeoise sur la gestion des déchets du 21 mars 2012 (article 13, paragraphe 3) précise que les immeubles à appartements (à résidences) doivent être équipés des installations nécessaires pour permettre la collecte séparée des différents fractions/produits de déchets générés. Le système de collecte sélective des déchets peut être utilisé dans des bâtiments multi-résidentiels de toute taille. Pour plus d'informations, voir residenten@sdk.lu**



## → AGRICULTURE

En 2025, avec le soutien du Maschinenring MBR, le conseil aux exploitations agricoles a été intensivement poursuivi.

Au 31 décembre 2025, 124 exploitations agricoles étaient affiliées, ainsi que 14 exploitations viticoles, ce qui représente une nouvelle augmentation par rapport à l'année précédente.

La collecte des films agricoles est organisée directement par le ministère de l'Agriculture depuis 2022. L'élimination des piquets de vigne et d'arbres fruitiers traités avec des produits de protection du bois est désormais également coordonnée par le ministère de l'Agriculture. La **SDK** apporte son soutien en mettant à disposition son savoir-faire,

La Foire agricole d'Ettelbruck constitue un événement important, notamment pour le conseil et l'information des acteurs du secteur agricole. La **SDK** y est représentée par un stand commun avec l'Union luxembourgeoise de la consommation (ULC).

### ↓ Information des acteurs du secteur agricole lors du Foire agricole Ettelbruck





# 7. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALES



## 7. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

### 7.1. Aspects environnementaux directs

Dans le bilan des intrants et des extrants ci-dessous, nous avons rassemblé les données les plus importantes concernant les aspects environnementaux directs des cinq dernières années.

#### → INTRANTS

	2021	2022	2023	2024	2025		
<b>Matériaux</b>							
Cons. de papier <sup>1)</sup>	301.500	195.500	223.000	194.000	204.500	Blatt A4	Bureau/Administration
<b>Énergie</b>							
	2.107.671	1.902.814	2.078.071	2.016.000	2.009.792	in kwh	Total, dont
	290.012	300.308	399.758	418.631	434.664	kWh	Électricité sur site
	24.739	33.732	45.595	40.582	31.061	l	Chauffage à l'huile alimentaire
	28.235	14.897	9.897	4.228	0	l	Chauffage au biodiesel
	0	0	0	0	9.514	l	Chauffage au diesel
	90.094	108.207	120.541	116.817	116.574	l	Transport au biodiesel
	51.608	19.496	10.363	15.381	16.944	l	Transport au diesel
	7.745	4.825	4.775	4.481	4.089	l	Machines de chantier au diesel
	0	737	137	11	16	l	Machines de chantier au biodiesel
	474	330	0	0	0	l	Transport à l'essence
converti en	231.557	315.732	426.769	379.848	290.731	kwh	Chauffage à l'huile alimentaire
kWh <sup>2)</sup>	238.303	125.731	83.534	35.684	0	kwh	Chauffage au biodiesel
	760.395	913.265	1.017.367	985.934	983.885	kwh	Biodiesel pour les transports
	505.243	190.861	101.457	150.585	165.881	kwh	Diesel pour les transports
	0	0	0	0	93.142	kwh	Chauffage au fioul
	75.824	47.237	46.747	43.869	40.031	kwh	Machines de chantier au diesel
	0	6.220	1.158	95	139	kwh	Machines de chantier au biodiesel
	2.224	599	1.281	1.354	1.318	kwh	Machines de chantier au GPL
	4.113	2.861	0	0	0	kwh	Essence pour les transports
	66.226	100.858	184.251	193.336	200.422	kwh	Transports (non inclus dans le total, déjà pris en compte dans la rubrique électricité/site )
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale	72,13%	87,31%	92,81%	90,29%	85,05%		(Énergie verte, huiles alimentaires, biodiesel)
<b>Eau<sup>3)</sup></b>							
	1.389	1.933	2.126	1.013	844	m3	Total, dont
	836	1.276	1.414	509	689	m3	Eau potable
	553	657	712	504	155	m3	Eau de pluie

La superficie du terrain reste inchangée, avec 17 940 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée et 3 900 m<sup>2</sup> d'espaces verts, soit une superficie totale de 21 840 m<sup>2</sup>.

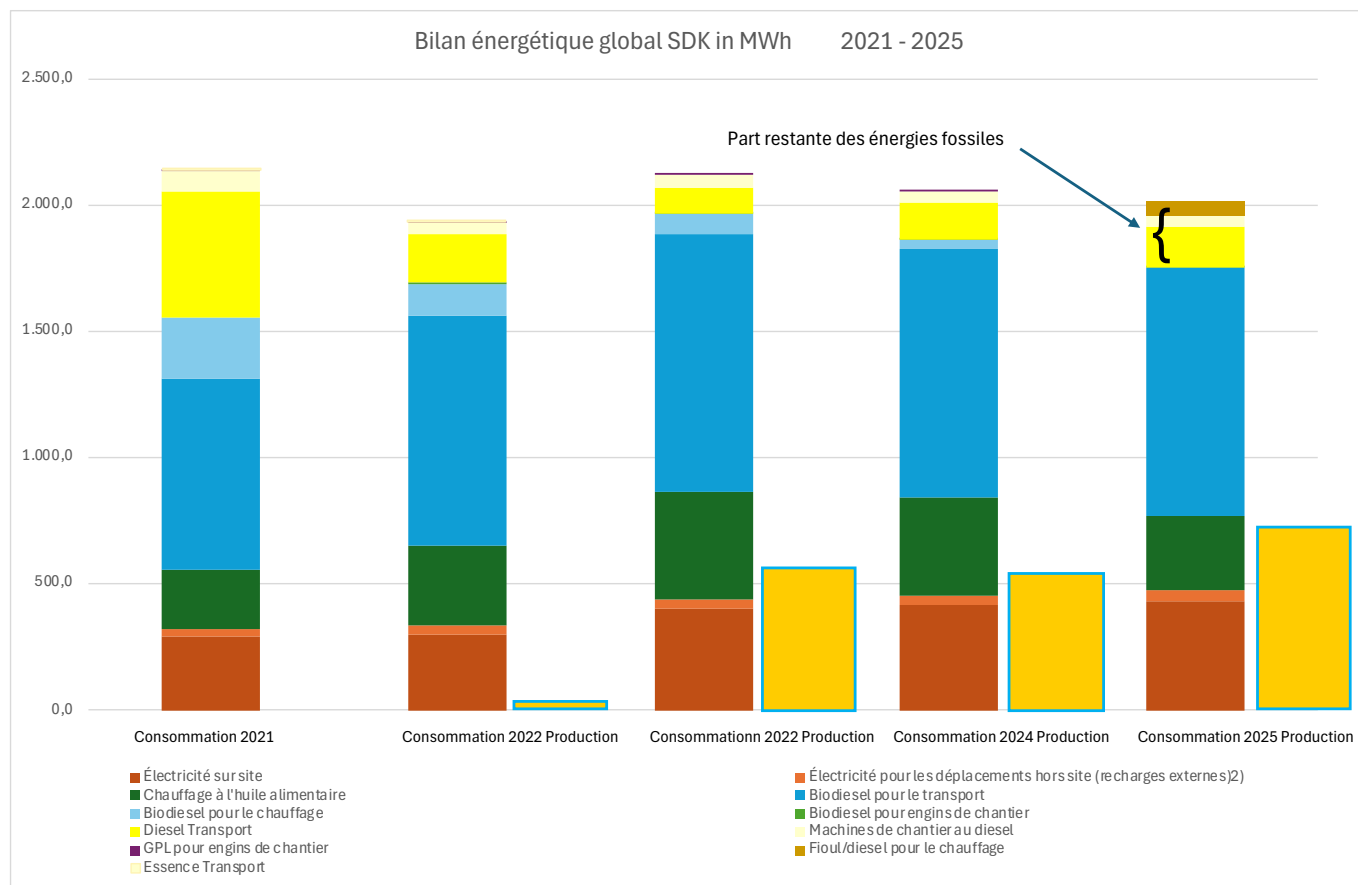
1) Quantités achetées

2) Coefficients e conversion et sources : voir annexe

3) Consommation d'eau de 2 compteurs ; consommation du 3e compteur non déterminable



→ INPUT - BILAN ÉNERGÉTIQUE 2021-2025



**REMARQUES SUR LE BILAN ÉNERGÉTIQUE :**

Bilan énergétique incluant la consommation d'électricité sur site et via la recharge externe (rouge), les huiles alimentaires (vert), le biodiesel (bleu) et le diesel fossile (jaune/marron) en MWh. Le graphique montre que la part des énergies fossiles a pu être considérablement réduite depuis 2023. Plus de détails dans les pages suivantes.

En 2025, 72,87 % de la consommation énergétique de la flotte de véhicules provenait de biodiesel acheté auprès de partenaires qui transestérifient les graisses et huiles alimentaires collectées pour en faire du biodiesel. Ainsi, grâce à cette initiative, le diesel fossile a été remplacé, ce qui a permis de réduire considérablement les émissions de CO<sub>2</sub> (voir bilan carbone).

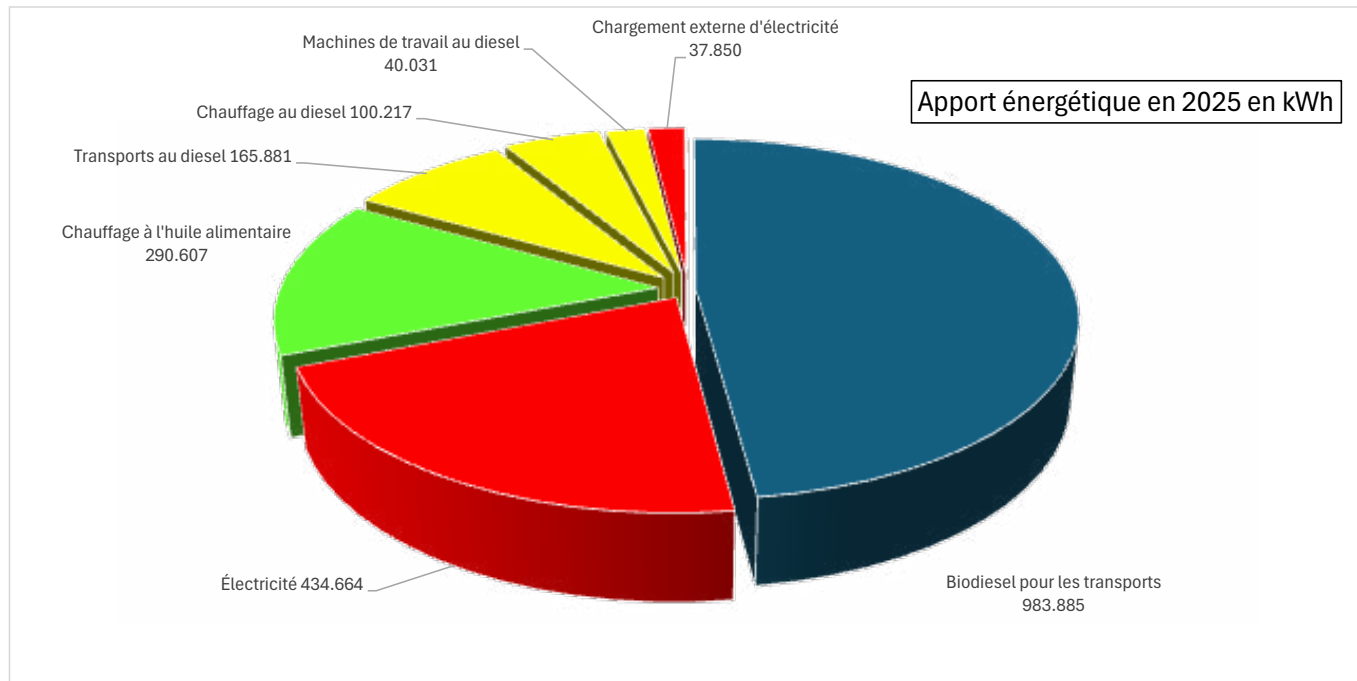
Depuis 2015, les graisses alimentaires usagées sont utilisées directement comme combustible pour le chauffage central du site. L'utilisation directe de graisses et d'huiles alimentaires est neutre en CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, du biodiesel a été utilisé pour le chauffage entre 2021 et 2024. Celui-ci est également neutre en CO<sub>2</sub>. En 2025, il a fallu recourir exceptionnellement au diesel (chauffage de remplacement en raison de la rénovation de l'installation de chauffage).

Les pages suivantes fournissent des détails sur les différents aspects environnementaux. Le rapport 2025 du responsable de la gestion environnementale, disponible sur demande, contient des informations supplémentaires sur les aspects environnementaux directs.



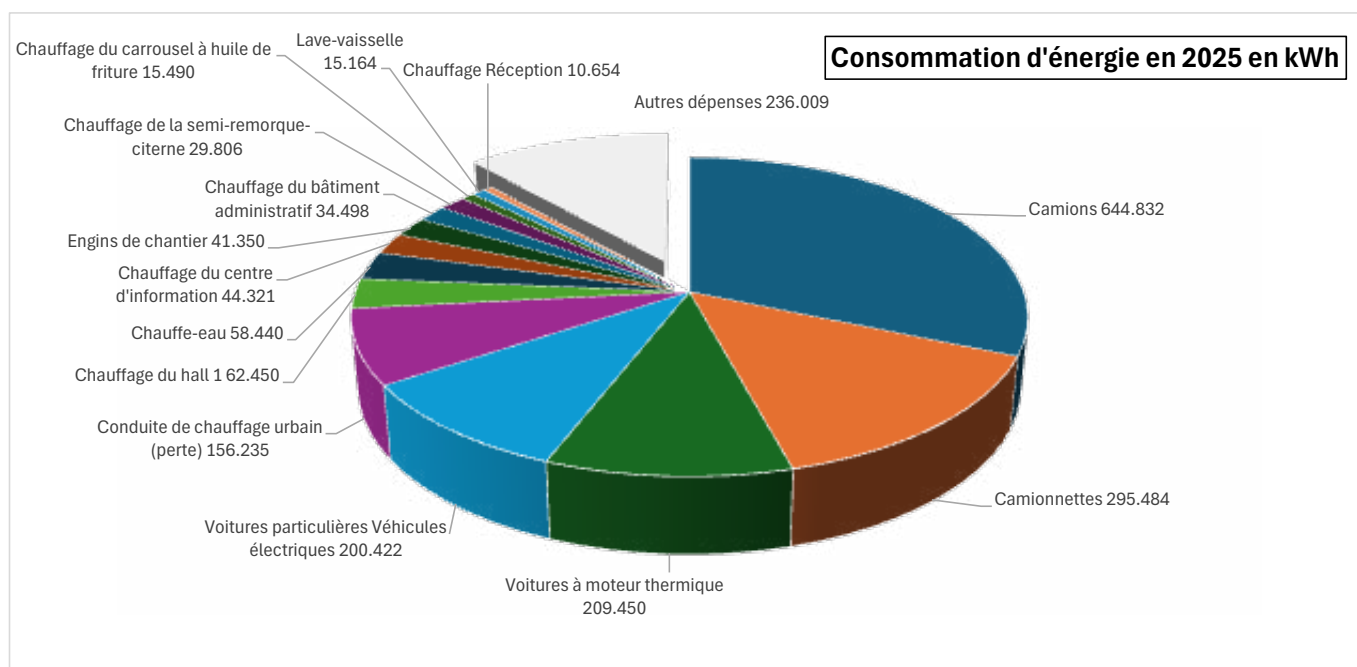
→ INPUT - BILAN ÉNERGÉTIQUE 2025 PAR SOURCE D'ÉNERGIE 2

Afin d'illustrer l'apport énergétique et les consommateurs d'énergie en 2025, la colonne « 2025 » du graphique de la page précédente est ici représentée sous forme de diagramme circulaire.



→ OUTPUT - BILAN ÉNERGÉTIQUE 2025 PAR GRANDS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE

Les principaux consommateurs d'énergie sont les véhicules : les camions (31,4 %), les camionnettes (14,4 %) et les voitures particulières (20 %), dont 9,8 % sont des véhicules électriques et 10,2 % des véhicules à moteur thermique. Viennent ensuite, comme le montre le graphique, le chauffage des bâtiments et des installations. Seuls 11,5 % (consommateurs d'électricité) ne sont pas encore comptabilisés séparément.





→ **OUTPUT**

	2021	2022	2023	2024	2025		
<b>Prod. d'électricité</b>							
	0,00	9.563	575.999	550.123	729.469	kWh	Installation PV depuis le 30 nov 2022

<b>émissions</b>						<b>Total, dont</b>	
CO <sub>2</sub> <sup>1)</sup>	137.793,68	52.544,24	27.879,75	41.097,98	45.217,73	kg	Transports
NO <sub>x</sub>	352,41	347,66	355,07	365,97	307,45	kg	Transports
Particules fines	9,97	9,92	10,24	10,32	8,86	kg	Transports
TOC	16,95	65,93	2,39	5,65	4,15	kg	Centre logistique / Hall 1 <sup>2)</sup>
CO <sub>2</sub>	20.689,38	12.761,49	12.894,12	12.135,13	11.092,97	kg	Machines de travail <sup>3)</sup>
CO <sub>2</sub>	0	0	0	0	0	kg	Électricité <sup>4)</sup>
CO <sub>2</sub>	0	0	44,92	19,19	26.658	kg	Chauffage <sup>5)</sup>
CO	-	100,5	97	72	5,75	ppm	Chauffage <sup>6)</sup>
<b>Total CO<sub>2</sub> (Scope 1)</b>	<b>158.483,06</b>	<b>65.305,73</b>	<b>40.818,79</b>	<b>53.252,30</b>	<b>82.968,70</b>	<b>kg</b>	

<b>Déchets</b>	<b>15.268</b>	<b>41.212</b>	<b>70.688</b>	<b>76.837</b>	<b>78.747</b>	<b>kg</b>	<b>Total, dont<sup>7)</sup></b>
	-	12.752	24.021	28.806	25.089	kg	Déchets issus de la production <sup>8)</sup>
	300	270	7.700	9.850	5.000	kg	Déblais/déchets verts
	1.173	9.846	2.230	3.215	6.278	kg	Anciens stocks / archives
	8.442	14.472	32.358	31.413	38.134	kg	Contenu des séparateurs d'huile et de graisse
	5.353	3.872	4.379	3.554	4.246	kg	En interne

1) Pour 2021 et 2022, seules les émissions de CO<sub>2</sub> dues aux combustibles fossiles sont indiquées.

2) Les émissions étant très faibles (valeur maximale autorisée de 400 kg de CO<sub>2</sub>), l'influence de l'air ambiant est importante.

3) Ces valeurs ont été calculées pour la première fois en 2020.

4) Électricité 100 % verte issue d'énergies renouvelables, d'où la neutralité carbone

5) En 2025, un nouveau système de chauffage a été installé – l'utilisation de diesel minéral était nécessaire pour le chauffage d'appoint requis ; à partir de 2023, indication de la part de biodiesel basée sur la valeur issue de l'analyse du cycle de vie

6) Aucune valeur de mesure disponible en 2021 ; sinon, valeur issue d'une mesure ou moyenne ; l'autorisation Commodo-Incommodo prescrit uniquement des contrôles aléatoires tous les 2 ans.

7) Les chiffres à partir de 2022 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes (voir détails sur les déchets).

8) Recensés pour la première fois à partir de 2022

Émissions : la méthode de calcul a été modifiée en 2021 et les données ont été recalculées. Les données issues des déclarations environnementales de 2019 et 2020 ne sont donc pas comparables à celles qui suivent.

Pour les facteurs et sources de conversion, voir l'annexe



OSL



→ **ÉNERGIE : ÉLECTRICITÉ**

La consommation totale d'électricité a augmenté de 3,8 % en 2025 pour atteindre 434 631 kWh. Cette hausse s'explique par l'augmentation continue de la part de l'électricité de recharge des véhicules électriques, due à la mise à disposition de voitures de fonction pour les trajets domicile-travail.

Depuis 2020, la part de la consommation d'électricité des véhicules électriques est calculée en distinguant les différents types de recharge (recharge au centre logistique, bornes de recharge publiques et recharge privée selon les indications des utilisateurs). La recharge au centre logistique s'effectue via 8 bornes de recharge comportant chacune 2 points de recharge, ainsi que via des prises de courant à haute tension situées sur le site du centre logistique, notamment dans le hall 2. La part estimée de la recharge des véhicules électriques dans le centre logistique s'élevait en 2025 à 163 369 kWh, soit 37,59 %.

Si l'on exclut la consommation liée à la recharge des véhicules électriques, la consommation d'électricité du centre **SDK** est passée de 261 146 kWh à 271 295 kWh, soit une hausse de 3,9 %, ce qui reste dans les marges de fluctuation attendues. Par rapport au nombre d'employés, la consommation a augmenté pour atteindre 3 873,43 kWh/employé, ce qui se situe également dans la fourchette de variation.

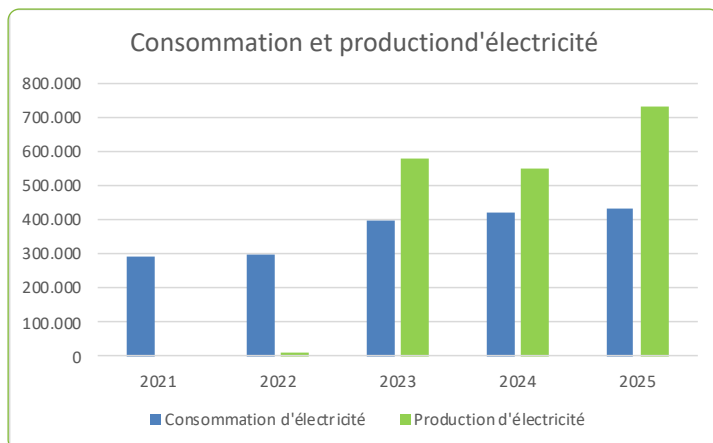
↑ L'installation photovoltaïque mise en place en 2022 sur le hall 1 (en haut) ainsi que celle installée en 2024 et mise en service en 2025 sur le hall 2 (en bas)

**ÉLECTRICITÉ VERTE**

Depuis plusieurs années déjà, l'action **SuperDrecksKëscht**® s'approvisionne en électricité verte (jusqu'en 2023 : enovos Naturstrom, à partir de 2024 : Electricis Ökostrom Cat. 1).

**PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ**

La production d'énergie prévue sur le site a déjà été réalisée fin 2022 dans le cadre d'une première étape. L'installation photovoltaïque du hall 1, d'une puissance de 719,14 kWcrête, a été raccordée au réseau le 30 novembre 2022. Comme prévu, l'installation photovoltaïque a été étendue en 2025 aux halls 1 et 2 pour une puissance supplémentaire de 457,94 kWcrête. En raison de cette extension, le transformateur existant a dû être remplacé par un transformateur de 1 000 kVA. La partie agrandie de l'installation a été mise en service le 22 septembre 2025. À moyen terme, il est prévu d'installer un système de stockage par batterie afin d'augmenter la part d'autoconsommation et de devenir encore plus indépendant de l'alimentation électrique externe.



← Échelle en kWh (valeurs absolues)



En 2025, l'installation photovoltaïque a produit 729,4 MWh d'électricité, dont 223,2 MWh ont été autoconsommés et 506,2 MWh injectés dans le réseau.

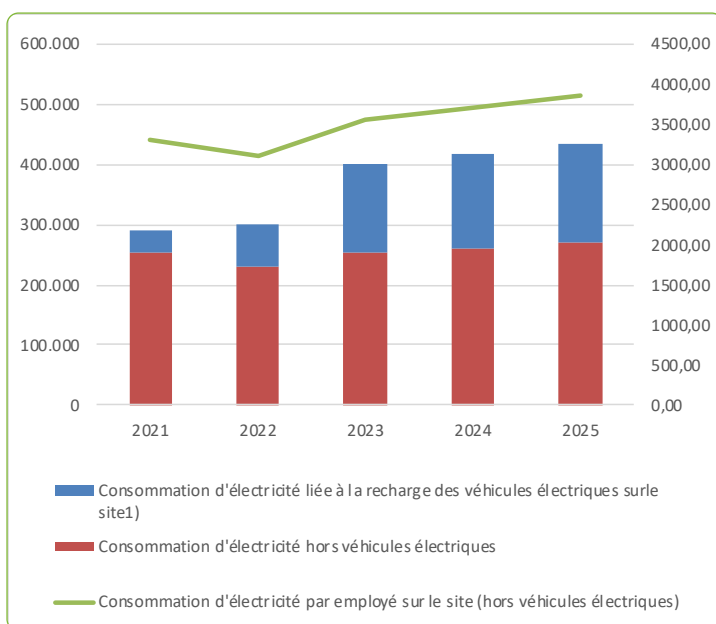
**IMPACT**

L'utilisation d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables a permis de limiter l'impact sur l'environnement. La consommation de combustibles fossiles est ainsi évitée. L'utilisation d'électricité verte est neutre en CO2. Grâce à l'installation photovoltaïque, le site produit une part importante de sa propre consommation.

	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Effectif ajusté</b>	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04	
	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Consommation d'électricité</b>	290.012	300.308	399.758	418.631	434.664	en kWh
<b>Production d'électricité</b>	0	9.563	575.999	550.123	729.469	en kWh
<b>Solde</b>	-290.012	-290.745	176.241	131.492	294.805	en kWh
	35.018	68.272	144.171	157.485	163.369	
<b>en pourcentage</b>	12,07%	22,73%	36,06%	37,62%	37,59%	
	254.994	232.037	255.587	261.146	271.295	
	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Consommation d'électricité par employé sur le site (hors véhicules électriques)</b>	3.301,32	3.120,45	3.551,79	3.723,21	3.873,43	en kWh par empl.

↑ **Consommation d'électricité 2021-2025** Effectif en équivalents temps plein

Détermination de la consommation d'électricité liée à la recharge sur site par le biais d'une enquête auprès des utilisateurs - Indication de la consommation en kWh/100 km, ainsi que des recharges effectuées à l'extérieur



← **Consommation d'électricité 2021 - 2025**  
Échelle de gauche en kWh (valeurs absolues)  
Échelle de droite en kWh par employé



→ **ÉNERGIE : CHAUFFAGE - CHALEUR**

**CHAUFFAGE**

Depuis 2015, l'ensemble du site de la **SDK** est alimenté en chaleur par une installation de chauffage centralisée située dans le hall 1.

La consommation totale de combustible sur le site de Colmar-Berg s'élevait en 2025 à 40 575 l, dont 31 061 l (28 731 kg) d'huiles alimentaires usagées et 9 514 l de diesel minéral. La consommation a donc de nouveau nettement baissé de 9,45 % par rapport à l'année précédente.

Il convient toutefois de tenir compte du pouvoir calorifique plus élevé du diesel minéral. Son utilisation était nécessaire, car un chauffage de remplacement mobile était requis pendant la période de modernisation de l'installation de chauffage.

En 2025, des mesures d'optimisation du chauffage et de la gestion de l'eau chaude ont été mises en œuvre, sur la base des résultats de l'audit énergétique de 2022. Deux nouveaux brûleurs ont notamment été installés, qui sont désormais bien mieux adaptés à l'utilisation d'huiles alimentaires. L'objectif est d'utiliser 100 % de graisses alimentaires usagées pour le chauffage grâce à la nouvelle installation de chauffage.

La quantité absolue d'huiles alimentaires usagées utilisées ainsi que leur part dans la consommation totale de combustible doivent donc être considérées comme une exception. Seule l'année 2026 permettra de déterminer si l'objectif consistant à utiliser 100 % de graisses alimentaires usagées pour le chauffage sera atteint. De manière générale, l'utilisation d'huiles alimentaires usagées n'entraîne pas de transports supplémentaires et est donc particulièrement respectueuse du climat, non seulement par rapport aux combustibles fossiles, mais aussi par rapport au biodiesel utilisé jusqu'en 2024.

Exprimée en équivalent CO<sub>2</sub>, la consommation de graisses alimentaires usagées en 2025 correspond à une économie de 77,3 tonnes de CO<sub>2</sub> par rapport à une utilisation à 100 % de fioul/diesel (voir également le bilan carbone).

La consommation d'énergie pour le chauffage par employé (équivalents temps plein) s'élevait en 2025 à 579,31 l / employé.

Les émissions et les odeurs liées à l'utilisation d'huiles alimentaires usagées n'ont posé aucun problème.

**IMPACT**

Grâce à l'utilisation de biodiesel ou de graisses alimentaires usagées depuis 2015, l'impact sur l'environnement a pu être maintenu à un niveau faible. À l'exception de cas particuliers justifiés, aucune énergie fossile n'est généralement utilisée. L'utilisation de biodiesel et de graisses alimentaires usagées est neutre en CO<sub>2</sub>. Les trajets de transport sont réduits au minimum, notamment grâce à l'utilisation de graisses alimentaires usagées collectées par la **SDK**.



↑ **Ligne de lavage des conteneurs de graisses alimentaires usagées**

↓ **Le traitement des graisses alimentaires usagées pour le système de chauffage**



En cas de besoins thermiques supplémentaires en hiver, un deuxième brûleur fonctionnant au biodiesel est utilisé. L'utilisation directe d'huiles alimentaires collectées et de biodiesel dans le chauffage central permet d'éviter environ 130 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an. Cela correspond aux émissions de CO<sub>2</sub> générées par un trajet de 840 000 km en voiture particulière moyenne.

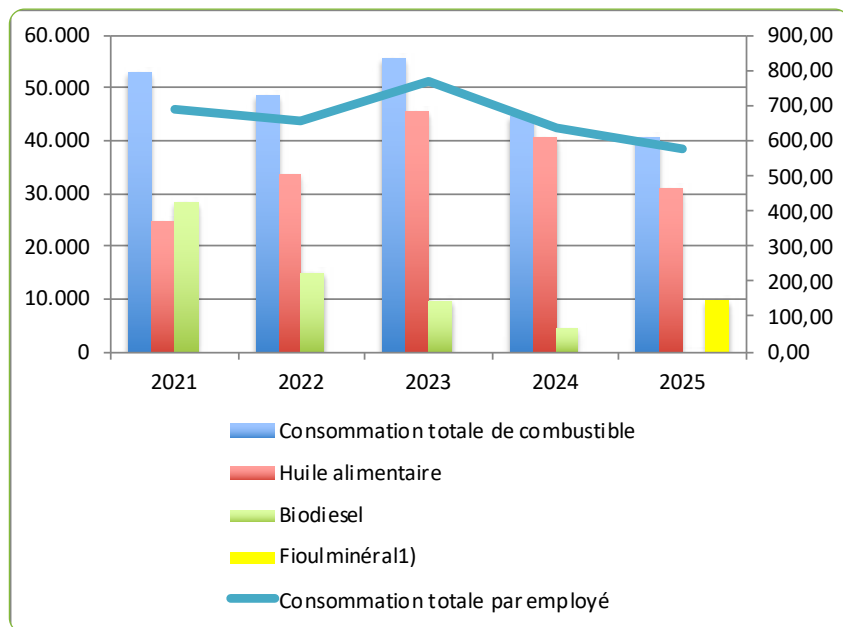




	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Effectif ajusté</b>	<b>77,24</b>	<b>74,36</b>	<b>71,96</b>	<b>70,14</b>	<b>70,04</b>	
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale de combustible	52.974	48.611	55.492	44.810	40.575	en l
Huile alimentaire	24.739	33.732	45.595	40.582	31.061	en l
Biodiesel	28.235	14.879	9.897	4.228	0	en l
Fioul minéral	0	0	0	0	9.514	en l
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale par employé	685,84	653,72	771,16	638,87	579,31	in l pro MA
Cons. de graisses alimentaires par employé	320,29	453,63	633,62	578,59	443,48	in l pro MA
Consommation de biodiesel par employé	365,55	200,09	137,54	60,28	0,00	in l pro MA
Consommation de diesel (min.) par employé	0,00	0,00	0,00	0,00	135,84	in l pro MA

↑ Consommation de combustible pour le chauffage 2021 - 2025 Effectif en équivalents temps plein

Consommation de diesel en 2025 : due à la location d'un système de chauffage mobile de remplacement pendant la durée des travaux de rénovation de la chaufferie



← Consommation de combustible pour le chauffage 2021 - 2025  
Échelle de gauche en litres absolus  
Échelle de droite en litres par employé



OSL

→ **ÉNERGIE : MOBILITÉ ET LOGISTIQUE**

**VÉHICULES**

L'objectif consistant à équiper l'ensemble du parc automobile de véhicules économes en énergie est progressivement mis en œuvre. Fin 2025, le parc comptait 56 véhicules électriques. Depuis l'automne 2022, un véhicule électrique (petite voiture) est proposé à tous les collaborateurs ayant plus de 2 ans d'ancienneté. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie de protection climatique de la **SDK**. Lorsque l'utilisation de véhicules électriques n'est pas encore possible en raison d'une autonomie insuffisante (camions, fourgonnettes), des véhicules équipés des dernières technologies de dépollution (Euro 6d-temp) sont utilisés.

Le kilométrage parcouru en 2025 s'élevait à 1 844 258 km, soit une légère augmentation (3,85 %) par rapport à l'année précédente (1 775 844 km). En 2023, le kilométrage parcouru a augmenté de 39,9 % par rapport à 2022.

Cette hausse s'explique par la forte augmentation du nombre de voitures particulières en 2022 (plus 54,5 %) due à la mise à disposition de voitures de fonction pour les trajets domicile-travail mentionnée ci-dessus. Grâce à l'utilisation d'électricité produite de manière renouvelable (installation photovoltaïque) pour recharger les voitures et à l'économie de carburants fossiles réalisée par les employés (trajets vers et depuis le lieu de travail, jusqu'en 2022 largement effectués en voiture à moteur thermique), cela a un impact nettement positif sur le bilan climatique.

De manière générale, une meilleure planification des rendez-vous et l'utilisation des transports publics ont également contribué à rendre la mobilité plus durable. Les statistiques sur la « mobilité alternative » montrent que, dans le domaine du conseil et de la gestion de projet, 1 623 km ont été parcourus en covoiturage, 3 510 km en transports publics et 148 km à vélo ou à pied pour se rendre aux rendez-vous (chiffres estimés par l'équipe de consultants). Il en résulte donc une économie supplémentaire en équivalents CO<sub>2</sub> par rapport à l'utilisation d'une voiture particulière.

**CARBURANTS / ÉNERGIE**

Depuis 2017, les consommations sont converties en kWh. En raison du nombre élevé de voitures de fonction, la consommation s'est élevée à 1 350 188 kWh (ordre de grandeur similaire à l'année précédente). Sur ce total, 644 832 kWh (47,76 %) ont été consommés par les camions, 295 484 kWh (21,88 %) par les véhicules d'information et les véhicules de collecte porte-à-porte, et 409 872 kWh (30,36 %) par les voitures particulières. La part des carburants fossiles s'élevait à 11,14 % en 2025. 72,87 % ont été couverts par le biodiesel. La part d'électricité des véhicules électriques (principalement de l'électricité verte) s'élevait à 200 422 kWh, soit 14,84 % (contre 14,54 % l'année précédente).

La consommation moyenne de carburant des camions s'élevait à 350 kWh/100 km (environ 40,6 l), celle des véhicules d'information et des véhicules de collecte porte-à-porte à 199 kWh/100 km (environ 23,36 l). La consommation de carburant des voitures particulières s'élevait à 27,12 kWh/100 km. Ces valeurs se situent au niveau de l'année précédente. Le remplacement progressif des véhicules par des modèles plus efficaces se fait sentir depuis plusieurs années. Au total, la consommation de carburant rapportée au nombre de kilomètres parcourus s'élevait à 73,21 kWh/100 km (contre 74,89 kWh l'année précédente). La consommation de carburant par collaborateur s'élevait à 19 277 kWh.

↑ **Utilisation du biodiesel**



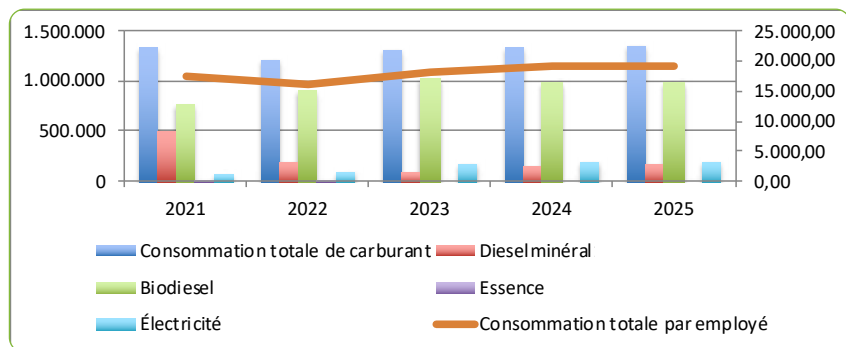
↓ **station-service**





	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Effectif ajusté</b>	<b>77,24</b>	<b>74,36</b>	<b>71,96</b>	<b>70,14</b>	<b>70,04</b>	
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale de carburant	1.335.978	1.207.846	1.303.076	1.329.855	1.350.188	en kWh
Diesel minéral	505.243	190.861	101.457	150.585	165.881	en kWh
Biodiesel	760.395	913.265	1.017.367	985.934	983.885	en kWh
Essence	4.113	2.861	0	0	0	en kWh
Électricité	66.226	100.858	184.251	193.336	200.422	en kWh
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale par employé	17.296,45	16.243,22	18.108,33	18.960,01	19.277,39	en kWh par emp.
Consommation de diesel par employé	6.541,22	2.566,72	1.409,91	2.146,92	2.368,38	en kWh par emp.
Consommation de biodiesel par employé	9.844,58	12.281,67	14.137,95	14.056,66	14.047,48	en kWh par emp.
Consommation d'essence par employé	53,25	38,48	0,00	0,00	0,00	en kWh par emp.
Consommation d'électricité par employé	857,41	1.356,35	2.560,47	2.756,43	2.861,53	en kWh par emp.

↑ Consommation d'énergie dans le secteur de la mobilité et de la logistique 2021-2025 Effectifs en équivalents temps plein



← Consommation d'énergie : mobilité / logistique 2021 - 2025  
 Échelle de gauche / colonnes en kWh (valeurs absolues)  
 Échelle de droite / courbe en kWh par employé





## → ÉMISSIONS

### AIR AMBIANT AU POSTE DE TRAVAIL

La dernière mesure – qui doit être effectuée par un organisme agréé – a eu lieu le 5 juin 2024. Luxcontrol a certifié que les valeurs AGW pour les poussières inhalables et alvéolaires ainsi que pour les COV et le mercure étaient nettement (< 10 %) inférieures aux valeurs AGW correspondantes. Aucune mesure n'a été effectuée en 2025.

### AIR ÉVACUÉ

Les mesures d'émissions périodiques prescrites dans l'autorisation d'exploitation (poussières, métaux lourds et COV) doivent être effectuées tous les 3 ans par un organisme agréé et ont eu lieu pour la dernière fois le 10 novembre 2022. Aucun créneau n'étant disponible fin 2025, les prochaines mesures n'auront lieu qu'au début de l'année 2026. Les valeurs mesurées le 10 novembre 2022 étaient toutes nettement inférieures aux valeurs limites spécifiques correspondantes.

La surveillance continue des COV (composés organiques volatils) effectuée par l'exploitant a donné, pour la période considérée, une quantité annuelle extrapolée de 4,146 kg de COV émis, ce qui correspond à 1,03 % des émissions maximales autorisées de 400 kg de COV. Par rapport à 2022 (65,93 kg), il s'agit, comme les années précédentes, d'une réduction significative, due au remplacement du filtre à charbon actif fin 2022.

### INSTALLATION DE CHAUFFAGE

Les gaz d'échappement du chauffage sont régulièrement contrôlés par une entreprise spécialisée agréée (installateur de chauffage).

### TRANSPORTS

De manière générale, la valeur de 2,67 kg de CO<sub>2</sub>équivalent par litre de carburant diesel a également été retenue pour les camionnettes et les voitures particulières jusqu'en 2022. À partir de 2023, elles se basent sur la norme DIN EN ISO 14083:2023 (3,17 kg CO<sub>2</sub>equ/kg = 2,67 kg CO<sub>2</sub>equ/l). Les données relatives aux oxydes d'azote et aux particules fines correspondent aux valeurs maximales de la norme européenne.

### IMPACT

Ni les mesures effectuées dans le cadre de l'autorisation d'exploitation pour la protection de la santé au travail, ni les mesures d'émissions dans l'air évacué ne justifient une intervention. Les substances toxiques (métaux lourds, etc.) émises après filtration de l'air évacué sont largement inférieures aux valeurs limites. Les émissions de l'installation de chauffage ne présentent que de faibles émissions de CO ; l'utilisation d'énergies renouvelables n'entraîne aucune émission de CO<sub>2</sub>.

**Les détails concernant les émissions de CO<sub>2</sub> et d'équivalent CO<sub>2</sub> figurent dans l'extrait suivant du rapport sur la protection du climat. Données de scope 1 et 2 pour 2025. Les calculs de scope 3 pour 2025 n'étant pas encore disponibles, la présente déclaration environnementale contient les valeurs de scope 3 de 2024.**

**Le bilan carbone complet 2025 sera publié à partir de juin 2026 sur le site web de la SDK : <https://sdk.lu/sdk-la-protection-du-climat-vecue/>.**



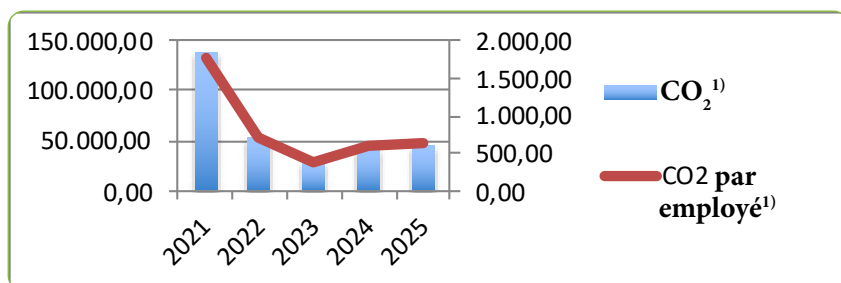
- ↑ Station de tri et de transvasement équipée d'un système de filtration et d'un dispositif de surveillance continue des émissions

- ↓ Évier équipé d'un séparateur d'huile et de graisse

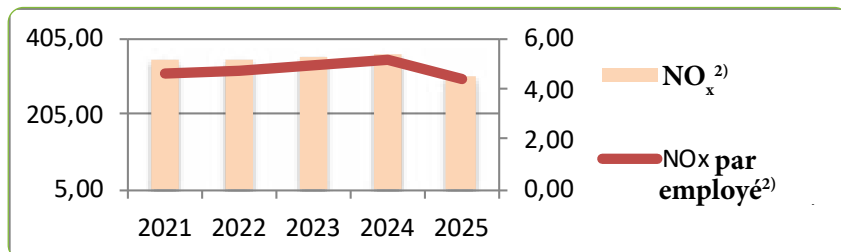




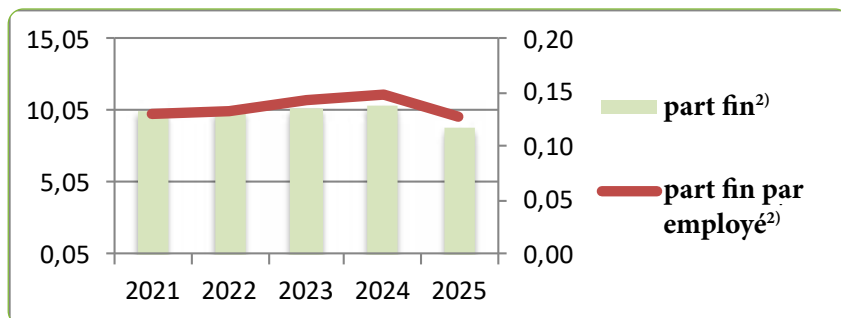
	2021	2022	2023	2024	2025	
Effectif ajusté	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04	
	2021	2022	2023	2024	2025	
CO <sub>2</sub> <sup>1)</sup>	137.793,68	52.544,24	27.879,75	41.097,99	45.217,73	en kg
NO <sub>x</sub> <sup>2)</sup>	352,41	347,66	355,07	365,07	307,45	en kg
particules fines <sup>2)</sup>	9,97	9,92	10,24	10,32	8,86	en kg
	2021	2022	2023	2024	2025	
CO <sub>2</sub> par employé <sup>1)</sup>	1.783,97	706,62	387,43	585,94	645,60	en kWh par emp.
NO <sub>x</sub> par employé <sup>2)</sup>	4,56	4,68	4,93	5,20	4,39	en kWh par emp.
particules fines par employé <sup>2)</sup>	0,13	0,13	0,14	0,15	0,13	en kWh par emp.



← Émissions de CO<sub>2</sub> dues aux transports 2021 - 2025  
 Échelle de gauche / barres : en kWh (valeurs absolues)  
 Échelle de droite / courbe : en kWh par employé



← Émissions de NO<sub>x</sub> dues au trafic routier 2021 - 2025  
 Échelle de gauche / colonnes : en kWh (valeurs absolues)  
 Échelle de droite / courbe : en kWh par employé



← Émissions de particules fines dues au trafic routier 2021 - 2025  
 Échelle de gauche / colonnes : en kWh (valeurs absolues)  
 Échelle de droite / courbe : en kWh par employé

<sup>1)</sup> En 2021, seules les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les carburants fossiles ont été prises en compte. Le volume de transport pour lequel du biodiesel a été utilisé comme carburant et de l'électricité n'a pas été pris en compte. À partir de 2022 : selon l'analyse du cycle de vie, le biodiesel issu de graisses alimentaires usagées est pris en compte avec une valeur de 0,004539 kgCO<sub>2</sub>e/l. L'électricité n'est toujours pas prise en compte. Les valeurs de 2021 à 2023 ont été légèrement corrigées par rapport aux rapports précédents.

<sup>2)</sup> Seules les émissions dues aux carburants sont indiquées ici. Le trafic pour lequel l'électricité a été utilisée à partir de 2017 n'est pas pris en compte.

La méthode de calcul a été modifiée en 2021 et les données ont été recalculées à partir de 2017. Les données issues des déclarations environnementales des années précédentes ne sont donc pas comparables. Pour les facteurs et sources de conversion, voir l'annexe.



### BILAN CLIMATIQUE SELON LE PROTOCOLE GHG

En 2020, la **SDK** a établi pour la première fois un bilan climatique basé sur la norme internationale GHG (Greenhouse Gas Protocol), en identifiant et, dans la mesure du possible, en quantifiant les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes. Un conseil climatique existe depuis 2021.

Le bilan porte principalement sur les émissions générées par l'exploitant de l'**action SuperDrecksKëscht®** sur le site, ainsi que sur les émissions issues des processus en amont et en aval. Les détails figurent dans le rapport détaillé sur la protection du climat, qui est mis à jour en permanence et contient également les objectifs et les mesures de prévention prévues.

Le bilan 2024 a révélé une empreinte totale de 1 255,33 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> et une économie de 2 835,13 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Dans le rapport sur la protection du climat, l'empreinte et les économies sont présentées et expliquées séparément en détail, conformément aux normes.

### SCOPE 1 - ÉMISSIONS DIRECTES (2025)

Les émissions directes en 2025 s'élevaient à :

- **Transports** : 45,2 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> dues aux véhicules (camions, camionnettes, voitures particulières). En 2019, cette valeur s'élevait encore à 194,4 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (baisse de près de 76,7 %). Cela s'explique par la forte augmentation de l'utilisation du biodiesel et des véhicules électriques.
- **Chauffage/Chaleur** : L'utilisation de diesel minéral dans le chauffage d'appoint mobile pendant la période d'installation du nouveau système de chauffage a généré des émissions de 26,7 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. L'utilisation directe de graisses alimentaires usagées collectées ainsi que de biodiesel dans le chauffage central a permis d'éviter au total 77,3 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> qui auraient été produites en cas d'utilisation de fioul fossile/.
- **Machines** : cela concerne les nettoyeurs haute pression, les compacteurs à rouleaux et la balayeuse. Le chariot élévateur à gaz existant a déjà été remplacé en 2021 par un chariot élévateur électrique. Grâce à diverses mesures (remplacement du diesel fossile par du biodiesel, nouvelle balayeuse d'occasion fonctionnant au gaz à partir de bouteilles de gaz collectées, etc.), les émissions ont été réduites à 11,1 tonnes (contre 12,1 tonnes l'année précédente) d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Si l'on tenait compte des émissions évitées grâce à l'utilisation de graisses alimentaires usagées dans le chauffage, la consommation du parc de véhicules et des machines serait déjà largement compensée.

### SCOPE 2 - ÉMISSIONS INDIRECTES (2025)

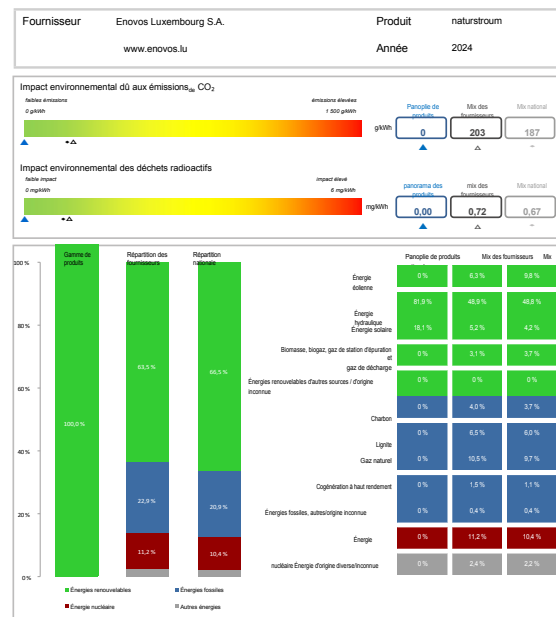
Les émissions indirectes s'élevaient à :

- **Consommation d'électricité du site** : celle-ci a été achetée sous forme d'électricité verte auprès d'Enovos. Le label d'électricité verte 2024 attribué à ce produit, conformément au règlement grand-ducal du 21 juin 2010, indique 0 kg d'équivalent CO<sub>2</sub>.
- **Production d'électricité** : en 2025, 294 805 MWh d'électricité de plus ont été produits que consommés. L'économie de CO<sub>2</sub> réalisée grâce à l'utilisation d'électricité verte et à la production d'énergie verte s'élève au total à 175,9 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par rapport au mix électrique national.
- **Véhicules électriques** : ceux-ci sont rechargés sur le site, via le système national Chargy, ainsi que par des recharges privées. De manière générale, l'utilisation de véhicules électriques affiche également une valeur de 0 kg d'équivalents CO<sub>2</sub>, car ceux-ci fonctionnent en très grande partie à l'électricité verte.



↑ Le lien vers le dernier rapport sur la protection du climat: → <https://sdk.lu/sdk-la-protection-du-climat-vecue/>

↓ Certification de l'électricité d'enovos Naturstrom 2024 (2025 non encore disponible)



Composition par source d'énergie pour le produit proposé « naturstrom »  
Composition par source d'énergie pour l'ensemble de la gamme de produits du fournisseur d'électricité Enovos Luxembourg S.A., ce qui correspond à la composition moyenne de tous les produits du fournisseur d'électricité.



### SCOPE 3 - ÉMISSIONS INDIRECTES (2024)

Les données relatives aux émissions de Scope 3 ont été entièrement collectées pour la première fois en 2023 pour l'année de référence 2022. Voici le bilan carbone 2024. Le rapport complet et détaillé sur la protection du climat est accessible sur le site Internet de la **SDK**.

#### SCOPE 3A - ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES AUX ACTIVITÉS EN AMONT

- 3.1 Biens et services achetés (conteneurs logistiques, fournitures de bureau/consommables, etc.). Les achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits décrites à la page 14 (point B.6). En 2024, un total de 346,27 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> a été calculé.
- 3.2 Biens d'équipement  
Les achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits décrites à la page 14 (point B.6).  
Installation photovoltaïque : la chaîne en amont, la production et l'installation de l'installation photovoltaïque agrandie en 2024 représentent 369,60 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.  
Véhicules électriques : la chaîne en amont, la production et la chaîne en aval des 4 véhicules acquis en 2024 représentent 97,7 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.  
Parmi les autres achats importants réalisés en 2024 figuraient une remorque de camion, des conteneurs réutilisables supplémentaires, du mobilier et des équipements d'aménagement, ainsi que des appareils électriques et informatiques.  
En 2024, un total de 557,20 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> a été calculé pour ces achats.
- 3.3 Combustibles fossiles utilisés en amont  
En 2024, un total de 80,80 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> a été calculé pour ce poste.
- 3.4 Transport et distribution en amont  
Cela concerne le traitement des déchets au Luxembourg par des partenaires de coopération ainsi que le transport des déchets du centre logistique vers le destinataire des produits. En 2024, un total de 153,78 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> a été calculé.

#### SCOPE 3B - ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES AU SITE

- 3.5A Déchets propres : la gestion des déchets produits en interne s'effectue selon le concept **SDK** pour les entreprises et est axée sur la prévention. À quelques exceptions près, celle-ci est assurée par le centre logistique (inclus dans 3.5B).
- 3.5B Déchets collectés et traités via le centre logistique **SDK** : le concept « Potentiel des ressources » privilégie ici des processus de traitement et de recyclage durables et axés sur les ressources. Au total, la gestion des déchets propres et externes a permis, en 2024, de réaliser une économie de 2 582,91 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> 1).
- 3.6 Déplacements professionnels : les déplacements professionnels à l'étranger non effectués avec des véhicules de service sont rares. Au total, les déplacements professionnels (avion, train, voiture particulière) ont généré en 2024 des émissions de seulement 1,2 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>.
- 3.7 Trajets domicile-travail : à l'automne 2022, des véhicules électriques ont été mis à la disposition de tous les collaborateurs ayant au moins deux ans d'ancienneté et ne disposant pas encore d'un véhicule de fonction ; ceux-ci sont principalement rechargés sur le site avec de l'électricité produite en interne. Il ne reste donc plus qu'une valeur de 26,16 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2024.

#### SCOPE 3C - ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES AUX ACTIVITÉS EN AVAL

Seule la catégorie 9 est significative ici.

- 3.9 Transport et distribution en aval  
Sont pris en compte ici les déplacements des participants aux formations et aux réunions ainsi que ceux des collaborateurs employés par la Ligue HMC. En 2024, une valeur de 36,86 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> a été calculée pour cette catégorie.

De manière générale, la protection du climat est au cœur de toutes les activités de la **SDK**, conformément au slogan « la protection du climat en action ».

1) Détails dans le rapport climatique ; base de calcul : ZWS Carbon Metric Factors 2020 (Zero Waste Scotland)



OSL



→ EAU / EAUX USÉES

**EAU DE SERVICE**

En raison de problèmes techniques avec les compteurs d'eau de la commune de Colmar-Berg, seules des données partielles sur la consommation d'eau potable en 2024 sont disponibles pour 2025. Malgré les efforts intensifs de la direction et du responsable de la gestion environnementale, il n'existe aucune donnée de consommation pour l'un des trois points de comptage (Halle 1 – production de récupération). Il est possible que, les années précédentes, des volumes d'eau n'ayant pas été consommés par la **SDK** aient été comptés et facturés.

La consommation d'eau potable aux deux points de comptage accessibles ne s'écarte que légèrement en 2025 de celle de l'année précédente et confirme la baisse significative de la consommation par rapport à 2022 et 2023. La baisse significative en 2024 et 2025 est probablement due principalement à deux mesures. D'une part, l'installation de bâches/auvents pour les conteneurs contenant des produits inflammables (filtres à huile et à diesel et produits contaminés par de l'huile), qui rend superflue la refroidissement à l'eau pratiqué les années précédentes, ainsi que l'arrosage très peu fréquent des espaces verts avec de l'eau potable. On suppose en outre que des quantités importantes d'eau ont été perdues en raison de fuites en 2022 et 2023.

Au troisième point de comptage, où il n'existe toujours pas de compteur d'eau pour la consommation totale, un réapprovisionnement en eau potable de la citerne d'eau de pluie a toutefois été enregistré en 2025.

La consommation d'eau de pluie du bâtiment administratif s'est maintenue au niveau des années précédentes.

↑ Alimentation en eau de pluie

La quantité d'eau de pluie économisée est indiquée par un compteur d'eau distinct.

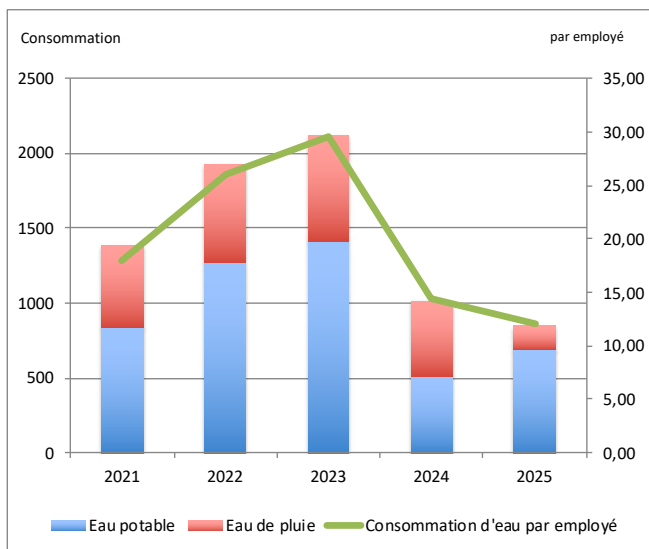
↓ Consommation d'eau 2021 - 2025

Effectif en équivalents temps plein

	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Effectif ajusté</b>	<b>77,24</b>	<b>74,36</b>	<b>71,96</b>	<b>70,14</b>	<b>70,04</b>	
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale d'eau	1389	1933	2126	1013	844	en m <sup>3</sup>
Eau potable	836	1276	1414	509	689	en m <sup>3</sup>
Eau de pluie	553	657	712	504	155	en m <sup>3</sup>
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation d'eau par employé	17,98	26,00	29,54	14,44	12,05	en m <sup>3</sup> par empl.
Consommation d'eau potable par employé	10,82	17,16	19,65	7,26	9,84	en m <sup>3</sup> par empl.
Consommation d'eau de pluie par employé	7,16	8,84	9,89	7,19	2,21	en m <sup>3</sup> par empl.



La consommation d'eau de pluie provenant de la citerne du hall 1, qui sert principalement au nettoyage des conteneurs, a nettement diminué en 2025. Cela s'explique d'une part par le printemps 2025, qui a été très peu pluvieux par rapport aux années précédentes. Des problèmes techniques sont survenus en été et en automne : l'arrivée d'eau dans la citerne était partiellement bouchée et n'a pu être dégagée qu'à la fin de l'automne. Entre-temps, l'arrivée d'eau a été conçue de manière à ce qu'elle se bouche moins facilement, et des contrôles plus fréquents sont effectués.



← Consommation d'eau 2021 - 2025  
Échelle de gauche / barres en m3 (valeurs absolues)  
Échelle de droite / courbe en m3 par employé

**EAU POTABLE**

L'eau potable consommée est prélevée sur le réseau d'eau à l'aide du système Inowatio.

**EAUX USÉES**

L'ensemble des eaux usées issues des processus de régénération (notamment le nettoyage des seaux utilisés pour la collecte des huiles et graisses alimentaires), ainsi que celles provenant des zones de stockage des conteneurs contenant des produits contaminés par des huiles et de l'aire de lavage destinée au nettoyage extérieur des conteneurs, sont acheminées vers des séparateurs par coalescence ou des séparateurs de graisse où elles sont contrôlées avant d'être rejetées dans le réseau d'égouts public. Aucune mesure de débit n'est effectuée. Le volume des eaux usées correspond largement à la consommation d'eau. Il n'y a pas de rejet direct d'eaux pluviales/eaux de surface dans le cours d'eau récepteur. Les opérations de maintenance de routine ont été effectuées conformément à la norme générale DIN EN 858-2.

La vidange et le nettoyage du séparateur par coalescence et du collecteur de boues de l'aire de lavage ont été effectués le 11 mars 2025, le 22 mai 2025, le 11 juin 2025, le 1er septembre 2025 et le 8 décembre 2025. Une vidange et un nettoyage du séparateur coalescent et des collecteurs de boues de l'aire de stationnement des conteneurs et de la station-service n'ont pas été nécessaires en raison du faible volume de déchets pendant la période considérée.

**IMPACTS**

L'utilisation de l'eau de pluie d'une part, et l'utilisation de séparateurs coalescents et de séparateurs de graisse d'autre part, permettent de limiter les impacts environnementaux.

↓ Eau potable destinée à la consommation





OSL



## → BIODIVERSITÉ ET UTILISATION DES SOLS

### ESPACES VERTS

Pour la plantation des espaces verts, on a recours à des espèces végétales indigènes. Des arbres fruitiers à haute tige indigènes ont été plantés sur l'espace vert situé entre le hall 1 et le lotissement de Colmar-Berg. En 2019, des arbres malades ont été remplacés. De plus, une prairie fleurie favorable aux insectes a été ensemencée en 2019 dans le cadre de la campagne nationale « sans pesticides ».

Les espaces verts plantés en 2006 autour du bâtiment administratif ont été remis en état et partiellement replantés dans le cadre de l'extension du bâtiment. En 2019, deux pins ont été abattus pour des raisons de sécurité routière et remplacés par des arbres indigènes.

Afin d'améliorer la biodiversité, des nichoirs et un hôtel à insectes ont été installés. Les tas de compost contribuent également à la biodiversité. En 2020, un autre grand hôtel à insectes a été érigé dans la zone adjacente au quartier résidentiel, près de la prairie fleurie.

Début 2025, une zone plantée d'épicéas et de lauriers-cerises non indigènes a été remplacée par des arbres et arbustes indigènes.

Dans le cadre de sa participation au Nature Pact for Businesses 2025, la **SDK** s'est engagée à prendre des mesures supplémentaires :

- Suppression des buissons de laurier-cerise non indigènes restants (env. 5 m<sup>2</sup>) d'ici fin 2026 et remplacement par des plantes indigènes (prunelliers et argousiers).
- Plantation de deux nouveaux poiriers et de deux nouveaux cerisiers dans le verger existant

En ce qui concerne les arbres fruitiers, il convient de mentionner que les fruits peuvent être consommés tant par les collaborateurs que par le voisinage.

Outre la gestion de nos propres espaces verts, nous veillons tout particulièrement, dans le cadre de notre politique d'approvisionnement, à ce que la protection de la nature et la biodiversité soient prises en compte autant que possible chez nos fournisseurs.

**La stratégie en matière de biodiversité de la SDK tient compte du guide 2023 intitulé « EMAS et biodiversité », publié par la Fondation du lac de Constance et le Global Nature Fund avec le soutien de la DG Environnement de la Commission européenne.**

↑ Engagement volontaire « Nature Pact for Businesses »

↓ Arbres fruitiers à haute tige sur le terrain de l'exploitation





## UTILISATION DES SOLS

En 2014, le bâtiment administratif a été agrandi. Pour ce faire, l'aire de stationnement des conteneurs déjà imperméabilisée a été recouverte sans imperméabiliser de nouvelles surfaces. La construction a été réalisée conformément aux directives avec des matériaux de construction respectueux de l'environnement et le bâtiment a été équipé de manière optimale sur le plan énergétique et technique (par exemple grâce à l'utilisation d'un éclairage LED).



↑ Esplanade devant le bâtiment administratif

**La superficie du terrain utilisée au cours de la période considérée est restée inchangée depuis 2014, à 21 840 m<sup>2</sup>, dont 17 940 m<sup>2</sup> de surfaces imperméabilisées et 3 900 m<sup>2</sup> d'espaces verts.**

## PESTICIDES

L'action **SuperDrecksKëscht**<sup>®</sup> est membre de la plateforme « sans pesticides ». L'utilisation de pesticides sur les espaces extérieurs et contre les nuisibles animaux est évitée, à quelques exceptions justifiées près.

## IMPACT

Hormis l'imperméabilisation des sols, il n'y a pas d'impact négatif sur le sol. Les mesures mentionnées (prairie fleurie, aides à la nidification, hôtel à insectes, arbres fruitiers à haute tige) apportent une contribution positive à la biodiversité locale.

↓ Grand hôtel à insectes et prairie fleurie





## → DÉCHETS

Dans le cadre de son obligation de déclaration auprès de l'Agence pour l'environnement, la **SDK** tient un registre particulièrement précis et détaillé des déchets produits. Ceux-ci sont analysés par le responsable de la gestion environnementale et classés par catégories pour une meilleure vue d'ensemble.

En 2021, un nouveau logiciel de gestion des stocks a été mis en place. Depuis 2022, une distinction est désormais faite pour la première fois entre les déchets internes à l'entreprise et les déchets issus de la production en retour. Contrairement aux déchets internes, les déchets issus de la production sont non cycliques et dépendent du type et de la quantité de déchets externes collectés et traités. Par ailleurs, les contenus des séparateurs / boues, les stocks anciens ainsi que les déchets verts sont répertoriés séparément, car ils représentent une part importante du volume total de déchets.

En 2025, 78 747 tonnes de déchets ont été produites au total (contre 76 837 tonnes l'année précédente). Les déchets issus de la production en retour représentent 31,9 % de ce total, soit 25 089 tonnes. Si l'on ajoute à cela le contenu des séparateurs d'huile et de graisse, soit 38 133,4 tonnes, ce chiffre atteint même 80,3 %. Comme chaque année, une quantité non négligeable – 6 278 tonnes – est due à l'élimination de matériaux usagés. En 2025, cela comprenait également le traitement des déchets liés à la rénovation de l'Infocenter/ espace de formation.

Les déchets internes sont gérés à l'aide du concept **SDK** pour les entreprises, selon la hiérarchie « prévention avant réutilisation et valorisation avant élimination ».

En 2025, les déchets internes s'élevaient à 4 246 kg. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à l'année précédente, mais ce chiffre se situe au niveau de 2023. De manière générale, la quantité de déchets résiduels, qui s'élève à 50–60 kg par an et par employé, est si faible que des fluctuations de l'ordre de plusieurs dizaines de pour cent ne sont pas exceptionnelles. Des études britanniques tablent ainsi sur des valeurs avoisinant les 500 kg par an et par employé dans les immeubles de bureaux.

En 2024, une poubelle marron a été achetée pour le tri sélectif des déchets organiques/alimentaires, qui étaient encore compostés les années précédentes. Les déchets organiques ne figurent donc dans les statistiques que depuis 2024.

## IMPACT

La quantité de déchets valorisables et problématiques provenant des bureaux et du centre logistique est globalement faible, car dans le cadre du concept « Aktion SuperDrecksKëscht® fir Betriber », non seulement un tri sélectif poussé est mis en œuvre, mais aussi des mesures de prévention. La gestion interne des déchets est certifiée par le label **SDK** fir Betriber, conforme à la norme ISO 14024.



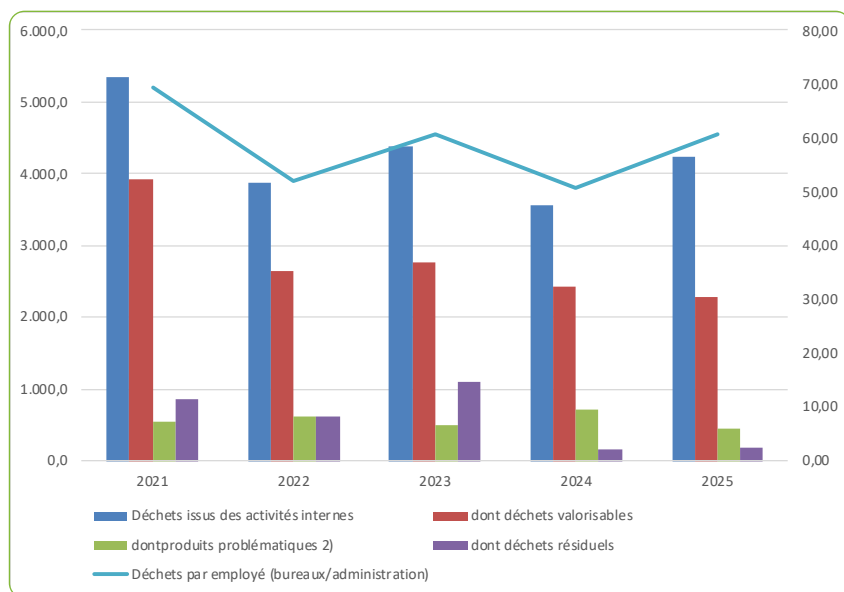


Dans le cadre du potentiel des ressources, la **SDK** examine les processus de recyclage chez le destinataire du produit. Le contrôle et la certification s'effectuent selon la norme ISO 14024. L'objectif est de maximiser la part du recyclage des matériaux (réutilisation des matières premières – économie circulaire). Cela vaut bien sûr également pour les déchets internes à l'entreprise.

↓ Volume de déchets 2021 - 2025

Effectif en équivalents temps plein

	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Effectif ajusté</b>	<b>77,24</b>	<b>74,36</b>	<b>71,96</b>	<b>70,14</b>	<b>70,04</b>	
	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Déchets - Total</b>	<b>15.268,3</b>	<b>41.211,6</b>	<b>70.687,8</b>	<b>76.837,4</b>	<b>78.746,8</b>	en kg
<b>Déchets issus de la décoffrage</b>	nicht erhoben	12.751,8	24.020,9	28.805,9	25.088,8	en kg
<b>Contenu des séparateurs d'huile et de graisse / boues</b>	8.442,0	14.472,0	32.358,0	31.412,5	38.133,5	en kg
<b>Anciens stocks / archives / opérations spéciales</b>	1.173,0	9.845,9	2.229,9	3.215,0	6.278,4	en kg
<b>Déblais / gravats / déchets verts</b>	300,0	270,0	7.700,0	9.850,0	5.000,0	en kg
	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Déchets issus des activités internes</b>	<b>5.353,3</b>	<b>3.871,9</b>	<b>4.379,0</b>	<b>3.554,0</b>	<b>4.246,1</b>	in kg
<b>dont les déchets valorisables</b>	<b>3.932,9</b>	<b>2.645,0</b>	<b>2.769,6</b>	<b>2.424,9</b>	<b>2.280,9</b>	in kg
<b>dont les déchets problématiques</b>	<b>551,4</b>	<b>619,4</b>	<b>505,9</b>	<b>705,1</b>	<b>450,7</b>	in kg
<b>dont les déchets organiques</b>	non perçu	non perçu	non perçu	264,0	1.318,0	in kg
<b>dont les déchets résiduels</b>	<b>869,0</b>	<b>607,5</b>	<b>1.103,5</b>	<b>160,0</b>	<b>196,5</b>	in kg
	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Déchets par employé (bureaux/administration)</b>	<b>69,31</b>	<b>52,07</b>	<b>60,85</b>	<b>50,67</b>	<b>60,62</b>	en m <sup>3</sup> par empl.



← Volume de déchets 2021 - 2025

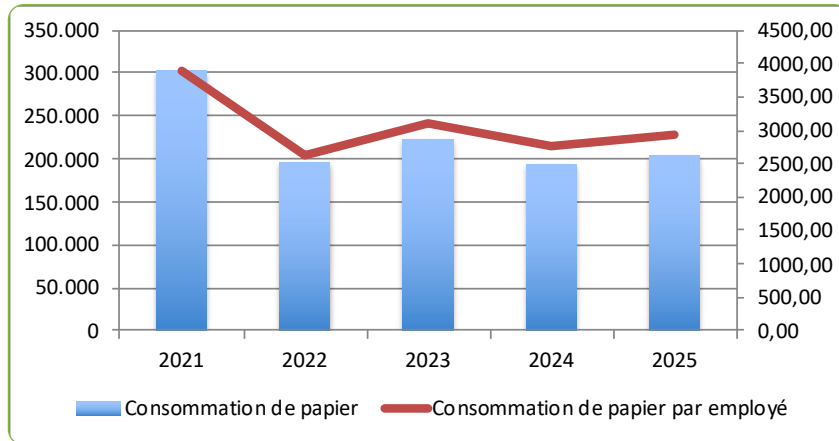
Échelle de gauche / colonnes : en kg (valeurs absolues)  
Échelle de droite / courbe : en kg par collaborateur

Seuls les déchets internes sur lesquels nous pouvons agir directement sont représentés ici.



→ **CONSOMMATION DE PAPIER**

La consommation de papier peut être estimée sur la base des quantités achetées, mais il n'est pas possible de délimiter avec précision les quantités annuelles. C'est pourquoi les quantités varient malgré la numérisation croissante.



← Consommation de papier 2021 - 2025  
 Échelle de gauche / Colonnes en feuilles A4 (valeurs absolues)  
 Échelle de droite / Ligne en feuilles A4 par collaborateur  
 Effectif en équivalents temps plein  
 Le format A3 a été converti en 2 x A4

→ **SUBSTANCES DANGEREUSES**

Une part importante des déchets traités par l'action SuperDrecksKëscht® est constituée de substances dangereuses et est principalement soumise à la législation sur les marchandises dangereuses (législation ADR). En conséquence, les véhicules utilisés pour la collecte sont équipés conformément à l'ADR.

Le centre logistique destiné au stockage temporaire et au traitement des produits collectés est équipé conformément aux exigences légales. Cela inclut des mesures préventives en matière de sécurité au travail, de sécurité générale et de protection contre les incendies. Cela comprend également une formation appropriée des employés.

→ **BRUIT**

Le site de l'action SuperDrecksKëscht® ne génère aucune émission sonore dépassant les limites légales.

→ **TRAFIC**

Le trafic vers et depuis le centre logistique, généré par les véhicules propres et ceux de tiers (fournisseurs, livreurs), est faible et n'entraîne aucune nuisance exceptionnelle pour le voisinage.

→ **IMPACTS**

Le stockage de produits problématiques n'a aucun impact négatif sur l'environnement. Le bruit et le trafic n'entraînent aucune nuisance exceptionnelle pour le voisinage.

↓ Bouteilles de gaz comprimé au centre logistique





## PLANIFICATION D'URGENCE EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENTS

Dans le cadre des activités de l'action **SuperDrecksKëscht**® décrites au chapitre 2, notamment en ce qui concerne le conditionnement et le traitement des déchets problématiques, il existe un système de gestion de la sécurité qui met particulièrement l'accent sur les mesures préventives de protection contre les incendies et les mesures d'urgence. Un dossier d'urgence contenant toutes les informations essentielles sur la procédure d'alerte et d'autres informations pertinentes en cas d'urgence est disponible.

Le système d'alarme est l'instrument central où convergent toutes les informations provenant des capteurs de fuite et des capteurs, ainsi que du système d'alarme incendie et des états de fonctionnement des dispositifs de sécurité essentiels. Les messages enregistrés dans le système d'alerte sont d'une part transmis par SMS sur les smartphones du service d'urgence, du coordinateur de l'entrepôt, du service de sécurité de l'usine et du responsable de la sécurité. D'autre part, les messages s'affichent sur les ordinateurs de la réception du service de sécurité, de l'administration, du bureau du coordinateur de l'entrepôt et de la salle technique du hall 1. Par ailleurs, les messages peuvent également être affichés dans une application mise à la disposition du service de sécurité et de l'équipe d'urgence.

De plus, des opérations de maintenance et d'entretien sont effectuées régulièrement, et leur exécution périodique est contrôlée à l'aide d'une liste de contrôle. Il convient notamment de mentionner ici :

- **BMZ** : La maintenance annuelle ainsi que le contrôle périodique des centrales de détection d'incendie ont été effectués le 27 octobre 2025. La maintenance du système d'alarme de danger a eu lieu le 31 juillet 2025.
- **RWA** : La maintenance annuelle des exutoires de fumée et de chaleur a dû être reportée au début de l'année 2026 par le prestataire de services pour des raisons de calendrier. Aucune intervention imprévue due à des dysfonctionnements n'a été nécessaire.
- **Capteurs EX** : Les inspections, entretiens et étalonnages ont été effectués conformément au contrat de maintenance le 28 janvier 2025, le 15 avril 2025 et le 7 octobre 2025.
- **Système d'eau d'extinction** : les inspections et entretiens ont été effectués conformément au contrat de maintenance le 16 avril 2025 et le 13 octobre 2025. Aucun dysfonctionnement ni aucune intervention imprévue n'ont été constatés au cours de la période considérée. Le contrôle fonctionnel annuel des bouches d'incendie murales ainsi que le contrôle des tuyaux prévu ont été effectués le 29 avril 2025. Les détails figurent dans les rapports de contrôle.
- **Installation WIBOjekt** : des inspections ont été effectuées dans le cadre des rondes de sécurité. Aucun travail de maintenance n'a été nécessaire au cours de la période considérée.
- **Extincteurs** : La maintenance annuelle des extincteurs a été effectuée le 25 mars 2025 et le 26 mars 2025.
- **Barrières d'eau d'extinction** : des inspections ont été effectuées dans le cadre des rondes de sécurité. La maintenance annuelle a eu lieu le 4 septembre 2025.
- **Trousses de premiers secours** : une vérification des trousse de premiers secours a été effectuée le 5 décembre 2025. Le matériel défectueux a été remplacé, le matériel manquant a été complété.
- **Installation COV** : la maintenance annuelle des capteurs de l'installation COV a été effectuée le 15 avril 2025 et le 7 octobre 2025. La maintenance de l'ensemble de l'installation a eu lieu les 4 et 5 juillet 2025.
- **La maintenance annuelle des capteurs de l'installation COV** a été effectuée le 15 avril 2025 et le 7 octobre 2025. La maintenance de l'ensemble de l'installation a eu lieu les 4 et 5 juillet 2025.

Le rapport du responsable de la sécurité répertorie toutes les opérations de maintenance et d'entretien de l'année 2025.

## EXERCICES D'ÉVACUATION ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Des exercices d'évacuation ont été organisés pour chaque plateau dans le cadre des consignes d'exploitation. Des formations à l'utilisation pratique des petits extincteurs ont été dispensées.

Un exercice avec les forces d'intervention externes (CGDIS) a eu lieu pour la dernière fois le 16 décembre 2023.

Depuis la mise en service du centre logistique de Colmar-Berg en 1990, aucun incident n'a eu d'impact environnemental significatif.



## INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE - RÉSUMÉ DES INDICATEURS CLÉS

La performance environnementale peut être représentée à l'aide d'indicateurs clés et est ainsi comparable d'une année à l'autre. Conformément aux dispositions d'EMAS III, les indicateurs clés sont définis comme suit. Comme le stipule la politique environnementale, l'objectif du système de management environnemental est de réduire les impacts environnementaux des aspects environnementaux directs.

Chiffre A - Indication de l'impact annuel total des aspects environnementaux directs

Chiffre B - Le nombre d'effectifs ajusté (équivalents temps plein - conversion à 100 %) a été utilisé comme chiffre de référence pour la performance environnementale.

Chiffre R - Indication du rapport A/B comme paramètre de référence pour les comparaisons d'une année sur l'autre.

Indicateurs clés		2021	2022	2023	2024	2025		
Effectif (équivalents temps plein)	B	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04		
Consommation de papier	A	301.500	195.500	223.000	194.000	204.500	Feuilles	
Consommation de papier par employé	R	3.903,42	2.629,10	3.098,94	2.765,90	2.919,76	Feuilles par empl.	
Eau	A	1.389	1.933	2.126	1.013	844	en m <sup>3</sup>	
Consommation d'eau par employé	R	17,98	26,00	29,54	14,44	12,05	en m <sup>3</sup> par empl.	
Consommation d'eau potable par employé	R	10,82	17,16	19,65	7,26	9,84	en m <sup>3</sup> par empl.	
Consommation d'eau de pluie par employé	R	7,16	8,84	9,89	7,19	2,21	en m <sup>3</sup> par empl.	
Efficacité énergétique								
Électricité	A	290.012	300.308	399.758	418.631	434.664	en kWh	à partir de 2023, forte augm. due à la mob. électr.
Consommation d'électricité par employé	R	3.754,69	4.038,57	5.555,28	5.968,51	6.205,94	en kWh par empl.	
Chauffage								
Consommation totale par employé	R	685,84	653,73	771,15	638,87	579,31	en l par empl.	En 2025, du diesel minéral a été utilisé à titre exceptionnel pour un système de chauffage d'appoint.
Consommation d'huile alimentaire par employé	R	320,29	453,63	633,62	578,59	443,48	en l par empl.	
Consommation de biodiesel par employé	R	365,55	200,09	137,53	60,28	0,00	en l par empl.	
Consommation de fioul par employé	R	0,00	0,00	0,00	0,00	135,84	en l par empl.	
Mobilité								
Carburant (transports)	A	1.326.077	1.207.845	1.303.075	1.329.855	1.350.188	en kWh	En 2025, la part des carburants issus de sources renouvelables (biodiesel et électricité) s'élevait à 88,86 %.
Consommation totale par employé	R	17.168	16.243	18.108	18.960	19.277	en kWh par empl.	
Consommation de diesel par employé	R	6.541	2.567	1.410	2.147	2.368	en kWh par empl.	
Consommation de biodiesel par employé	R	9.845	12.282	14.138	14.057	14.047	en kWh par empl.	
Consommation d'essence par employé	R	53	38	0	0	0	en kWh par empl.	
Consommation d'électricité pour la mobilité par employé	R	857	1.356	2.560	2.756	2.862	en kWh par empl.	
Production d'électricité								La production a démarré le 30.11.2022. D'autres modules ont été ajoutés en 2025.
par employé	R	0,00	128,60	8.004,43	7.843,21	10.415,03	en kWh par empl.	
Émissions liées au transport								
CO <sub>2</sub> par employé	R	1.783,97	706,62	387,43	585,94	645,60	en kg par empl.	
NOx par employé	R	4,56	4,68	4,93	5,20	4,39	en kg par empl.	
Particules fines par employé	R	0,13	0,13	0,14	0,15	0,13	en kg par empl.	
Total des déchets	A	15.268	41.212	70.688	76.837	78.747	en kg	Les chiffres de 2021 et de 2022-2025 ne sont pas comparables. Le total général à partir de 2022 inclut les déchets issus de la production inverse, qui n'étaient pris en compte que de manière incomplète les années précédentes.
dont huiles/grasses/contenu des séparateurs	A	8.442	14.472	32.358	31.413	38.134	en kg	
dont déchets problématiques provenant des bureaux/de l'administration	A	551	619	506	705	451	en kg	
dont autres déchets internes	A	4.802	3.253	4.379	3.554	4.246	en kg	
Total des déchets internes par employé	R	69,31	52,07	60,85	50,67	60,62	en kg par empl.	
Surface occupée	A	21.840	21.840	21.840	21.840	21.840	m <sup>2</sup>	
Surface occupée par employé	R	282,76	293,71	303,50	311,38	311,82	m <sup>2</sup> par empl.	



## 7.2. Aspects environnementaux indirects

Les impacts environnementaux indirects des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** sont présentés et évalués à l'aide de catalogues de critères et de listes de contrôle. Les produits et services de même nature sont regroupés.

L'analyse tient compte des impacts potentiels du produit, de ses composants et de son emballage. Pour les services, on vérifie dans la mesure du possible dans quelle mesure les impacts environnementaux directs et indirects sont pris en compte. Cela concerne :

- les impacts environnementaux liés à la collaboration avec les fournisseurs et prestataires de services dans les domaines de l'administration et du conseil
- les impacts environnementaux liés à la réception/collecte des produits
- les impacts environnementaux liés au transport des produits
- les impacts environnementaux liés au stockage des produits
- les impacts environnementaux liés à la transformation/au recyclage des produits

Pour les partenaires de coopération et les destinataires des produits, les critères de collaboration sont consignés dans des contrats. Les partenaires de coopération et les destinataires des produits sont évalués selon des critères qui incluent les impacts environnementaux indirects.

Depuis fin 2015, l'instrument de certification du potentiel des ressources, certifié selon la norme ISO 14024, est appliqué aux destinataires des produits. Celui-ci évalue principalement les flux de sortie de la valorisation en vue d'obtenir une part aussi élevée que possible de matières premières secondaires générées. L'évaluation du potentiel des ressources génère ainsi des indicateurs qui permettent d'évaluer la « performance en matière de ressources » des destinataires des produits et, par conséquent, de sélectionner, parmi les options disponibles, celle qui présente la meilleure performance.

Dès la sélection des partenaires de coopération et des destinataires des produits, les impacts environnementaux indirects potentiels sont examinés et évalués. Dans le cadre de la campagne **Shop Green**, des aspects environnementaux indirects importants liés à l'administration et au conseil sont analysés et évalués. Cela concerne bien sûr en premier lieu les groupes de produits concernés.

Les activités du service de qualification permettent de réduire les impacts environnementaux indirects pertinents chez les partenaires. Il n'est malheureusement pas possible de quantifier les effets positifs. La sensibilisation des citoyens et des entreprises à une consommation écologique et visant à réduire les déchets est la mission principale de l'**action SuperDrecksKëscht®**. La réduction des impacts environnementaux indirects est donc un objectif majeur.

### → EMBALLAGES / MATÉRIEL D'EXPLOITATION

Conformément à la politique environnementale de la **SDK**, l'accent est mis non seulement sur l'analyse, la présentation et l'évaluation des matériaux d'emballage, mais aussi sur la prévention. Tous les emballages sont utilisés autant que possible dans le cadre d'un système de réutilisation. Cela concerne également les cartons et les conteneurs en plastique. Exemple : les seaux en plastique fréquemment utilisés dans le cadre de l'initiative **SDK fir Bierger** pour la collecte des graisses et huiles alimentaires usagées sont lavés dans notre propre installation de nettoyage, puis renvoyés aux points de collecte pour être redistribués aux citoyens/ménages (plus de cinq cycles de circulation).

De même, les fûts en plastique souillés lors de leur utilisation, qui sont vidés dans le cadre du transvasement/conditionnement, sont nettoyés par un prestataire externe et réutilisés dans le cadre de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

### → FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

La condition préalable à toute collaboration avec des fournisseurs est l'obtention du label **SDK** ou, à tout le moins, l'adhésion à la **SDK fir Betriber**. Cela garantit que tous les partenaires respectent au minimum les critères d'une gestion écologique des déchets.



Si les produits ou services ne peuvent être obtenus auprès des fournisseurs susmentionnés, la préférence est donnée à ceux disposant de certifications environnementales ou de durabilité. Il va de soi que les fournisseurs doivent être situés à proximité.

### → DESTINATAIRES DES PRODUITS

Comme décrit ci-dessus, les destinataires des produits sont évalués selon des critères qui incluent les impacts environnementaux indirects. La condition préalable est la possession de toutes les autorisations légalement requises.

Pour les destinataires des produits également, le principe de proximité est un facteur important. Il en va de même pour la possession de certifications environnementales/de durabilité telles que EMAS, ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 ou le statut d'entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

### → TRANSPORTEURS

Comme décrit ci-dessus, les transporteurs et les partenaires de coopération sont également évalués selon des critères qui incluent les impacts environnementaux indirects. La condition préalable fondamentale est la possession de toutes les autorisations légalement requises. Il en va de même pour la possession de certifications environnementales et de durabilité.

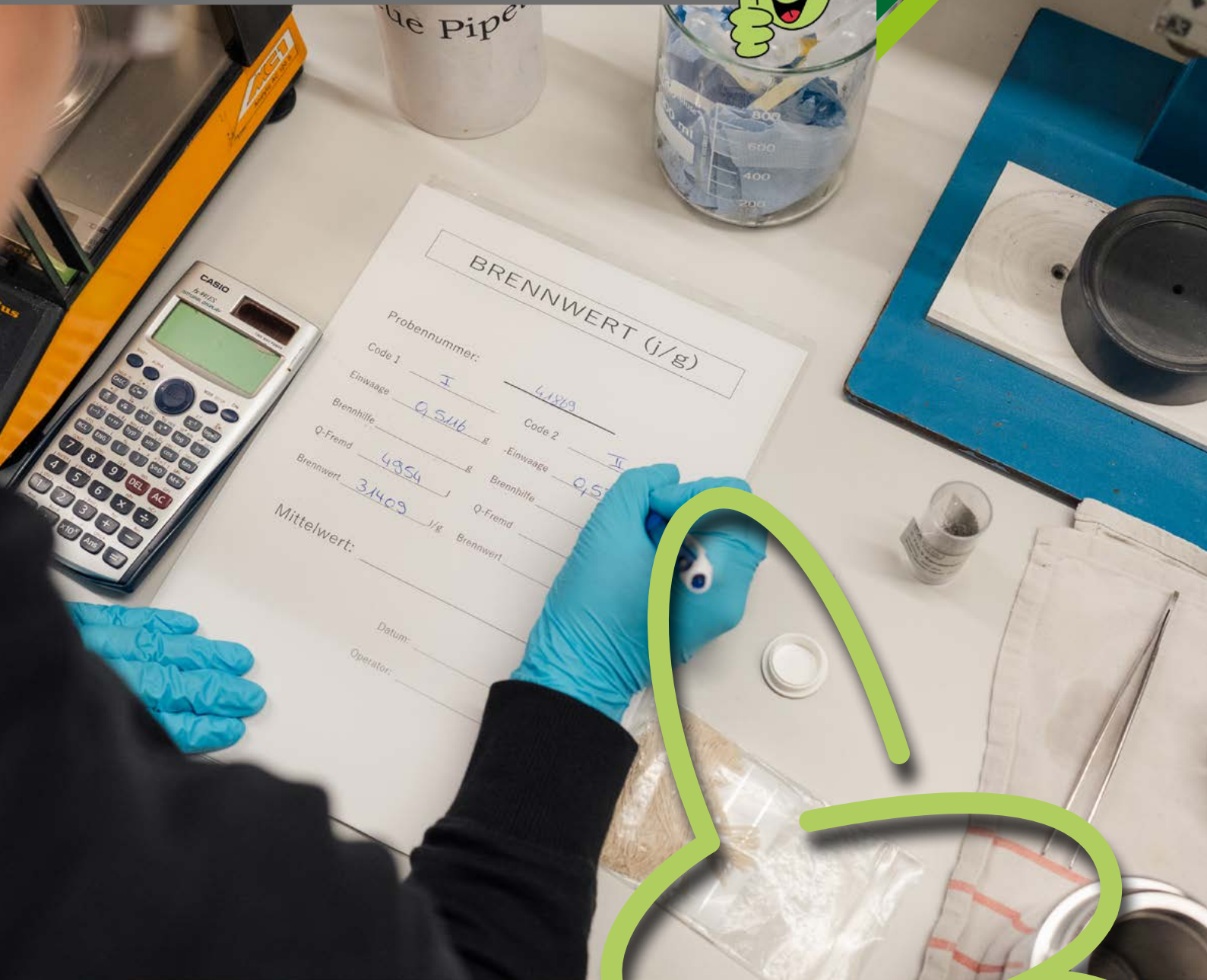
### → INFORMATION DES COLLABORATEURS ET DES CLIENTS

Des articles sur des thèmes liés à la durabilité sont régulièrement diffusés via la liste de diffusion interne. Dans le cadre de formations, nous informons également régulièrement tous les collaborateurs sur des thèmes environnementaux. En 2024, une formation obligatoire pour tous les collaborateurs a eu lieu sur les thèmes de la gestion environnementale, de la responsabilité sociale des entreprises et de la protection du climat.

L'information et la sensibilisation des clients, c'est-à-dire des ménages, des entreprises et des institutions, constituent, comme déjà mentionné, la mission principale de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Cela se traduit par toute une série d'outils tels que la presse écrite, la radio, Internet, des formations, une présence lors d'expositions et des animations destinées aux enfants. L'Union de la protection des consommateurs (ULC) est un partenaire important dans ce domaine.

L'information et la sensibilisation ne se limitent pas aux seules questions de prévention des déchets, mais vont régulièrement au-delà et englobent d'autres thèmes liés à une consommation respectueuse de l'environnement et durable.





**BRENNWERT (j/g)**

Probennummer: \_\_\_\_\_

Code 1: \_\_\_\_\_ Code 2: \_\_\_\_\_

Einwaage I: 4,1419 g Einwaage II: \_\_\_\_\_ g

Brennhilfe I: 0,5116 g Brennhilfe II: 0,5116 g

Q-Fremd I: 4854 J/g Q-Fremd II: \_\_\_\_\_ J/g

Brennwert I: 3,1403 J/g Brennwert II: \_\_\_\_\_ J/g

Mittelwert: \_\_\_\_\_

Datum: \_\_\_\_\_

Operator: \_\_\_\_\_

# 8. ANNEXE



## GLOSSAIRE ET LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
a	annum (lat.) = année
CO	monoxyde de carbone
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
DIN EN ISO	Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour leur application (norme internationale)
ECOBIX	Conteneurs réutilisables pour le transport et le stockage des aliments
EMAS III	Système de management environnemental et d'audit Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit, avec les adaptations de 2017 (Règlement (UE) 2017/1505) ainsi qu'en 2018 (Règlement (UE) 2018/2026)
Label ESR	Entreprise socialement responsable - Label luxembourgeois pour les entreprises socialement responsables
kWh	Kilowattheure
kW <sub>peak</sub>	Puissance maximale qu'une installation photovoltaïque peut atteindre dans des conditions idéales
l / m <sup>2</sup> / m <sup>3</sup>	litre / mètre carré / mètre cube
LECOBOX	mini-conteneurs pour la collecte sélective des déchets valorisables et des déchets problématiques
LED	light-emitting diode = diode électroluminescente
empl.	collaborateur
MECB	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
NO <sub>x</sub>	oxydes d'azote
PM	Particulate Matter = particules fines
SDK	action SuperDrecksKëscht®
SO <sub>2</sub>	dioxyde de soufre
to	tonne
TOC	Total Organic Carbon = carbone organique total
RGE	responsable de la gestion environnementale
SME	système de gestion environnementale
ULC	Union Luxembourgeoise des Consommateurs
COV	Volatile Organic Compounds = composés organiques volatils



## FACTEURS ET SOURCES DE CONVERSION

### Contenu énergétique et rapport volume/poids

Sources :

Étiquette énergétique pour les voitures particulières, Office fédéral suisse de l'énergie, janvier 2017

Valeurs de conversion kg en l selon la BDB (Fédération allemande de l'industrie du bioéthanol)

	Valeur énergétique par l	Valeur énergétique par kg	densité	Facteurs pris en compte: émissions de gaz à effet de serre
Diesel standard	9,79 kWh/l	11,97 kWh/kg	0,83 kg/l	2,64 kg CO <sub>2</sub> e/l
Biodiesel	8,44 kWh/l	10,32 kWh/kg	0,88 kg/l	0,004539 CO <sub>2</sub> e/l
Graisses alimentaires	8,67 kWh/l		0,92 kg/l	0

### Émissions atmosphériques

Facteurs d'émission pour le bilan des gaz à effet de serre des organisations – Agence fédérale allemande pour l'environnement

Facteurs de mesure du carbone – Zero Waste Scotland 2011-2020, du 15 décembre 2021

Guide DSLV sur le calcul des émissions de GES, version 03-2013

Tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et déclaration des émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations de transport

Oxydes d'azote et particules fines : valeurs maximales issues de la norme européenne Euro 6 sur les gaz d'échappement

Analyse du cycle de vie des graisses alimentaires usagées ; proTerra Évaluation de l'impact environnemental de la valorisation des graisses et huiles alimentaires usagées – Mise à jour 2022-2023 du 06/03/2023

Données de base sur la bioénergie en Allemagne

D'autres bases de calcul et sources sont disponibles sur demande.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Ministère de l'Environnement, du  
Climat et de la Biodiversité

4, place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg  
[www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu)



Administration  
de l'environnement  
Grand-Duché de Luxembourg

Administration de l'environnement  
1, avenue du Rock'n Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette  
[www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu)



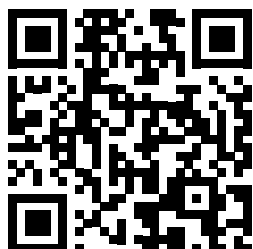
CHAMBRE  
DES MÉTIERS  
LUXEMBOURG

Chambre des Métiers  
2, circuit de la Foire internationale  
L-1347 Luxembourg  
[www.cdm.lu](http://www.cdm.lu)



CHAMBER  
OF COMMERCE  
LUXEMBOURG  
POWERING BUSINESS

Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



SuperDrecksKëscht®  
chargé de mission  
Oeko-Service Luxembourg S.A.

Zone Industrielle Piret  
L-7737 Colmar-Berg  
Tel.: 488216-1

e-mail: [info@sdk.lu](mailto:info@sdk.lu)  
Internet: [www.sdk.lu](http://www.sdk.lu)